



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# VADE-MECUM

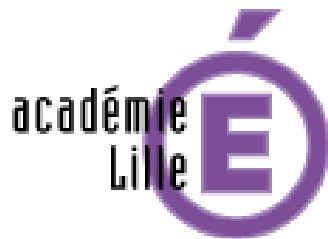
## de participation au Mouvement départemental du Nord

### Rentrée 2024

*Version du 28 mars 2024*



Je contribue au  
respect de  
l'environnement, je  
si  
nécessaire



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE

# Vade-mecum

## Mouvement départemental du Nord

## Rentrée 2024

Ce vade-mecum de participation au mouvement départemental a pour but de vous aider à mieux appréhender les règles de gestion du mouvement départemental.

Ce vade-mecum se veut le plus précis et le plus complet possible. Il reste cependant complémentaire à vos sollicitations directes et aux échanges indispensables que vous devrez avoir avec les équipes de circonscription et les services de la DSDEN dans le cadre de votre participation au mouvement.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Olivier Cottet  
Inspecteur d'Académie

*Pour ne pas alourdir la lecture du texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre*



Je contribue au respect de l'environnement, je si nécessaire

# S O M M A I R E

[Calendrier](#)

Page 4

[Aide-mémoire du candidat](#)

Page 5

## [BARÈME ET PRIORITÉS](#)

Page 6

[Le barème général](#)

Page 7

[Les majorations de barème liées à l'exercice de fonctions](#)

Page 8

[Les majorations de barème liées à la situation personnelle](#)

Page 14

[Les majoration de barème liées à une mesure de carte scolaire](#)

Page 18

[Les priorités](#)

Page 22

## [TRAITEMENT DES CANDIDATURES](#)

Page 27

[Comment sera traitée ma candidature ?](#)

Page 27

[Comment interpréter les éléments « modalité » et « Priorité » qui](#)

[apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial ?](#)

Page 28

[Je suis participant obligatoire et je n'ai obtenu aucun de mes vœux](#)

Page 29

## [FORMULATION DES VŒUX](#)

Page 30

[Les vœux groupes](#)

Page 31

[Les vœux groupes à mobilité obligatoire \(MOB\)](#)

Page 52

## [LES POSTES PROPOSÉS AU MOUVEMENT](#)

Page 64

[Les postes de direction](#)

Page 72

[Evolution des conditions d'inscription sur la LA DIR](#)

Page 78

[Les postes d'enseignant](#)

Page 82

[Les postes d'Équipe de circonscription](#)

Page 91

[Les postes spécialisés](#)

Page 101

## [INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES](#)

Page 114

# CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Lundi 12 février 2024	Appel à candidatures sur postes « hors barème ». Date limite de candidature : 20/02/2024
Du lundi 11 mars au jeudi 21 mars 2024	Tenue des commissions des postes « hors barème »
À partir du lundi 25 mars 2024	Résultats des candidatures sur les postes « hors barème »
Du mercredi 21 février 2024 au mercredi 20 mars 2024	Envoi du formulaire de demande de majoration de barème aux services
Jeudi 28 mars 2024	Publication de la liste générale des postes
Mercredi 3 avril 2024	Ouverture du serveur mouvement (12h)
Mercredi 17 avril 2024	Fermeture du serveur mouvement (12h)
À partir du jeudi 18 avril 2024	Diffusion d'un premier accusé réception de candidature sans barème
Mardi 7 mai 2024 (12h)	Date limite des remontées d'anomalie par les enseignants concernant le premier accusé réception sans barème (annulation de participation, suppression de vœux, ...)
Vendredi 17 mai 2024	Diffusion d'un second accusé de réception avec éléments de barème initial
Du vendredi 17 mai au vendredi 31 mai 2024 (18h)	Phase de sécurisation et rectification des barèmes sur sollicitation des enseignants concernés
Le lundi 03 juin 2024 (après-midi)	Notification des barèmes définitifs
À partir du jeudi 13 juin 2024	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation



# Aide - mémoire du candidat

Afin de participer aux opérations du mouvement dans les meilleures conditions, les candidats doivent suivre les 8 étapes suivantes:

- ❑ **1 - Je vérifie mes informations personnelles et professionnelles** : ces données peuvent être consultées sur *I-prof*. Si certaines informations sont manquantes ou erronées (habilitations langues, titres, BOE, etc.), il m'appartient de le signaler via *I-prof* dans les meilleurs délais.
- ❑ **2 - Je prends connaissance de tous les documents relatifs aux opérations du mouvement** : ces documents sont disponibles sur le [site Internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord](#), via [éduline](#), ainsi que dans les écoles et les circonscriptions.
- ❑ **3 - Éventuellement, je peux faire acte de candidature pour un poste à profil** : un appel à candidature est organisé pour chaque type de poste à profil. Les intentions de candidature sont à transmettre pour avis à Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du candidat (modalités présentes dans l'appel à candidatures).
- ❑ **4 - Éventuellement, j'ai la possibilité de demander une majoration de barème** : si je remplis les conditions pour bénéficier d'une majoration de barème au titre du handicap de mon conjoint ou de mon enfant ou d'une situation médicale et/ou sociale, je retourne ma demande (annexe 1 accompagnée de toutes les pièces justificatives) au BGC pour le **mercredi 20 mars 2024** dernier délai.
- ❑ **5 - Je me connecte au serveur Mvt1D** et formule des vœux : le serveur est accessible à l'adresse suivante: [eduline.ac-lille.fr](http://eduline.ac-lille.fr) (utiliser de préférence Chrome ou Firefox). Il sera ouvert du **mercredi 3 avril 2024 (12h) au mercredi 17 avril 2024 (12h)**. Avant d'émettre des vœux, il est important de lire attentivement ce document ainsi que la liste générale des postes avec leur numérotation sont accessibles et téléchargeables sur le [site Internet](#) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.
- ❑ **6 - Je vérifie le premier accusé de réception** : les accusés de réception sont transmis à partir du **jeudi 18 avril 2024** aux participants via leur boîte électronique *I-Prof*. Les vœux y apparaissent en clair dans l'ordre indiqué par les candidats lors de la saisie sur Internet. Je dois vérifier et conserver ce document. Uniquement en cas d'anomalie, je dois le corriger manuellement, le signer et l'envoyer par mail, [mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr), à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord pour le **mardi 7 mai 2024 (12h)**, délai de rigueur.
- ❑ **7 - Je vérifie le second accusé de réception** transmis le **vendredi 17 mai 2024** et sur lequel apparaissent désormais mes éventuelles majorations de barème et/ou priorités. J'ai jusqu'au **vendredi 31 mai 2024 (18 h)** pour adresser par mail ma demande de modification à : [mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)
- ❑ **8 - Je consulte les résultats du mouvement** : Je prends connaissance de mon accusé de réception avec barème final à partir du **lundi 03 juin 2024 (après-midi)**. Puis, les affectations seront visibles à partir du **jeudi 13 juin 2024** dans l'onglet «Affectation» de mon dossier agent dans *I-prof*.
- ❑ **9 - Recours** : Seuls les recours formulés sur l'application COLIBRIS du **13 juin au 10 août 2024** seront pris en compte et traités par les services.

# BARÈME ET PRIORITÉS

## ➤ LE BARÈME GÉNÉRAL

## ➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

- J'exerce des fonctions de direction
- J'exerce dans une zone d'éducation prioritaire
- J'exerce dans un établissement de contrat local d'accompagnement (CLA)
- J'exerce dans un établissement situé dans un quartier urbain particulièrement difficile
- J'exerce dans l'ASH
- J'exerce dans le Sud du département

## ➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

- Caractère répété de la demande
- Je suis Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- Les autres demandes de majorations de barème liée à ma situation personnelle

## ➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

- Je suis directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur spécialisé concerné par une mesure de carte scolaire

## ➤ LES PRIORITÉS

- J'étais stagiaire CAPPEI 2022-2023
- Je suis stagiaire CAPPEI 2023-2024
- Je serai stagiaire CAPPEI -Rentrée 2024
- Je fais fonction de directeur en 2023/2024
- Je réintègre après une disponibilité, un détachement, un CLD, un congé parental

Chaque vœu formulé par un candidat est traité par une modalité d'affectation (si le poste est obtenu, l'enseignant sera affecté soit à titre provisoire - modalité PRO -, soit à titre définitif - modalité TPD -), une priorité (priorité numérique allant de 1 à 99), puis par un calcul de barème (correspondant à un nombre de points). Ces éléments sont accessibles pour chaque vœu au moment de la diffusion de l'accusé de réception.

Le barème général est égal au barème de base auquel s'ajoutent les bonifications de barème. La plupart des bonifications de barème sont étudiées automatiquement par l'administration. Certaines le sont après demande expresse de l'agent. Les bonifications de barème sont cumulables entre elles, sauf le cumul de la bonification REP+ et de la bonification « plan violence ».

**Le barème de base est égal à l'ancienneté générale de service au 31 décembre 2023.**

Les points s'appliquent sur chaque vœu formulé.

**Tout candidat participe avec un barème de 5 points minimum** la première année d'exercice puis 1 point supplémentaire par année complète. *Ainsi, en 2023-2024, un enseignant stagiaire participe avec un barème de 5,333 points minimum, un Titulaire Première année avec un barème de 6,333 points minimum, etc.*

À barème général égal, le classement des candidats est effectué selon le rang du vœu croissant, le sous rang de vœu croissant puis au bénéfice de la plus forte ancienneté générale de services (AGS) puis au bénéfice de l'ancienneté de fonction (A67) enfin par tirage au sort selon le numéro aléatoire attribué par le serveur lors de la participation.

L'AGS est celle prise en compte pour l'ouverture des droits à pension, à savoir :

- Pour les titulaires : services de stagiaire et titulaire dans les trois fonctions publiques + services auxiliaires validés + service national + service civique ;
- Pour les stagiaires : service de stagiaire dans le corps des professeurs des écoles.

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

## J'occupe un poste de Directeur :

Une bonification me sera attribuée si j'occupe à titre définitif au 31/08/2024 un poste de directeur depuis au moins 3 ans (dont l'année en cours) et ce sans interruption.

Cette bonification ne me sera attribuée que sur des vœux de direction.

Cette majoration m'est attribuée automatiquement par l'administration, sans intervention de ma part.

## J'exerce DES FONCTIONS DE DIRECTION D'ECOLE

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout poste de direction	20 points
Tout autre poste	Pas de bonification

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis directeur, enseignant, titulaire secteur ou brigade REP+, affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service en REP+ depuis 5 ans continus (dont l'année en cours) dans la même école ou non.

L'ancienneté acquise dans les écoles codifiées REP+ est prise en compte pour le calcul de la bonification sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un REP+ dans un autre département sont pris en compte.



*La bonification REP+ n'est pas cumulable avec la bonification « plan violence »*

*Les enseignants remplaçants rattachés aux écoles REP+ ne bénéficient pas de cette majoration.*

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire « barème et priorités »](#)

## J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ REP+

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis enseignant dans un établissement bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement.

Je suis affecté depuis 3 ans continus (dont l'année scolaire en cours) dans la même école.

Je suis affecté à titre définitif ou provisoire.

J'exerce avec une quotité de 50% minimum.

Liste des CLA [ici](#).

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLA (Contrat Local d'Accompagnement)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	20 points

## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis directeur, enseignant ou titulaire secteur, affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service dans des établissements inscrits au BO spécial n°10 du 08 mars 2001 depuis 5 ans continus, dont l'année en cours (même école ou non).

L'ancienneté acquise dans ces écoles autrement codifiées « plan violence » est prise en compte pour le calcul de la bonification sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un établissement codifié « plan violence » dans un autre département sont pris en compte.

*La bonification « plan violence » n'est pas cumulable avec la bonification REP+.*



*Les enseignants remplaçants rattachés aux écoles codifiées « plan violence » ne bénéficient pas de cette majoration.*

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire « barème et priorités »](#)

J'exerce  
dans un établissement situé dans un  
**QUARTIER URBAIN PARTICULIÈREMENT DIFFICILE**  
(plan violence)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

Le *B.O. spécial n°10 du 08 mars 2001* répertorie les écoles et établissements d'enseignement qui ouvrent droit à un avantage de mutation. Il est consultable

[ici](#)

## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis affecté depuis au moins 3 ans (y compris l'année scolaire en cours) sur la même nature de poste, dans la même école à titre provisoire ou définitif dans l'une de ces circonscriptions : *Avesnes Aulnoye - Avesnes Jeumont - Avesnes Maubeuge - Avesnes Fourmies - Cambrai Sud - Cambrai Le-Cateau* - communes ASH incluses.

Pour les titulaires de secteur, le rattachement administratif et les jumelages n'ont pas d'incidence sur l'attribution des 75 points sud.

Pour les brigades le RAD conditionne l'application de la majoration zone sud.

*Je perds le bénéfice de cette majoration si je suis affecté à titre définitif et délégué à l'année hors de ces circonscriptions (sauf Titulaire Secteur).*

## J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT DE LA ZONE SUD DU DÉPARTEMENT

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points



# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

J'exerce à titre définitif sur un poste spécialisé :

Je suis donc titré ASH : CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI

J'obtiendrai une majoration de barème si j'ai occupé pendant au moins 3 ans continus le même poste à titre définitif (y compris l'année en cours).

J'exerce sur un poste spécialisé ASH sans titre :

Tout enseignant non titulaire d'un titre professionnel, affecté au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour au moins 50 % sur un poste de l'enseignement spécialisé, bénéficie d'une majoration de barème sur l'ensemble de ses vœux, à hauteur de 5 points par an (10 points la première année). Cette majoration est limitée à 20 points, soit 3 années d'exercice continu en ASH.

En raison de la priorité de maintien sur le poste occupé, cette bonification ne peut être accordée aux enseignants ayant obtenu le CAPPEI à la session de décembre 2023.

## J'exerce DES FONCTIONS D'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste spécialisé	20 points
Tout autre poste	Pas de bonification

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	10, 15 ou 20 points

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

Je bénéficie d'une bonification pour le renouvellement du même vœu préférentiel. Elle s'applique automatiquement dès l'année où j'exprime pour la deuxième fois consécutive le même vœu précis en rang n° 1.

Par même vœu précis, on entend même établissement.

Chaque année, je dois renouveler le même vœu n° 1. En cas d'interruption, je déclenche la remise à zéro du capital de points déjà constitué.

*Le vœu préférentiel est calculé par rapport au 1<sup>er</sup> vœu uniquement depuis le mouvement 2019.*



## Caractère répété de la demande

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 5 points au premier renouvellement</li><li>➤ 2 points par année supplémentaire</li></ul>

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

**Je suis en situation de handicap, je bénéficie d'une bonification de barème.**

## Conditions d'attribution :

J'ai fourni le justificatif attestant de l'attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité : la bonification me sera attribuée automatiquement (pas de formulaire de majoration de barème à compléter) .

Il m'appartient de vérifier l'enregistrement de ma RQTH sur ma boîte *I-PROF* ou de prendre attache avec mon gestionnaire, et de fournir le cas échéant les justificatifs nécessaires à la prise en compte de ma situation **avant le 03/04/2024**.

Ma RQTH doit être **en cours de validité au 01/09/2024**. Si elle expire entre le mouvement et la rentrée, je dois fournir un justificatif de demande de renouvellement. Cette bonification est cumulable avec les autres bonifications, à l'exception de celles liées au handicap d'un enfant ou du conjoint.

*Pour de plus amples informations à ce sujet,  
je peux contacter le Bureau des Gestions Particulières :  
[dsden59.dpep-bgp@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgp@ac-lille.fr)*

Je suis BOE,  
Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

Je demande :	Je bénéficie :
TOUT POSTE	500 points

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

## Je formule une demande de majoration de barème

Je remplis le [formulaire de demande de majorations de barème](#) disponible sur le site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire *avant le Mercredi 20 mars 2024, délai de rigueur* par courrier à : DSDEN du Nord, DPEP-BGC, 144 rue de Bavay, 59033 Lille cedex, ou par mail : [mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)

(Si ma RQTH est en cours de validité au 01/09/2024, je n'ai pas de demande de majoration de barème à formuler. La majoration de barème s'applique automatiquement et ne se cumule pas avec la bonification au titre du handicap conjoint et/ou enfant.)

\*Après avis de la Médecine de prévention ou du service social

\*\*Après étude de mes justificatifs par les services

Je demande :	Je bénéficie de :
Une majoration au titre du handicap de mon conjoint	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du handicap ou de la maladie grave de mon enfant	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre de la situation médicale particulière de l'enseignant	4 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre d'une situation sociale particulière	4 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du rapprochement de conjoints (sauf pour les stagiaires) <i>Elle s'appliquera <u>uniquement</u> sur les vœux précis ou assimilés commune de la résidence professionnelle de mon conjoint, située dans le département du Nord à partir de 40 km de mon affectation actuelle (<a href="https://www.viamichelin.fr/">https://www.viamichelin.fr/</a>)</i>	15 points + 5 points si enfant(s)**

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

[Je remplis le formulaire de demande de majorations de barème disponible sur le site de la DSDEN.](#)

Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire obligatoirement *avant le Mercredi 20 mars 2024*, par courrier à: DSDEN du Nord - DPEP-BGC, 144 rue de Bavay, 59033 Lille cedex, ou par mail : [mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)

\* Après avis de la Médecine de prévention ou du service social

\*\* Après étude de mes justificatifs par les services

L'obtention d'une majoration de barème n'est valable que pour le mouvement départemental 2024. Il m'appartient de formuler chaque année une demande de majoration de barème avec des pièces justificatives actualisées.



*Le fait de cocher la case « rapprochement de conjoints » ou « handicap » à l'occasion de l'ouverture du serveur Mvt1D n'ouvre droit à aucune majoration si ce formulaire n'est pas retourné dans les délais impartis accompagnés des pièces justificatives.*

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MAJORATIONS DE BARÈME  
 À retourner pour mercredi 20 mars 2024 au plus tard à :  
 DSDEN du Nord, DPEP/BGC, 144 rue de Bavay, 59033 LILLE cedex, ou par courriel à [mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)  
 Tout dossier hors délai ne pourra être étudié

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE ET/OU ADRESSÉE DIRECTEMENT AUX SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX NE POURRA ÊTRE ÉTUDIÉE

NOM D'USAGE : ..... NOM DE NAISSANCE : .....  
 Prénom : ..... Date de naissance : .....  
 Adresse personnelle : ..... Tél : .....  
 Courriel académique : .....@ac-lille.fr  
 Affectation : .....  
 Circonscription : .....  Titulaire  Stagiaire

Majoration (cocher la case)	Conditions	Pièces justificatives minimales
<b>1 - Handicap du conjoint ou de l'enfant</b> Les dossiers seront présentés <b>aux</b> par les services de la DSDEN ou du service de médecine de prévention. Si la RQTH concerne l'agent, celui-ci n'a pas besoin de remplir le formulaire	<input type="checkbox"/> Situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (OIE) prévue par la Loi du 11 février 2005. La procédure concerne le conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une maladie grave.	<b>Sous pli cacheté :</b> <input type="checkbox"/> Le ou les pièces attestant que le conjoint entre dans le champ de la BGE <input type="checkbox"/> Toute pièce attestant de la reconnaissance du handicap de l'adulte <input type="checkbox"/> Tous les justificatifs actualisés et <b>courrier explicatif attestant</b> que la mutation sollicite améliorera les <b>conditions</b> de vie de la personne handicapée ou de l'enfant
<b>2 - Situations médicales</b> Les dossiers seront présentés <b>aux</b> par les services de la DSDEN ou du service de médecine de prévention.	<input type="checkbox"/> Adresser le formulaire uniquement au service de la DSDEN DPEP/BGC, accompagné des pièces justificatives	<b>Sous pli cacheté :</b> <input type="checkbox"/> Certificat médical ou justificatifs médicaux actualisés de l'agent <input type="checkbox"/> Le pli cacheté devra être accompagné d'un <b>courrier explicatif attestant</b> que la mutation sollicite améliorer les conditions de vie de l'enseignant
<b>3 - Situations sociales</b> Les dossiers seront présentés <b>aux</b> par les services de la DSDEN ou du service social.	<input type="checkbox"/> Adresser le formulaire uniquement au service de la DSDEN DPEP/BGC, accompagné des pièces justificatives	<b>Sous pli cacheté</b> Pour toutes les situations sociales particulières entraînant des difficultés : un courrier explicatif attestant que la mutation sollicite améliorer les conditions de vie de l'enseignant. * pour les situations de parent isolé : <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur de monoparentalité <input type="checkbox"/> Avis d'imposition sur les revenus 2023 <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (seuls les enfants de moins de 18 ans au 01/09/24 sont pris en considération) *pour les situations d'agent sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : <input type="checkbox"/> Copie du jugement <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (seuls les enfants de moins de 18 ans au 01/09/24 sont pris en considération)
<b>4 - Rapprochement de conjoints</b> Attention : Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'agent sollicite se rapprocher de son conjoint dont la résidence professionnelle est située au-delà de 40 km (dans le département du NORD) de son affectation et dont la situation familiale correspond à l'un des 3 cas suivants : mariage, PACS, ou vie maritale avec enfant reconnu par les deux parents. Les points seront uniquement attribués sur les vœux situés dans la commune en question. Les professeurs des écoles stagiaires en 2023-2024 ne peuvent demander une majoration pour rapprochement de conjoints.	<input type="checkbox"/> Enfants à naître Agents mariés dont le mariage est intervenu au plus tard le 20/03/2024 Agents liés par un PACS établi au plus tard le 20/03/2024 Agents non mariés ayant un enfant né ou à naître reconnu par les deux parents au plus tard le 20/03/2024 (Les enfants adoptés ouvrant les mêmes droits que les enfants naturels) Situation professionnelle du conjoint	<input type="checkbox"/> Certificat de grossesse <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille (mariage et enfants) ou extrait récent de l'acte de naissance de l'agent <input type="checkbox"/> Attestation de la mairie établissant le PACS ou Extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ET livret de famille, le cas échéant. <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille, ou extrait de l'acte de naissance, ou copie de la reconnaissance anticipée. <input type="checkbox"/> Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint, <b>datée de moins de 3 mois</b> ou <input type="checkbox"/> En cas de chômage du conjoint, attestation récente (moins de 30 jours) d'inscription auprès du Pôle Emploi de la résidence privée.

Date : ..... Signature de l'intéressé(e) : .....

# LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

## Je suis ENSEIGNANT concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. J'ai été averti par courrier électronique que je suis concerné par la mesure de carte scolaire. Je formule des vœux sur les postes de mon choix.

Pour obtenir une majoration de barème, il est obligatoire que je fasse figurer, au rang où je le souhaite, le maintien dans mon établissement d'origine (vœu correspondant au poste actuellement occupé). Si j'exerce dans une école primaire, je dois demander mon maintien sur les deux types de supports : élémentaire et maternelle.

Dans le cas d'une fermeture de l'établissement, je suis réputé avoir formulé mon vœu de maintien en premier vœu.

**La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.**

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux et de redemander l'école concernée par une mesure de carte scolaire.

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de Maintien	Pas de bonification
Un poste d'enseignant dans mon école actuelle (vœu de maintien)	1000 points
Un poste d'enseignant dans la même commune que mon école actuelle	980 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans l'ensemble du département	900 points
Un poste de remplacement dans l'ensemble du département	850 points

## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

### Je suis ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'établissement. J'ai été averti par courrier électronique que je suis concerné par la mesure de carte scolaire.

Si je veux bénéficier de bonifications, il est obligatoire que je fasse figurer, au rang où je le souhaite, le vœu de maintien dans l'établissement spécialisé d'origine

*(Dans le cas d'une fermeture de l'établissement spécialisé, je suis réputé avoir formulé mon vœu de maintien en premier).*

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 9 vœux spécialisés.

La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de maintien	Pas de bonification
Vœu de maintien	1000 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans la même commune que mon établissement actuel	980 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant ou de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points



## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Je suis **DIRECTEUR D'ÉCOLE** concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. Je suis concerné par une mesure de carte scolaire car j'ai été averti par courrier électronique.

Je n'ai pas besoin de faire le vœu de maintien puisque le poste n'est plus proposé au mouvement.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux.

La **bonification** s'applique **uniquement sur les vœux précis**.

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste de direction hors barème	Pas de bonification
Un poste de direction dans la même commune	980 points
Un poste de direction dans le même bassin	950 points
Un poste de direction dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant, de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points



## LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

### Je suis **REMPLAÇANT** concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. Je suis concerné par une mesure de carte scolaire car j'ai été averti par courrier électronique.

Je dois faire mon vœu de maintien s'il y a plusieurs postes de remplaçants dans l'école.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux.

**La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.**

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de maintien	Pas de bonification
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans la même circonscription.	980 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans le même bassin.	950 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans un autre bassin.	900 points
Vœux d'enseignant élémentaire, maternel, classe unique dans l'ensemble du département.	850 points

# LES PRIORITÉS

Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2022.

Je ne suis plus soumis à l'**obligation de deux ans** dans mon module de professionnalisation, formation comprise.

Je suis titré CAPPEI, j'ai une priorité absolue sur le poste que j'ai obtenu à l'occasion de la phase informatisée du mouvement - Rentrée 2023 ou si le poste est actuellement vacant.

*(Si j'ai un doute, je contacte mon gestionnaire mouvement [ici](#))*

Je suis non titré CAPPEI, je peux demander tout type de poste au mouvement informatisé.

## J'étais en FORMATION CAPPEI 2022-2023

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	TPD 20 : titré PRO 50 : non titré
Tout autre poste spécialisé	TPD 30 : titré PRO 50 : non titré
Un poste spécialisé qui fait l'objet d'une commission hors barème	TPD 01 à TPD 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	TPD 30

# LES PRIORITÉS

Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2023.

Je suis soumis à l'obligation de deux ans dans mon module de professionnalisation, formation comprise. Je dois donc rester encore un an sur un poste dans mon module.

J'ai une priorité de maintien sur le poste que j'ai obtenu à l'occasion de la phase informatisée du mouvement- Rentrée 2023 ou si le poste est actuellement vacant (*si j'ai un doute, je contacte mon gestionnaire mouvement [ici](#)*).

Sauf cas particuliers (connus des services par le biais des IEN ASH), tous les vœux émis ne correspondant pas à mon module seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire « barème et priorités »](#)

## Je suis actuellement en FORMATION CAPPEI 2023-2024

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 34
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

# LES PRIORITÉS

J'ai candidaté pour un départ en formation CAPPEI à la rentrée 2024 et j'ai été retenu.

Je dois obligatoirement participer au mouvement départemental pour obtenir un poste support de formation en adéquation avec le module de professionnalisation choisi.

Je perds le poste que j'occupe à titre définitif le cas échéant.

Je dois émettre 15 vœux minimum (30 vœux possibles).

Tous les vœux émis ne correspondant pas au module de professionnalisation pour lequel j'ai été retenu pour un départ en formation CAPPEI seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

## Je serai en FORMATION CAPPEI RENTRÉE 2024

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste de mon module de professionnalisation resté vacant à l'issu du mouvement précédent, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'un recrutement hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 35
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » de mon module de professionnalisation non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

# LES PRIORITÉS

## Je fais FONCTION DE DIRECTEUR EN 2023/2024

- Je fais fonction en 2023/2024 de directeur sur :
  - un poste obtenu à titre provisoire à l'issue du mouvement - Rentrée 2023 car je n'étais pas inscrit sur la liste d'aptitude ;
  - Un poste resté vacant à l'issue du mouvement - Rentrée 2023 ;
- J'ai fait fonction en 2022/2023 et 2023/2024 sur un poste de direction qui sera vacant au mouvement - Rentrée 2024

	Je bénéficie de :
Je suis inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Priorité 1 sur l'établissement où je fais fonction actuellement
Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Pas de priorité

# LES PRIORITÉS

Pour participer au mouvement départemental, je dois obligatoirement avoir demandé et obtenu ma réintégration.

*Pour de plus amples informations à ce sujet, je peux contacter le Bureau des Gestions Mutualisés : [dscen59.dpep-bgm@ac-lille.fr](mailto:dscen59.dpep-bgm@ac-lille.fr)*

Je participe avec mon barème de base et d'éventuelles majorations de barème liées à ma situation personnelle.

Si je réintègre après une **disponibilité d'office** ou un **CLD**, l'avis de réintégration émis par le comité médical doit parvenir aux services de la DSDEN du Nord au plus tard le Mardi 7 mai 2024, pour permettre la participation à la phase informatisée du mouvement.

## Je réintègre après : une disponibilité, un congé longue durée, un détachement, un congé parental

Après :	Je bénéficie de :
Toute disponibilité autre que d'office	Pas de bonification
Une disponibilité d'office Un CLD	Priorité sur tous les vœux précis de la commune du dernier poste occupé à titre définitif (TPD 1 ou PRO 1)
Un détachement Un congé parental de plus de 6 mois ( <i>règle qui s'applique aux congés parentaux débutés antérieurement au 01/01/2024</i> ) à partir du moment où j'étais nommé à titre définitif	Priorité sur 2 vœux précis dans la même circonscription du dernier poste occupé à titre définitif (TPD 1 ou PRO 1)

# TRAITEMENT DES CANDIDATURES

## Comment sera traitée ma candidature ?

> pour chacun de mes **vœux précis** formulés, l'administration va déterminer 4 points avec lesquels l'algorithme va étudier mon vœu :

*le vœu* (combinaison d'une nature de support et d'un établissement. Par exemple : je demande la nature de support enseignant élémentaire à l'école 0591602W),  
*le niveau de priorité attribué* (la priorité normale est la priorité 30),  
*le barème* (je suis T1 sans majoration de barème : 6,33),  
*la modalité d'affectation* (j'obtiendrai le poste à titre définitif)

Ces informations seront accessibles et vérifiables dans mon accusé de réception.

- > Les **vœux groupes**, qu'ils soient de type « assimilés communes (AC) ou de type « autres » (A), seront étudiés de la même manière.
- > Les participants obligatoires doivent formuler au moins 2 **vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)**.

Une pile de vœux sera établie pour chaque poste proposé au mouvement.

Les vœux sont triés par ordre de :

Priorité croissante (la priorité 1 est la plus forte, 50 la moins forte)  
 Barème décroissant (du plus élevé au moins élevé)  
**Rang du vœu** croissant (du 1<sup>er</sup> vœu au 30<sup>e</sup> vœu)  
**Sous rang de vœu** croissant pour un vœu groupe  
 Discriminant 1 décroissant (AGS de la plus élevée à la moins élevée)  
 Discriminant 2 décroissant (Ancienneté de fonction A67)  
 Discriminant 3 départage par tirage au sort (numéro aléatoire unique attribué à la première participation).

[Retour au sommaire](#)

**Le vœu précis** porte sur un établissement pour une nature de support et une spécialité.

**Le vœu groupe** est un ensemble de postes « assimilés communes » (AC) géographiquement localisés dans la même commune  
 ou  
 « autres » (A) regroupés par zone et/ou par nature

**Le vœu groupe à mobilité obligatoire** est une sélection de postes d'enseignants et de remplaçants destinés aux participants obligatoires

**Rang de vœu** : lors de la saisie d'une demande de mutation, un candidat peut émettre plusieurs vœux. Il doit les ordonner selon ses préférences, de celui qui l'intéresse le plus (vœu n°1) vers celui qui l'intéresse le moins.

**Sous rang de vœu** : même principe que le rang de vœu, mais pour la liste de postes au sein d'un vœu groupe

**Modalité d'affectation** :

TPD = à titre définitif sans limitation de durée;  
 PRO = à titre provisoire jusqu'à la fin de l'année scolaire (31 août);  
 REA = affectation suite à une mesure de carte scolaire (à titre définitif) avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien poste TPD durant 5 ans.



# TRAITEMENT DES CANDIDATURES

## Comment interpréter les éléments « Modalité » et « Priorité » qui apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial

Priorité 01	<ul style="list-style-type: none"><li>- J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé en 1<sup>ère</sup> position <u>ou</u></li><li>- Je suis actuellement faisant fonction de directeur et je peux prétendre au maintien sur ce poste <u>ou</u></li><li>- Je suis stagiaire CAPPEI et je formule un vœu sur le poste que j'ai obtenu à titre provisoire au mouvement informatisé - Rentrée 2023 (vœu de maintien).</li></ul>
Priorité [02 à 20]	J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé par la commission en [02 à 20] <sup>e</sup> position.
Priorité 29	Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. Je suis titré CAFIPEMF déjà en poste et je formule un vœu d'adjoint d'application.
Priorité 30	<b>J'ai formulé un vœu sur un poste qui ne nécessite pas de prérequis et qui n'est pas hors barème.</b>
Priorité 31	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi ne correspond pas à l'option du poste spécialisé demandé <u>ou</u></li><li>- je demande une direction et je ne suis pas inscrit sur la Liste d'Aptitude <u>ou</u></li><li>- Je suis admissible CAFIPEMF et je formule un vœu d'adjoint d'application.</li></ul>
Priorité 34	Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2022 ou - Rentrée 2023 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2024 que j'occupe actuellement.)
Priorité 35	Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2024 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2024 que j'occupe actuellement.)
Priorité 50	Je formule un vœu sur un poste nécessitant un prérequis et je ne suis pas titré (CAFIPEMF, CAPPEI, etc.).
Priorité 90 ou 79	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je formule un vœu sur un poste hors barème ou non accessible sans titre <u>ou</u></li><li>- Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2023 et je formule un vœu autre qu'un poste de mon module de professionnalisation. =&gt; Vœu neutralisé.</li></ul>

[Retour au sommaire](#)

### Les Modalités :

- TPD : Si j'obtiens le poste demandé, alors ce sera à titre définitif.
- PRO : Si j'obtiens le poste demandé, alors ce sera à titre provisoire car je n'ai pas le titre nécessaire.



# TRAITEMENT DES CANDIDATURES

## Je suis participant obligatoire et je n'ai obtenu aucun de mes vœux

Les candidats en mobilité obligatoire qui n'ont pas été mutés à l'issue de l'algorithme général sont affectés dès la phase informatisée du mouvement sur les postes restés vacants du département.

La demande d'un candidat en mobilité obligatoire a le statut de valide si celui-ci a formulé le nombre minimum de deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB). Dans le cas contraire, sa demande est considérée comme « incomplète ».

Si je formule les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) minimum demandés : à l'issue de l'algorithme général, ce dernier continuera de fonctionner pour chercher à m'affecter à titre provisoire sur les postes restés vacants.

- Si je ne formule pas les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) demandés : ma demande aura le statut d'« incomplète » et je serai affecté à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.
- *Pour cette procédure, les postes sont attribués en privilégiant autant que possible les candidats avec une candidature valide. L'algorithme affectera par ordre décroissant de barème sur les postes restés vacants dans le département.*
- **NOUVEAUTÉ** : Après lancement de l'algorithme, les enseignants n'ayant pas obtenu satisfaction sur leurs vœux, se verront affectés sur tout poste resté vacant dans le département.

# FORMULATION DES VŒUX

## LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST FACULTATIVE :

Chaque enseignant peut formuler jusqu'à 30 vœux au maximum portant :

- Sur des postes précis : le vœu précis sur un poste permet de solliciter l'ensemble des postes de même nature à pourvoir dans l'école concernée.
- Sur des vœux groupes : Formuler un vœu groupe implique la possibilité d'être affecté sur tout poste du groupe demandé.

## LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST OBLIGATOIRE :

Sont concernés : les enseignants stagiaires, les enseignants affectés à titre provisoire, les enseignants qui réintègrent après congé parental de plus de 6 mois, congé longue durée, détachement, disponibilité, les entrants dans le département, les stagiaires CAPPEI et les enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Ils doivent :

- Participer obligatoirement au mouvement,
- Formuler jusqu'à 30 vœux au maximum,
- Exprimer au moins un vœu précis et deux vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) au risque de se voir affectés à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.

Utiliser les vœux groupes permet d'augmenter les possibilités d'affectation. Il est recommandé de les placer sur la fiche de vœux après les vœux précis.

La liste générale des postes sera publiée avant l'ouverture du serveur *Mvt-1d* sur le site [DSDEN 59](http://DSDEN59.fr)

# FORMULATION DES VŒUX GROUPES

Utiliser des vœux groupes « Assimilés Communes » (AC) et « Autres » (A) permet d'augmenter les possibilités d'affectation en ne formulant qu'un seul vœu.

Ils sont fortement conseillés aux personnels nommés à titre provisoire ou qui débutent en tant que professeur des écoles.

Il est recommandé de les formuler après les vœux précis.

À l'intérieur d'un vœu groupe, les postes sont classés par défaut ; cet ordonnancement définit le sous rang de vœu. Les candidats peuvent intervenir pour modifier l'ordre des postes.

→ Le vœu groupe « **Assimilés Communes** » (AC) est un ensemble de postes de toutes natures dans une même commune, hors postes de direction

→ Le vœu groupe « **Autres** » (A) distingue 5 catégories :

- \* les postes de direction - par ZONE
- \* les postes CAPPEI - par module de professionnalisation
- \* les postes de remplaçants - brigade ZIL, brigade REP+, BDFC et titulaire de secteur - par CIRCONSCRIPTION
- \* les postes d'enseignants et d'enseignants ASH - par BASSIN
- \* un panachage de postes d'enseignants non spécialisés - par ZONE (15 regroupements de circonscriptions)

Les zones sont détaillées sur les diapos 32 à 51

\*\*\*

→ Le vœu groupe « **Mobilité obligatoire** » (MOB) est ouvert à tous les participants. Cependant, **les participants obligatoires** doivent réaliser **au moins 2 vœux MOB** parmi les postes fléchés : une sélection de postes d'enseignants, d'enseignants spécialisés, CAPPEI, et de remplaçants dans les zones Sud du département.

[Retour au sommaire](#)

# FORMULATION DES VŒUX GROUPES « AUTRES »

panachage de postes d'enseignement (non spécialisé) par zone

15 vœux groupes correspondant à des regroupements de circonscription sont proposés dans la liste générale des postes :

[Dunkerque Centre](#)  
[Dunkerque](#)  
[Gravelines](#)  
[Dunkerque Saint-Pol](#)  
[Dunkerque Bergues](#)

[Dunkerque Wormhout](#)  
[Dunkerque Hazebrouck](#)

[Dunkerque Bailleul](#)  
[Lille 2 Armentières](#)

[Lille 2 Lomme](#)  
[Lille 1 Nord](#)  
[Lille 1 Centre](#)  
[Lille 1 Sud](#)  
[Lille 1 Hellemmes](#)

[Lille 1 Lambersart](#)  
[Tourcoing Roncq](#)  
[Tourcoing Ouest](#)  
[Tourcoing Est](#)

[Roubaix Centre](#)  
[Roubaix Wasquehal](#)  
[Roubaix Est](#)  
[Roubaix Ouest](#)  
[Lille 1 Marcq](#)

[Roubaix Hem](#)  
[Roubaix Wattrelos](#)  
[Lille 3 V d'Ascq Nord](#)  
[Lille 3 V d'Ascq Sud](#)  
[Lille 3 Ronchin](#)

[Lille 2 Loos](#)  
[Lille 2 Annœullin](#)  
[Lille 3 Seclin](#)  
[Lille 3 Wattignies](#)

[Douai Centre](#)  
[Douai Cuincy](#)  
[Douai Waziers](#)

[Douai Rieulay](#)  
[Valenciennes St Amand](#)  
[Valenciennes Condé](#)  
[Valenciennes Anzin](#)

[Valenciennes Denain](#)  
[Valenciennes St Saulve](#)  
[Valenciennes Centre](#)  
[Valenciennes Bruay](#)

[Douai Cantin](#)  
[Valenciennes Escaudain](#)

[Cambrai Centre](#)  
[Cambrai Sud](#)

[Cambrai le Cateau](#)  
[Avesnes Aulnoye](#)  
[Avesnes Fourmies](#)

[Avesnes Le Quesnoy](#)  
[Avesnes Maubeuge](#)  
[Avesnes Jeumont](#)

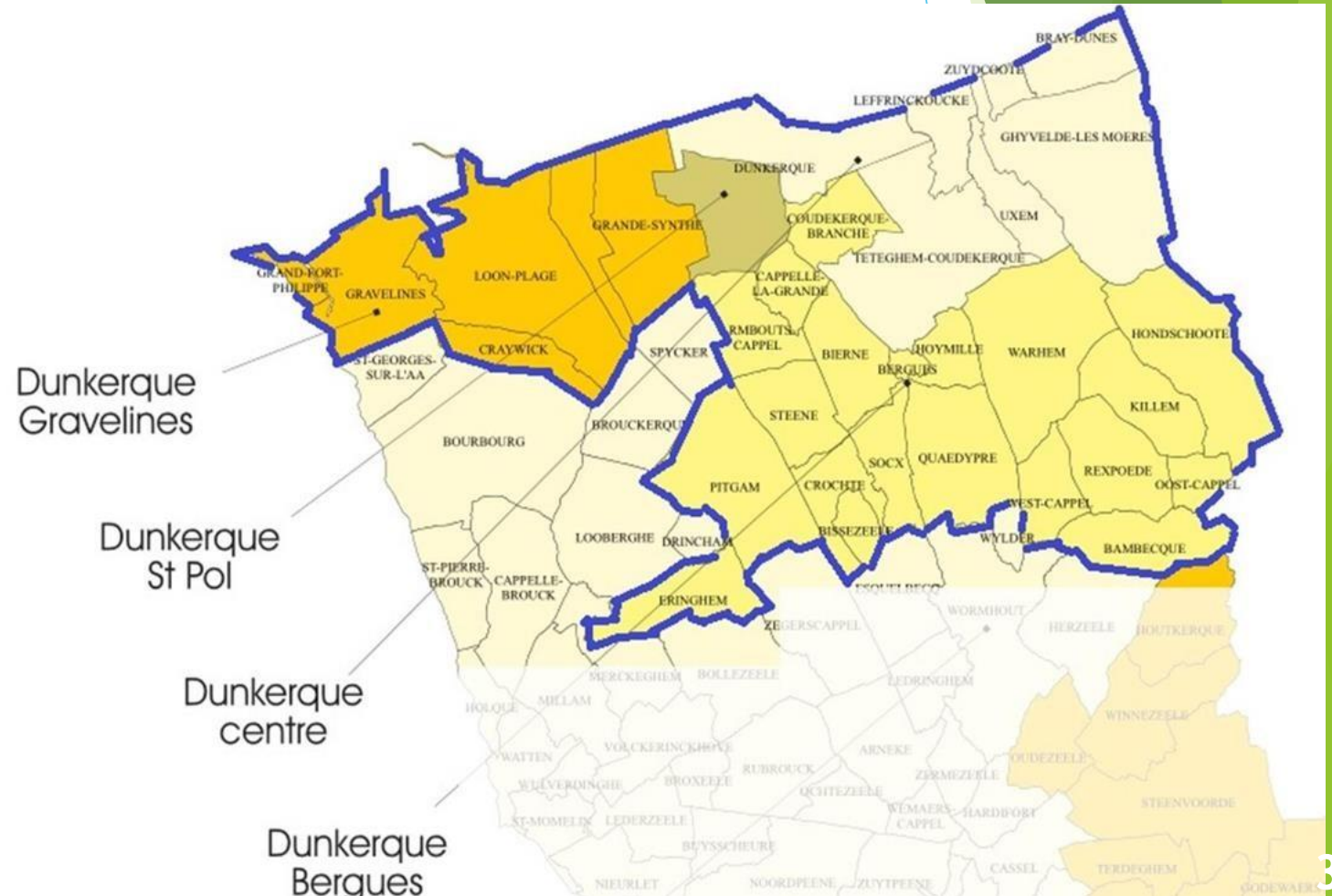
# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DKC/GRA/POL/BER

Dunkerque Centre  
Dunkerque Gravelines  
Dunkerque Saint-Pol  
Dunkerque Bergues

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ARMBOUTS-CAPPEL	KILLEM
BAMBEQUE	LEFFRINCKOUCKE
BERGUES	LOON-PLAGE
BIERNE	OOST-CAPPEL
BRAY-DUNES	PITGAM
CAPPELLE-LA-GRANDE	QUAËDYPRE
COUDEKERQUE-BRANCHE	REXPOËDE
CRAYWICK	SOCX
CROCHTE	STEENE
DUNKERQUE	TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
ERINGHEM	UXEM
GHYVELDE-LES MOËRES	WARHEM
GRANDE-SYNTHÉ	WEST-CAPPEL
GRAND-FORT-PHILIPPE	ZUYDCOOTE
GRAVELINES	
HONDSCHOOTE	
HOYMILLE	



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

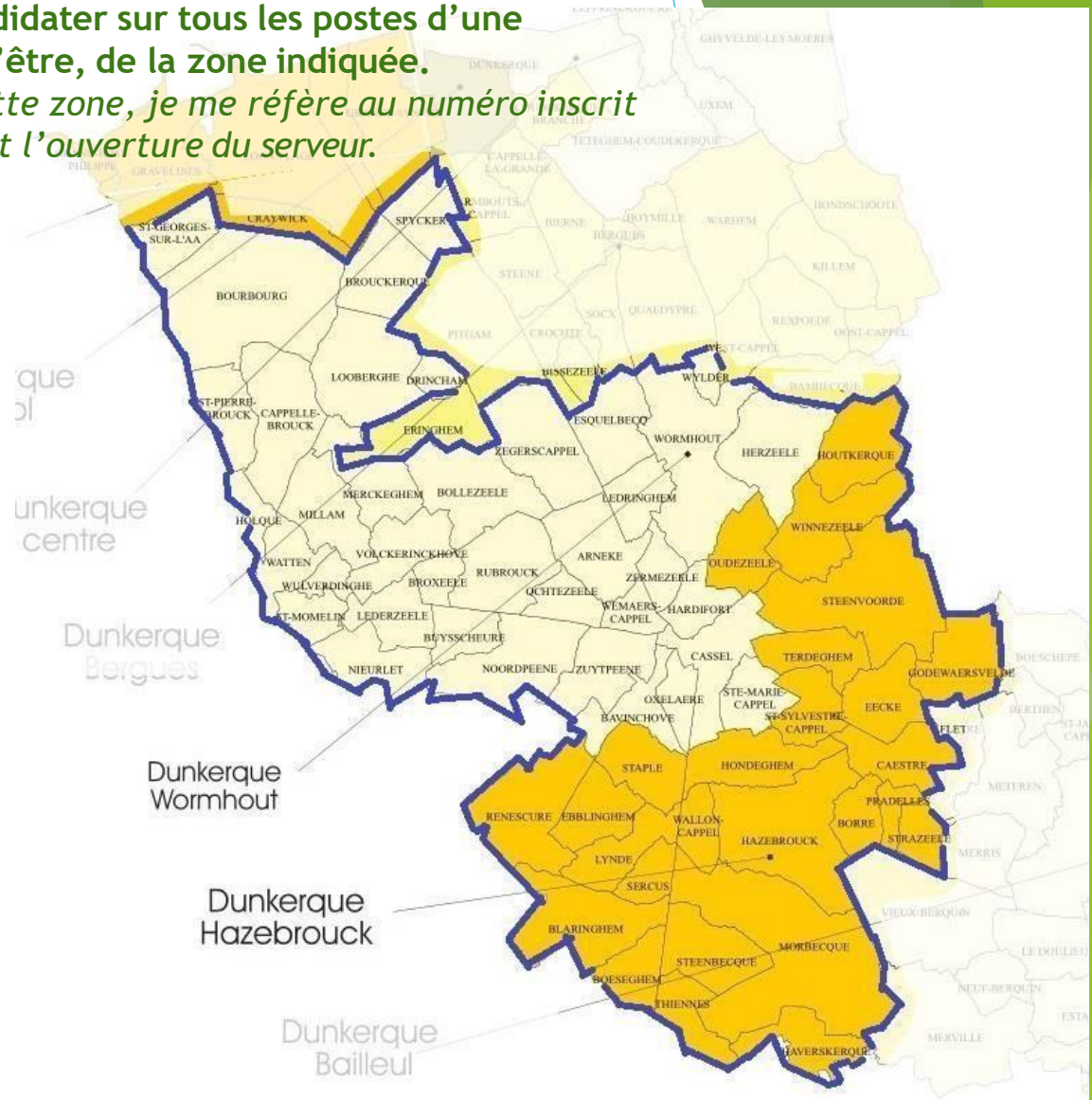


# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Wormhout  
Dunkerque Hazebrouck

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ARNÈKE	ESQUELBEQC	NIEURLET	STAPLE
BAVINCHOVE	GODEWAERSVELDE	NOORDPEENE	STEENBECQUE
BLARINGHEM	HARDIFORT	OCHTEZEELE	STEENVOORDE
BOËSEGHEM	HAVERSKERQUE	OUDEZEELE	STRAZEELE
BOLLEZEELE	HAZEBROUCK	OXELAËRE	TERDEGHEM
BORRE	HERZEELE	PRADELLES	THIENNES
BOURBOURG	HOLQUE	RENESECURE	VOLCKERINCKHOVE
BROUCKERQUE	HONDEGHEM	RUBROUCK	WALLON-CAPPEL
BROXEELE	HOUTKERQUE	SAINTE-MARIE-CAPPEL	WATTEN
BUYSSCHEURE	LEDERZEELE	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	WEMAERS-CAPPEL
CAËSTRE	LEDRINGHEM	SAINT-MOMELIN	WINNEZEELE
CAPPELLE-BROUCK	LOOBERGHE	SAINT-PIERRE-BROUCK	WORMHOUT
CASSEL	LYNDE	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	WYLDER
DRINCHAM	MERCCKEGHEM	SERCUS	ZEGERSCAPPEL
EBBLINGHEM	MILLAM	MORBECQUE	ZERMEZEELE
EECKE			ZUYTPEENE



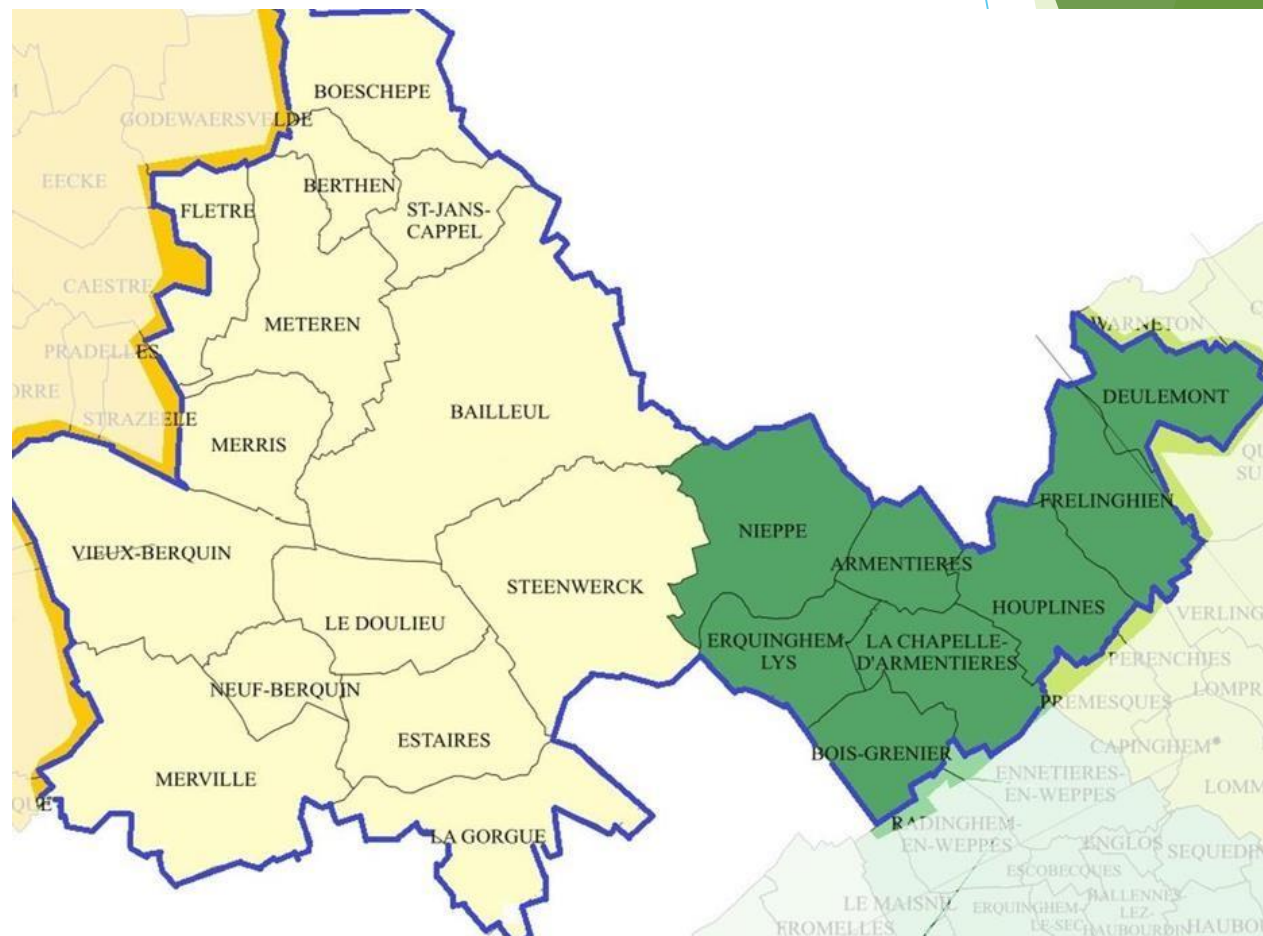
# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Bailleul

Lille 2 Armentières

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ARMENTIÈRES	FLÊTRE	MERVILLE
BAILLEUL	FRELINGHIEN	METEREN
BERTHEN	HOUPLINES	NEUF-BERQUIN
BOËSCHÈPE	LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES	NIEPPE
BOIS-GRENIER	LA GORGUE	SAINT-JANS-CAPPEL
DEÛLÉMONT	LE DOULIEU	STEENWERCK
ERQUINGHEM-LYS	MERRIS	VIEUX-BERQUIN
ESTAIRES		



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)





# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

L1 LAM/RT RON/  
RT TGO/RT TGE

Lille 1 Lambersart  
Tourcoing Roncq  
Tourcoing Ouest  
Tourcoing Est

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

BOUSBECQUE

HALLUIN

LAMBERSART

LINSELLES

MARQUETTE LEZ LILLE

NEUVILLE EN FERRAIN

RONCQ

SAINT ANDRE LES LILLE

TOURCOING

WAMBRECHIES



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

RT RXC/WAS/RXE/  
RXO/L1 MAR

Roubaix Centre  
Roubaix Wasquehal  
Roubaix Est  
Roubaix Ouest  
Lille 1 Marcq

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

BONDUES

CROIX

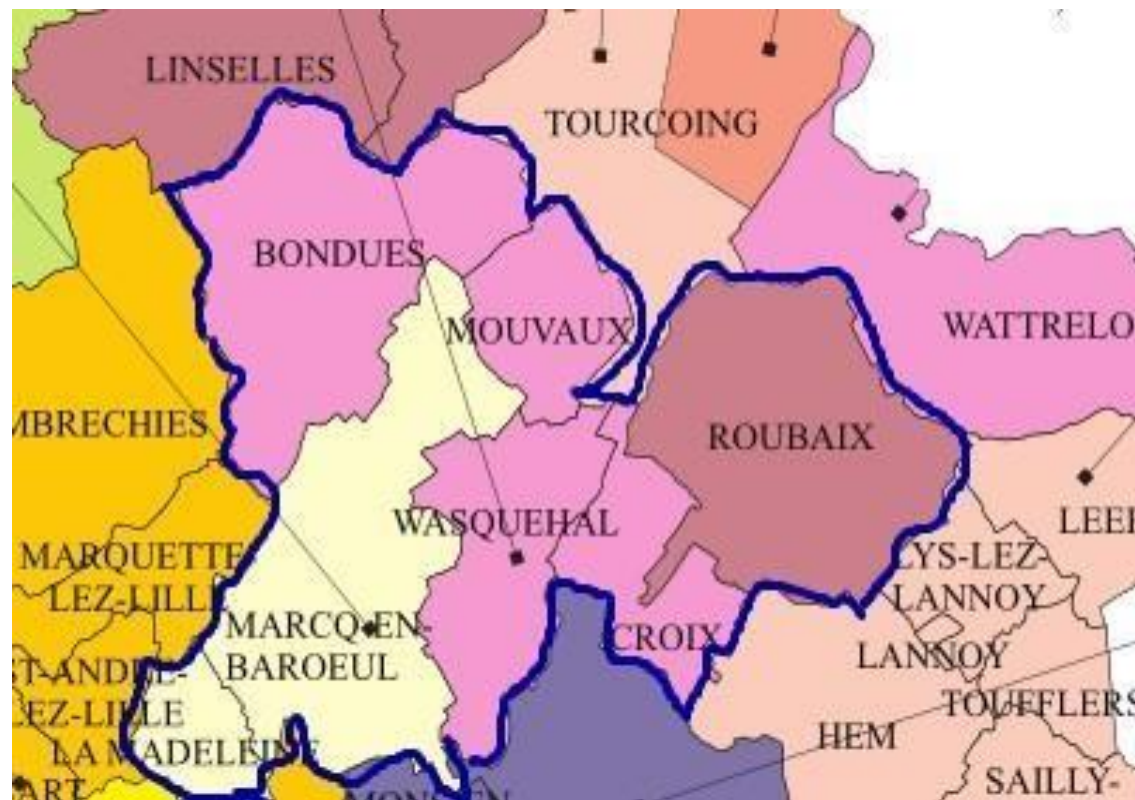
LA MADELEINE

MARCQ EN BAROEUL

MOUVAUX

ROUBAIX

WASQUEHAL



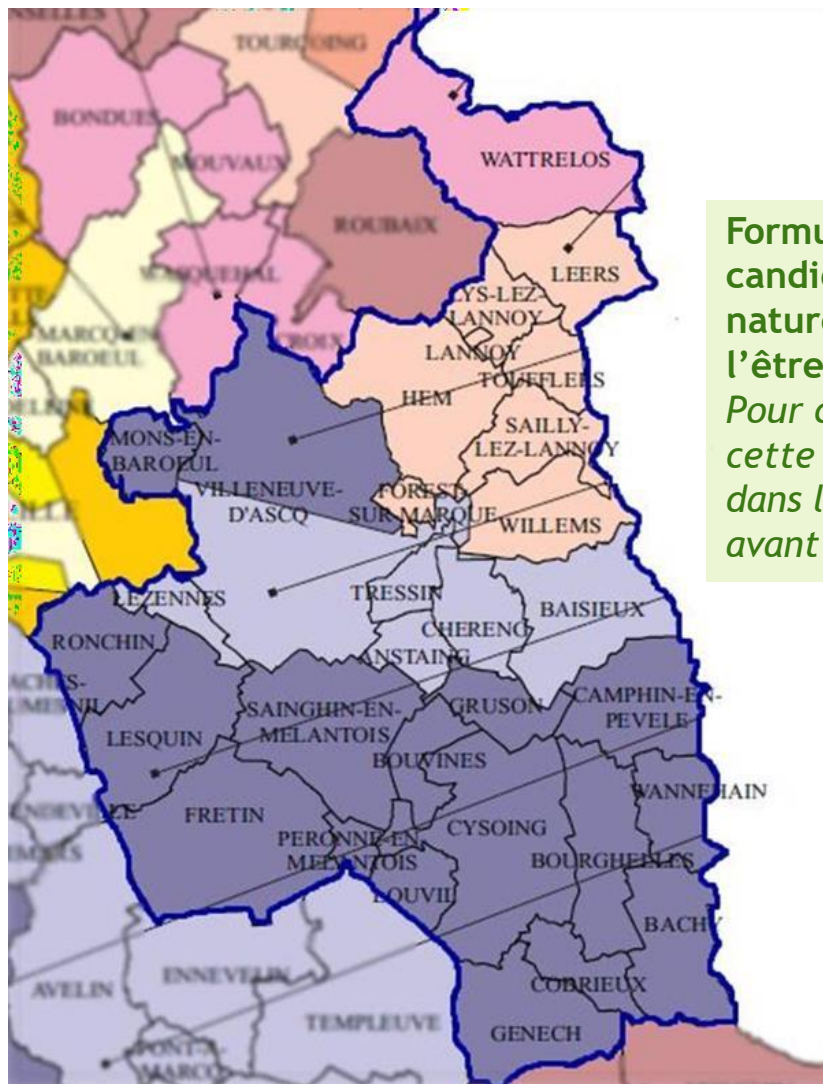
# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

RT HEM/WAT  
L3 ASN/ASS/RON

Roubaix Hem  
Roubaix Wattrelos  
Lille 3 V d'Ascq Nord  
Lille 3 V d'Ascq Sud  
Lille 3 Ronchin

ANSTAING  
BACHY  
BAISIEUX  
BOURGHELLES  
BOUVINES  
CAMPBIN-EN-PEVELE  
CHERENG  
COBRIEUX  
CYSOING  
FOREST-SUR-MARQUE  
FRETIN  
GENECH  
GRUSON  
HEM  
LANNOY  
LEERS  
LESQUIN

LEZENNES  
LOUVIN  
LYS-LEZ-LANNOY  
MONS-EN-BAROEUL  
PERONNE-EN-MELANTOIS  
RONCHIN  
SAILLY-EN-MELANTOIS  
RONCHIN  
SAILLY-LEZ-LANNOY  
SAINGHIN-EN-MELANTOIS  
TOUFFLERS  
TRESSIN  
VILLENEUVE D'ASCQ  
WANNEHAIN  
WATTRELOS  
WILLEMS



Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

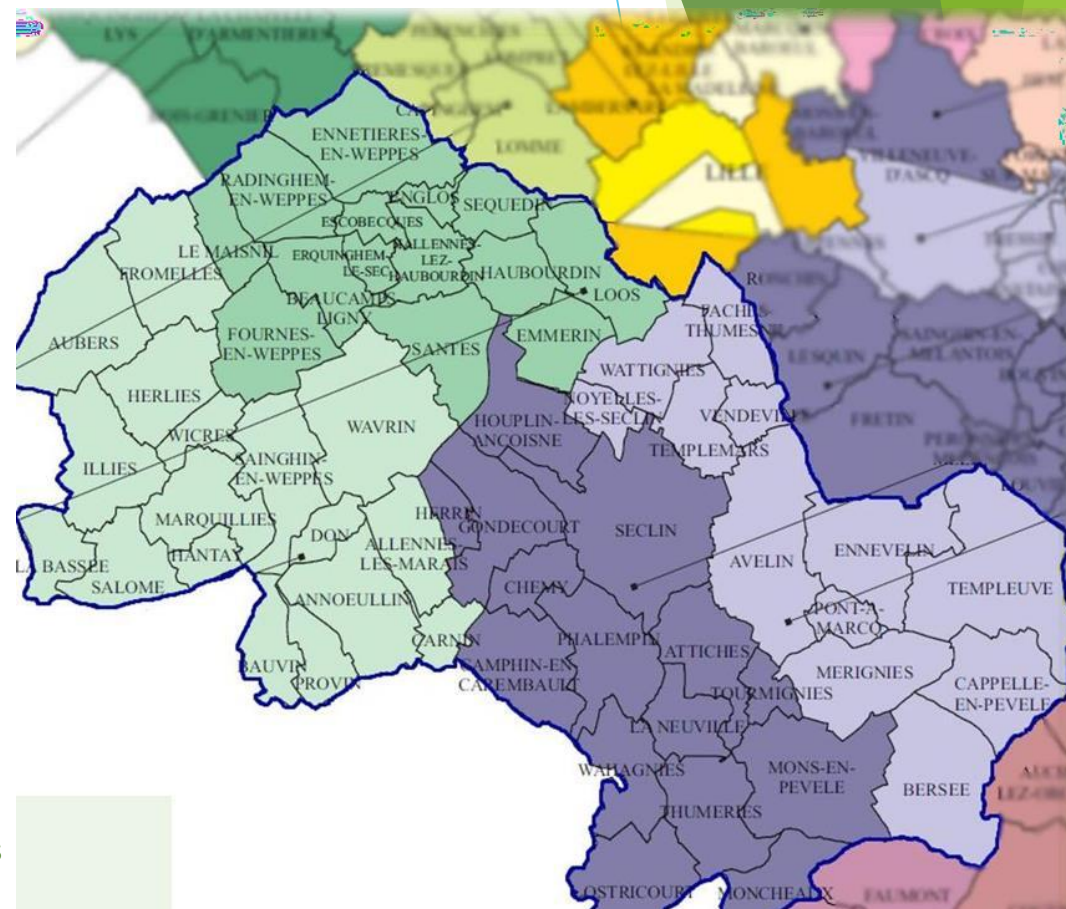
L2 LOO/ANN  
L3 SEC/WAT

Lille 2 Loos  
Lille 2 Annœullin  
Lille 3 Seclin  
Lille 3 Wattignies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ALLENES-LES-MARAIS	ERQUINGHEM-LE-SEC	MONCHEAUX
ANNOEULLIN	ESCOBECQUES	MONS-EN-PEVELE
ATTICHES	FACHES-THUMESNIL	NEUVILLE
AUBERS	FROMELLES	NOYELLES-LES-SECLIN
AVELIN	GONDECOURT	OSTRICOURT
BAUVIN	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	PHALEMPIN
BEAUCAMPS LIGNY	HANTAY	PONT-A-MARCQ
BERSÉE	HAUBOURDIN	PROVIN
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	HERLIES	RADINGHEM-EN-WEPPE
CAPPELLE-EN-PEVELE	HERRIN	SALOMÉ
CARNIN	HOUPLIN-ANCOISNE	SANTES
CHEMY	ILLIES	SECLIN
DON	LA BASSÉE	SEQUEDIN
EMMERIN	LE MAISNIL	TEMPLEMARS
ENGLOS	LOOS	TEMPLEUVE
ENNETIERES-EN-WEPPE	MARQUILLIES	TOURMIGNIES
ENNEVELIN	MERIGNIES	VENDEVILLE

WAHAGNIES  
WATTIGNIES  
WAVRIN



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

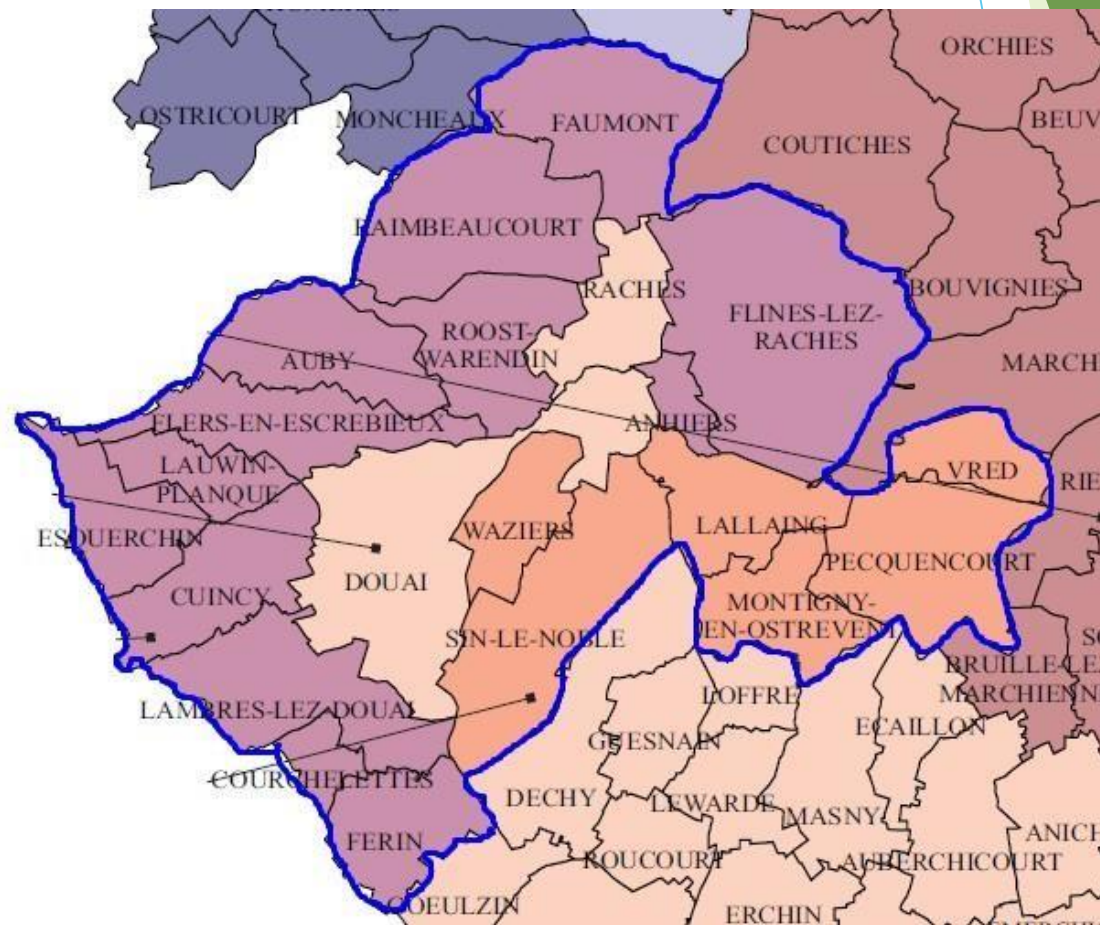
DO  
CTR/CUI/WAZ

Douai Centre  
Douai Cuincy  
Douai Waziers

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ANHIERS
AUBY
COURCHELETTES
CUINCY
DOUAI
ESQUERCHIN
FAUMONT
FERIN
FLERS-EN-ESCREBIEUX
FLINES-LEZ-RACHES
LALLAING
LAMBRES-LES-DOUAI
LAUWIN-PLANQUE
MONTIGNY-EN-OSTREVENT
PECQUENCOURT
RACHES

RAIMBEAUCOURT
ROOST-WARENDIN
SIN-LE-NOBLE
VRED
WAZIERS



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation  
des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO RIE  
VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay  
Valenciennes St Amand  
Valenciennes Condé  
ValenciennesAnzin

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

AIX
ANZIN
AUBRY-DU-HAINAUT
AUCHY-LEZ-ORCHIES
BELLAING
BEUVRAGES
BEUVRY-LA-FORET
BOUSIGNIES
BOUVIGNIES
BRILLON
BRUILLE-LES-MARCHIENNES
BRUILLE-SAINT-AMAND
CHÂTEAU-L'ABBAYE
CONDE-SUR-L'ESCAUT
COUTICHES
ERRE
FENAIN

FLINES-LES-MORTAGNE
FRESNES-SUR-ESCAUT
HASNON
HAVELUY
HERGNIES
HERIN
HORNAING
LANDAS
LECELLES
MARCHIENNES
MAULDE
MILLONFOSSE
MORTAGNE-DU-NORD
MOUCHIN
NIVELLE
NOMAIN
ODOMEZ

OISY
ORCHIES
PETITE-FORÊT
RAISMES
RIEULAY
ROSULT
RUMEGIES
SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAINT-AYBERT
SAMEON
SARS-ET-ROSIERES
SOMAIN
THIVENCELLE
THUN-SAINT-AMAND
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
VIEUX-CONDE
WALLERS-ARENBERG

*Carte de la zone  
sur la diapo suivante*

WANDIGNIES-HAMAGE

WARLAING

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)



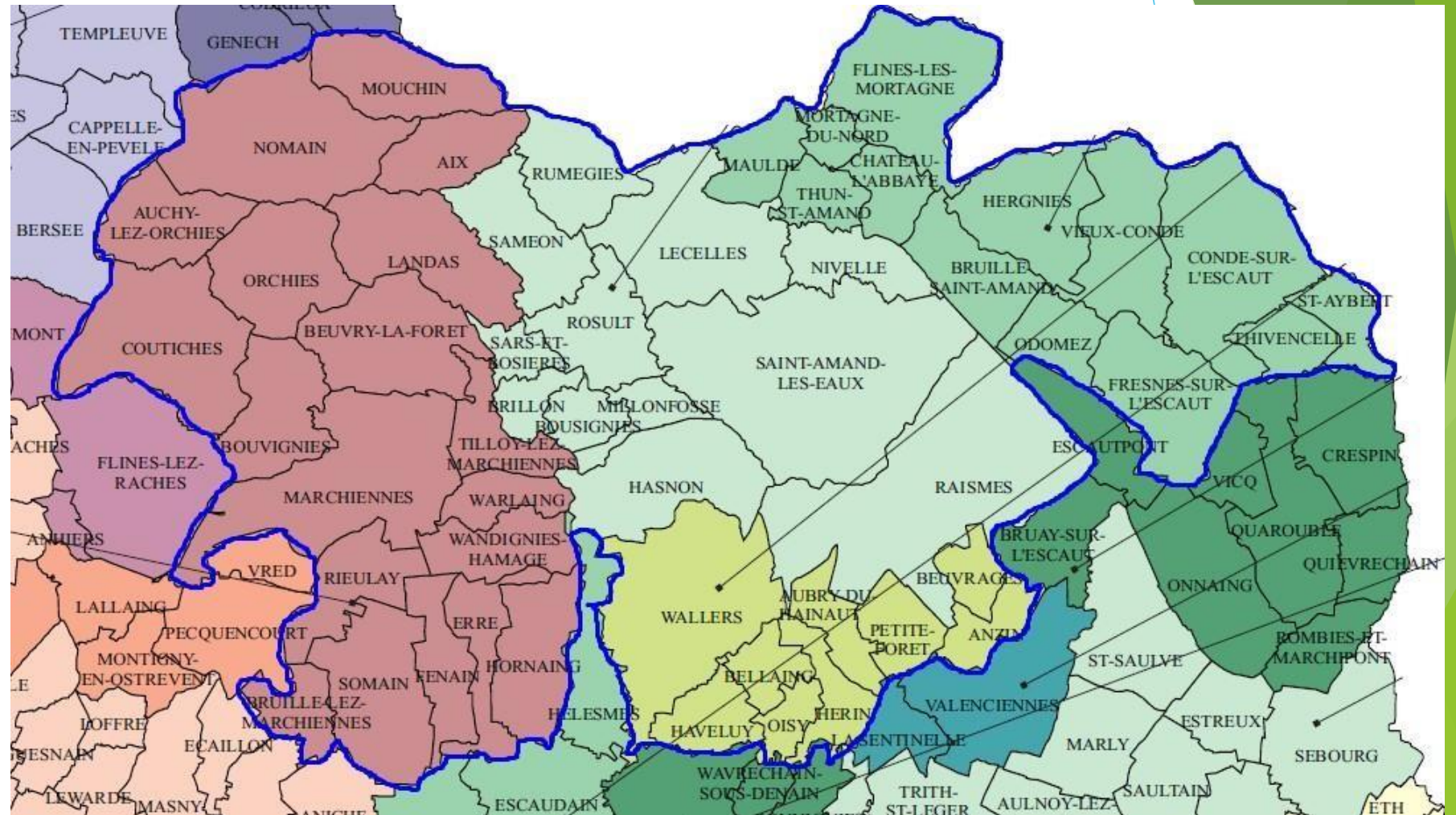
# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO RIE  
VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay  
Valenciennes St Amand  
Valenciennes Condé  
ValenciennesAnzin

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

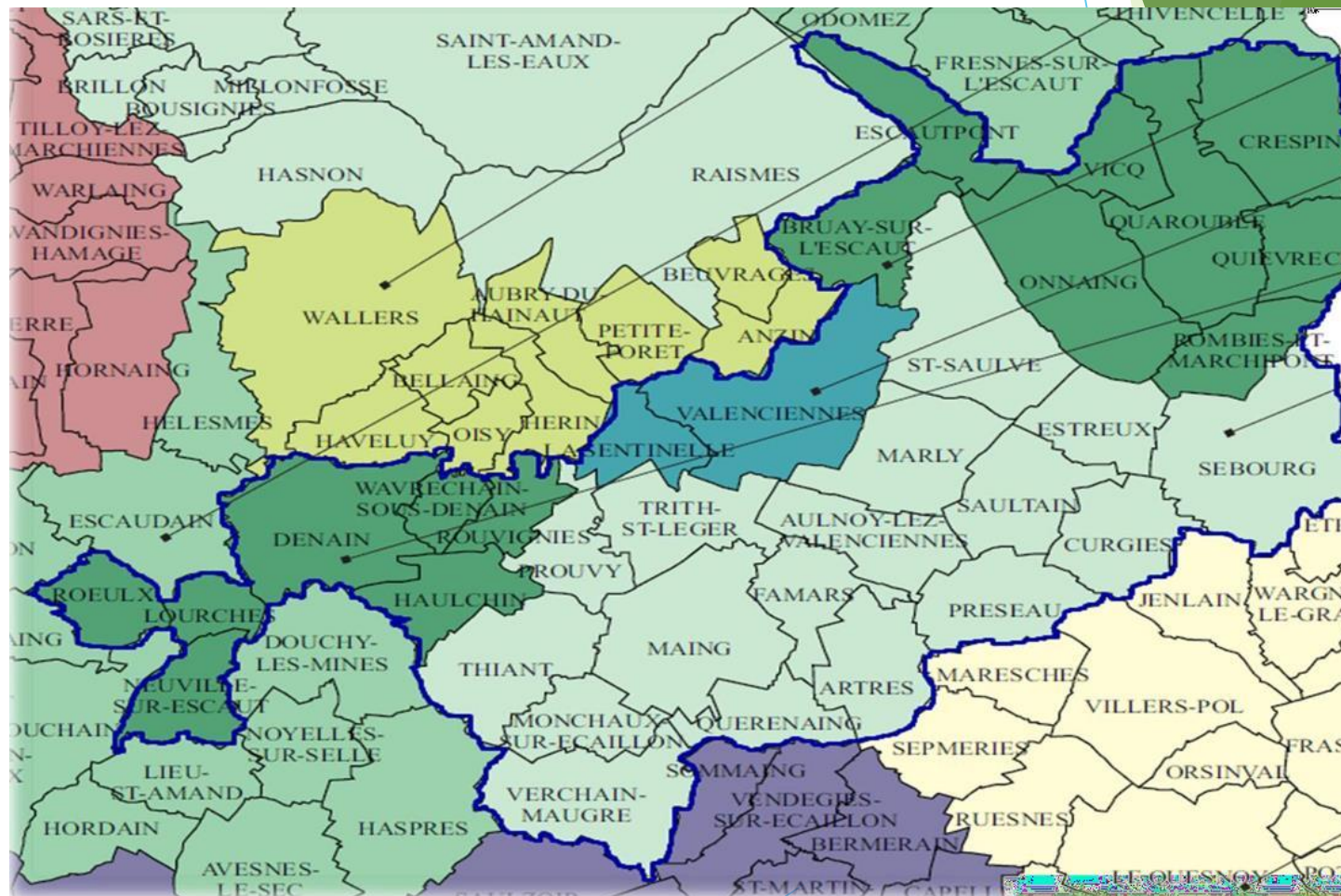
VA DEN/STS/CTR/BRU

Valenciennes Denain  
Valenciennes St Saulve  
Valenciennes Centre  
Valenciennes Bruay

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ARTRES	PROUVY
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	QUAROUBLE
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	QUERENAING
CRESPIN	QUIEVRECHAIN
CURGIES	ROEULX
DENAIN	ROMBIES-ET-MARCHIPONT
ESCAUTPONT	ROUVIGNIES
ESTREUX	SAINT-SAULVE
FAMARS	SAULTAIN
HAULCHIN	SEBOURG
LA SENTINELLE	THIANT
LOURCHES	TRITH-SAINT-LEGER
MAING	VALENCIENNES
MARLY	VERCHAIN-MAUGRE
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	VICQ
ONNAING	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
PRESEAU	



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO CAN  
VA ESC

Douai Cantin

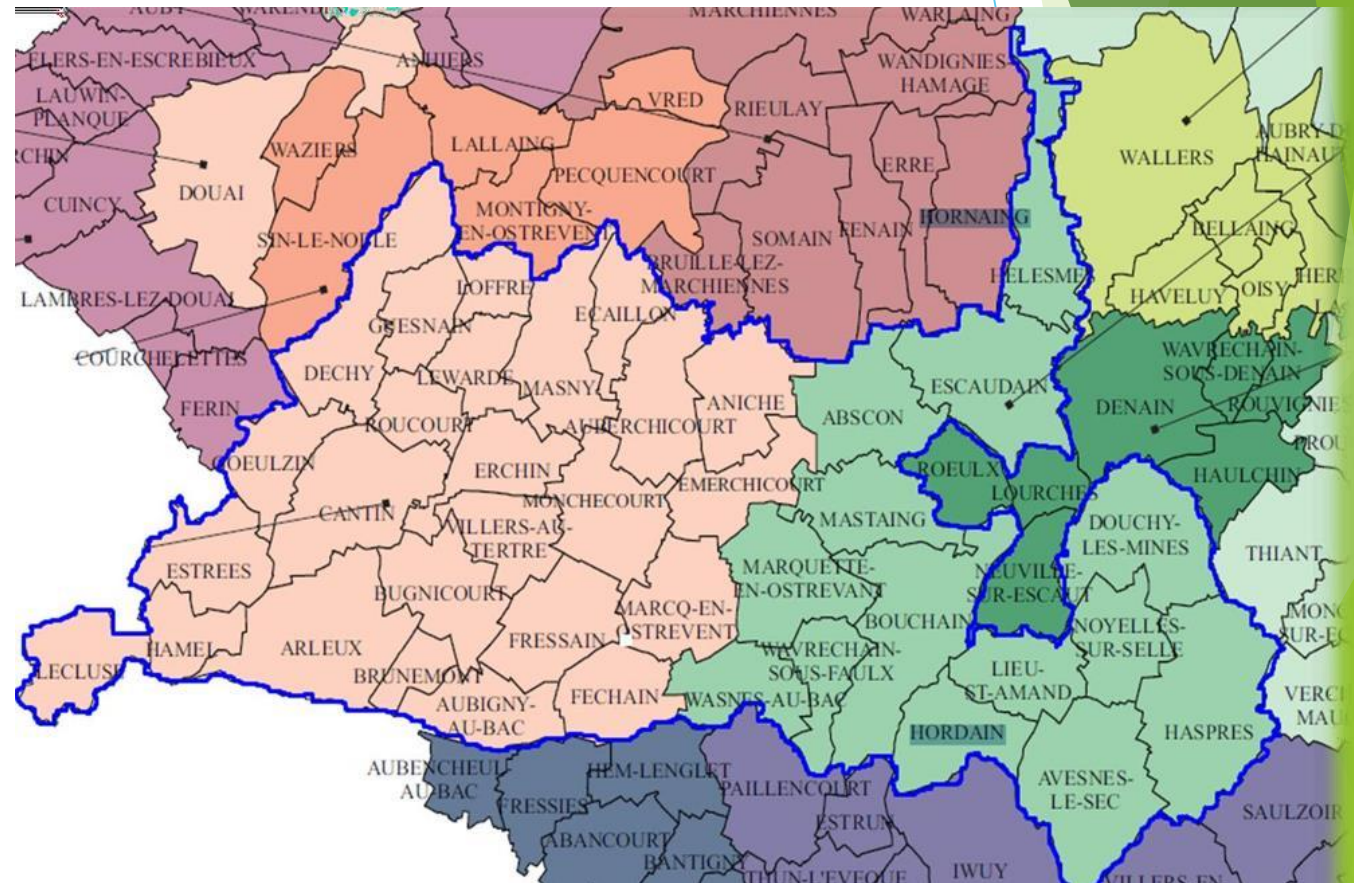
Valenciennes Escaudain

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ABSCON	FECHAIN
ANICHE	FRESSAIN
ARLEUX	GOEULZIN
AUBERCHICOURT	GUESNAIN
AUBIGNY-AU-BAC	HAMEL
AVESNES-LE-SEC	HASPRES
BOUCHAIN	HELESMES
BRUNEMONT	HORDAIN
BUGNICOURT	LECLUSE
CANTIN	LEWARDE
DECHY	LIEU-SAINT-AMAND
DOUCHY-LES-MINES	LOFFRE
ECAILLON	MARCQ-EN-OSTREVENT
EMERCHICOURT	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
ERCHIN	MASNY
ESCAUDAIN	MASTAING
ESTREES	MONCHECOURT

NOYELLES-SUR-SELLE
ROUCOURT
VILLERS-AU-TERTRE
WASNES-AU-BAC
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

CA CTR/SUD

Cambrai Centre

Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

Carte de la Zone : voir diapo suivante

ABANCOURT
AUBENCHEUL-AU-BAC
AWOINGT
BANTEUX
BANTIGNY
BANTOUZELLE
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
BERTRY
BETHENCOURT
BEVILLERS
BLECOURT
BOURSIES
CAGNONCLES
CAMBRAI
CANTAING-SUR-ESCAUT
CARNIERES

CATTENIERES
CAUDRY
CAULLERY
CAUROIR
CLARY
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
DOIGNIES
ELINCOURT
ESCAUDOEUVRES
ESNES
ESTOURMEL
FLESQUIERES
FONTAINE-AU-PIRE
FONTAINE-NOTRE-DAME
FRESSIES
GONNELIEU
GOUZEAUCOURT

HAYNECOURT
HEM-LENGLET
HONNECHY
HONNECOURT-SUR-ESCAUT
INCHY
LES RUES-DES-VIGNES
LESDAIN
LIGNY-EN-CAMBRESIS
MALINCOURT
MARCOING
MARETZ
MASNIERES
MAUROIS
MOEUVRES
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS
NEUVILLE-SAINT-REMY
NIERGNIES

NOYELLES-SUR-ESCAUT
PROVILLE
QUIEVY
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
RAMILLIES
RIBECOURT-LA-TOUR
RUMILLY-EN-CAMBRESIS
SANCOURT
SERANVILLERS-FORENVILLE
TILLOY-LEZ-CAMBRAI
VILLERS-GUISLAIN
VILLERS-OUTREAUX
VILLERS-PLOUICH
WALINCOURT-SELVIGNY
WAMBAIX

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

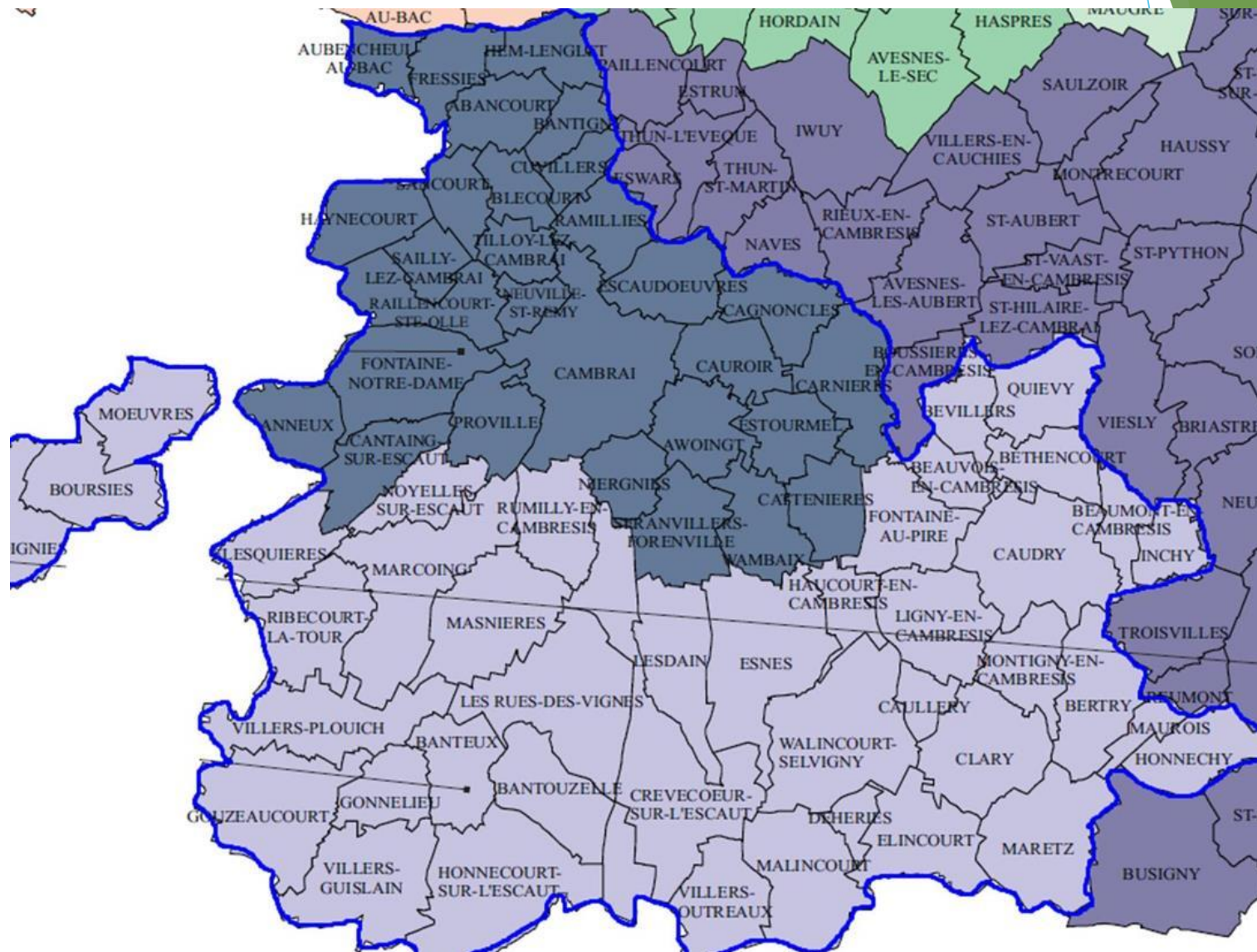
CA CTR/SUD

Cambrai Centre

Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*



Liste des communes : voir diapo précédente

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

CA LEC  
AV AUL/FOU

Cambrai le Cateau  
AvesnesAulnoye  
Avesnes Fourmies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

ANOR  
AULNOYE-AYMERIES  
AVESNELLES  
AVESNES-LES-AUBERT  
AVESNES-SUR-HELPE  
BACHANT  
BAZUEL  
BEAUFORT  
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE  
BERLAIMONT  
BERMERAIN  
BOULOGNE-SUR-HELPE  
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS  
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE  
BRIASTRE  
BUSIGNY  
CARTIGNIES

CATILLON-SUR-SAMBRE  
DOMPIERRE-SUR-HELPE  
DOURLERS  
ECLAIBES  
ESCARMAIN  
ESTRUN  
ESWARS  
ETROEUNGT  
FERON  
FLAUMONT-WAUDRECHIES  
FLOYON  
FONTAINE-AU-BOIS  
FOREST-EN-CAMBRESIS  
FOURMIES  
GLAGEON  
GRAND-FAYT  
HAUSSY

HAUT-LIEU  
HAUTMONT  
IWUY  
LA GROISE  
LANDRECIES  
LE CATEAU-CAMBRESIS  
LE FAVRIL  
LEVAL  
LIMONT-FONTAINE  
MARBAIX  
MAROILLES  
MAZINGHIEN  
MONCEAU-SAINT-WAAST  
MONTAY  
NAVES  
NEUF-MESNIL  
NEUVILLY

NOYELLES-SUR-SAMBRE  
OHAIN  
ORS  
PAILLENCOURT  
POMMEREUIL  
PONT-SUR-SAMBRE  
PRISCHES  
REJET-DE-BEAULIEU  
REUMONT  
RIEUX-EN-CAMBRESIS  
SAINS-DU-NORD  
SAINT-AUBERT  
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI  
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE  
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON  
SAINT-PYTHON  
SAINT-REMY-CHAUSSEE

SAINT-REMY-DU-NORD  
SAINT-SOUPLET  
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS  
SAULZOIR  
SEMERIES  
SOLESMES  
TAISNIERES-EN-THIERARCHE  
THUN-L'EVEQUE  
THUN-SAINT-MARTIN  
TRELON  
TROISVILLES  
VENDEGIES-SUR-ECAILLON  
VERTAIN  
VIESLY  
VIEUX-MESNIL  
VILLERS-EN-CAUCHIES  
WALLERS-EN-FAGNE  
WIGNEHIES

Carte de la zone : voir diapo suivante

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)



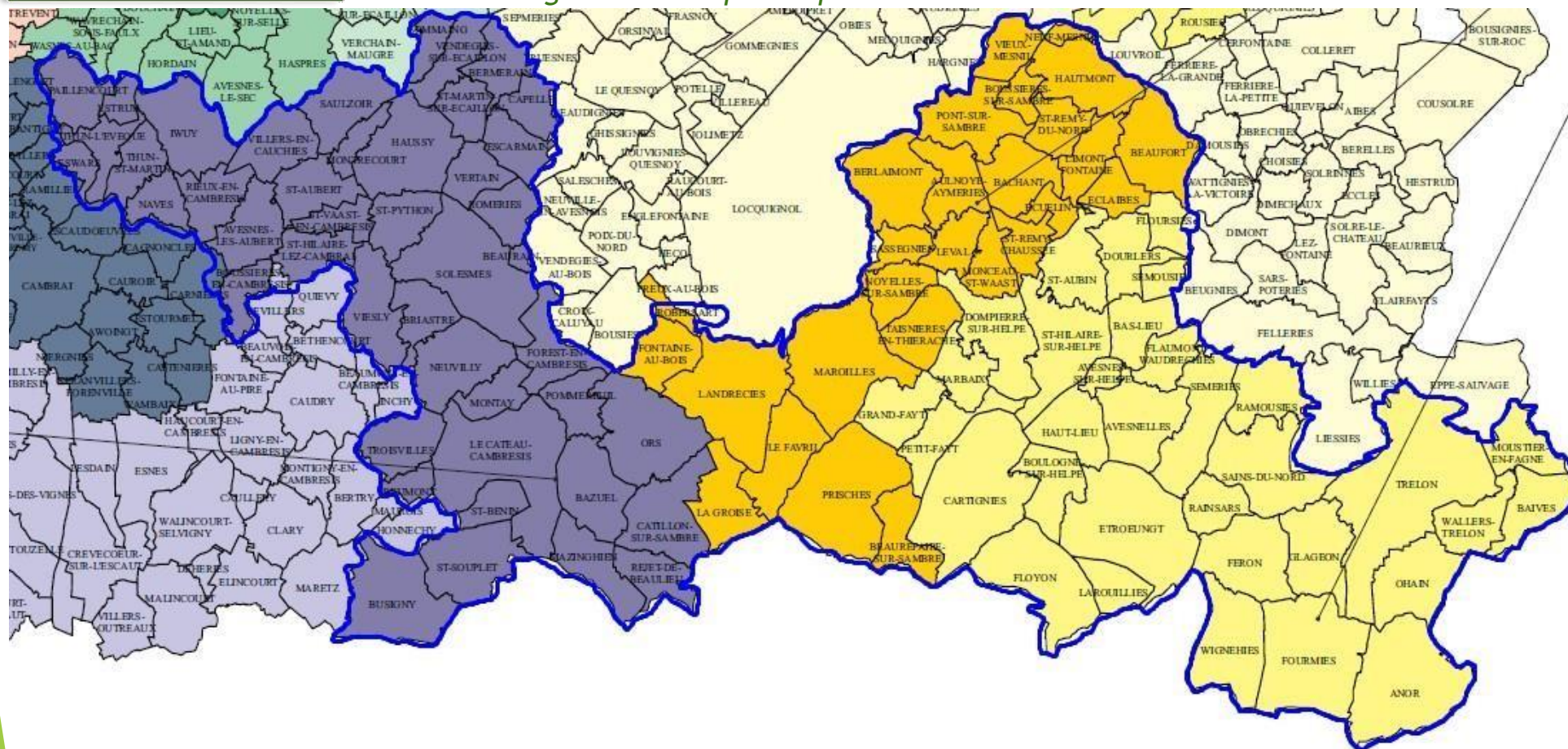
# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Cambrai le Cateau  
AvesnesAulnoye  
Avesnes Fourmies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

Liste des communes : voir diapo précédente



# LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

AV LEQ/MAU/JEU

Avesnes Le Quesnoy  
Avesnes Maubeuge  
Avesnes Jeumont

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*

Carte de la  
Zone : voir  
diapo suivante

AIBES  
ASSEVENT  
BAVAY  
BEAUDIGNIES  
BELLIGNIES  
BERMERIES  
BEUGNIES  
BOUSIES  
BOUSSOIS  
CERFONTAINE  
CLAIRFAYTS  
COLLERET  
COUSOLRE  
DIMECHAUX  
DIMONT  
ELESMES  
ENGLEFONTAINE

EPPE-SAUVAGE  
FEIGNIES  
FELLERIES  
FERRIERE-LA-GRANDE  
FERRIERE-LA-PETITE  
FRASNOY  
GHISSIGNIES  
GOGNIES-CHAUSSEE  
GOMMEGNIES  
HARGNIES  
HON-HERGIES  
HOUDAIN-LEZ-BAVAY  
JENLAIN  
JEUMONT  
JOLIMETZ  
LA LONGUEVILLE  
LE QUESNOY

LEZ-FONTAINE  
LIESSIES  
LOUVIGNIES-QUESNOY  
LOUVROIL  
MAIRIEUX  
MARESCHEs  
MARPENT  
MAUBEUGE  
MECQUIGNIES  
NEUVILLE-EN-AVESNOIS  
OBIES  
OBRECHIES  
POIX-DU-NORD  
PREUX-AU-BOIS  
RECQUIGNIES  
ROUSIES

SAINT-WAAST-LA-VALLEE  
SALESCHES  
SARS-POTERIES  
SEPMERIES  
SOLRE-LE-CHATEAU  
TAISNIERES-SUR-HON  
VENDEGIES-AU-BOIS  
VIEUX-RENG  
VILLEREAU  
VILLERS-POL  
VILLERS-SIRE-NICOLE  
WARGNIES-LE-GRAND  
WARGNIES-LE-PETIT  
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

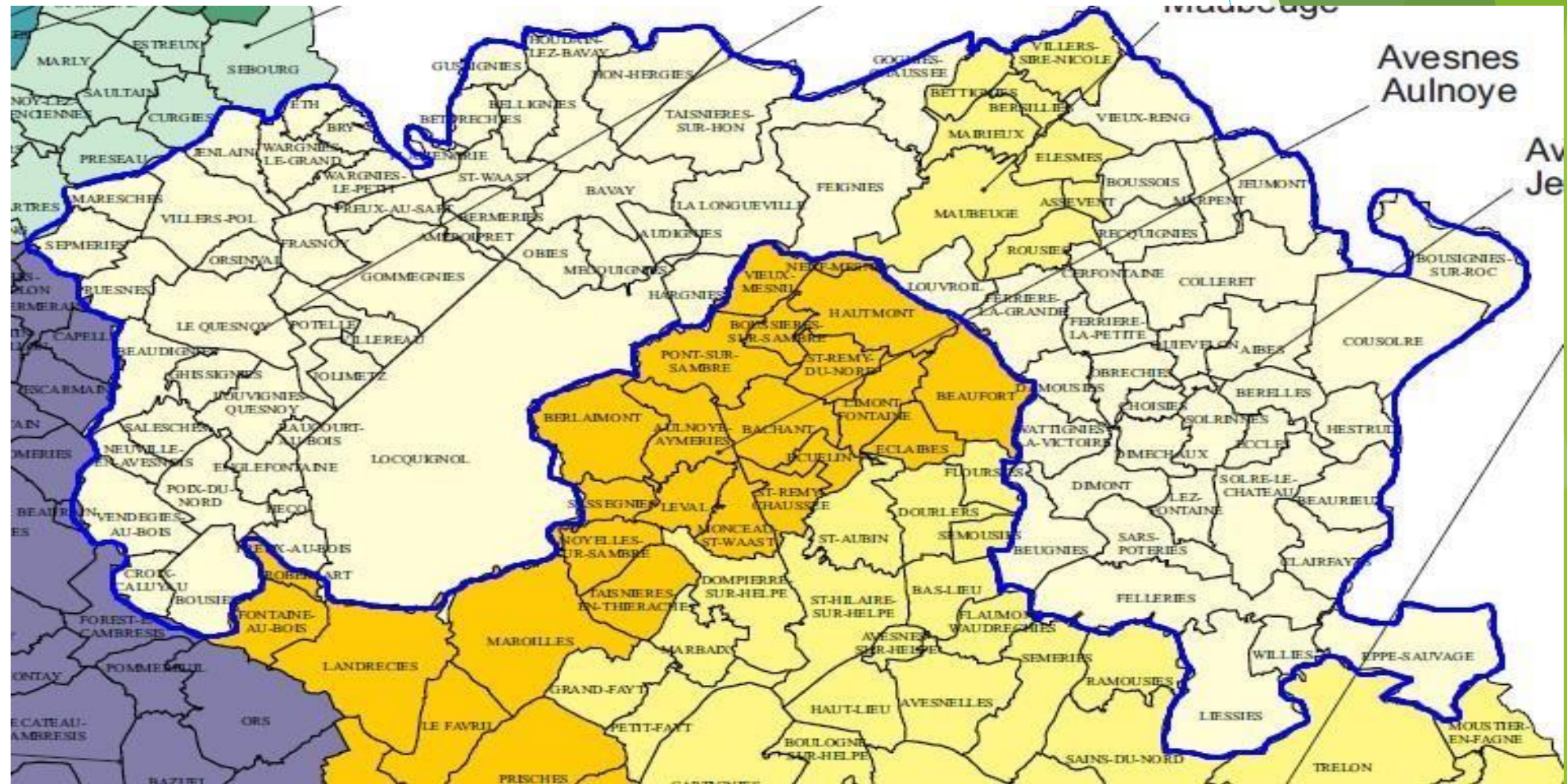


# LES VOËUX GROUPES « AUTRES »

Avesnes Le Quesnoy  
Avesnes Maubeuge  
Avesnes Jeumont

Liste des communes : voir diapo précédente

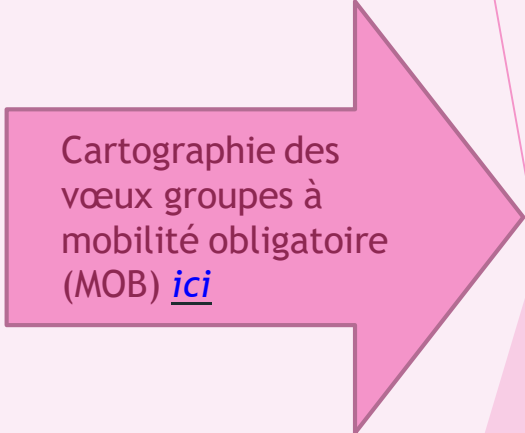
Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.  
*Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.*



# FORMULATION DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants **devant participer obligatoirement** devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

2 natures de poste proposées :	9 bassins d'éducation proposés :
Enseignant classe maternelle ou élémentaire	Bassin de Dunkerque (DK)
	Bassin de Lille 2 (L2)
	Bassin de Lille 1 (L1)
	Bassin de Roubaix-Tourcoing (RT)
Enseignant dans l'enseignement spécialisé	Bassin de Lille 3 (L3)
	Bassin de Douai (DO)
	Bassin de Valenciennes (VA)
1 nature de poste proposée :	Bassin de Cambrai (CA)
	Bassin d'Avesnes (AV)
	6 circonscriptions proposées :
	Avesnes Aulnoye
	Avesnes Jeumont
	Avesnes Maubeuge
Avesnes Fourmies	
Cambrai Sud	
Cambrai Le-Cateau	



## Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

*Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.*



# Les natures de postes proposés dans chaque vœu groupe à mobilité obligatoire (MOB)

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants **devant participer obligatoirement** devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

<b>Enseignant classe maternelle ou élémentaire</b>	Tout poste d'enseignant classe élémentaire (ECEL), préélémentaire (ECMA), Application (EAPL/EAPM), décharge de direction (DCOM).
<b>Enseignant dans l'enseignement spécialisé</b>	Tous postes dans le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré dans le spécialisé à titre provisoire si défaut de prérequis (hors postes à recrutement en dehors du barème et postes RASED (ex maîtres E et G).
<b>Vœux groupe CAPPEI</b>	Répartis suivant les 4 modules de professionnalisation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Coordonner une ULIS</li><li>- Exercer en UE</li><li>- Enseigner en SEGPA &amp; EREA</li><li>- Travailler en RASED</li></ul>
<b>Certains vœux groupe remplacement (zone sud du département)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Titulaire remplaçant (ZIL)</li><li>- Titulaire remplaçant brigade REP+</li><li>- Titulaire de secteur: affectation à titre définitif sur une circonscription. Délégation sur proposition de l'IEN à l'année sur des rompus de service (décharge de direction, d'EMF, temps partiel)</li></ul>

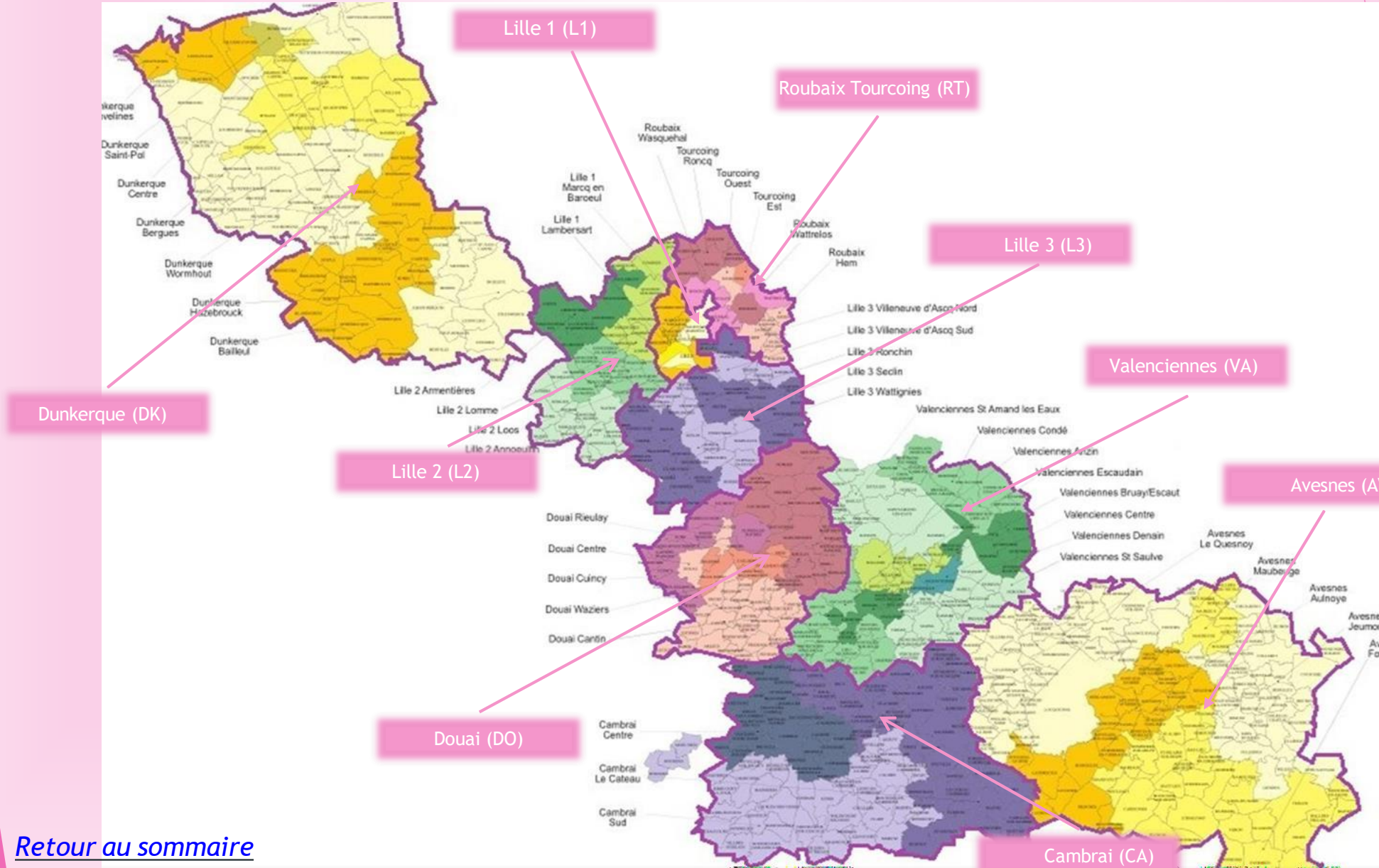
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

*Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.*

Cartographie des vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) [ici](#)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

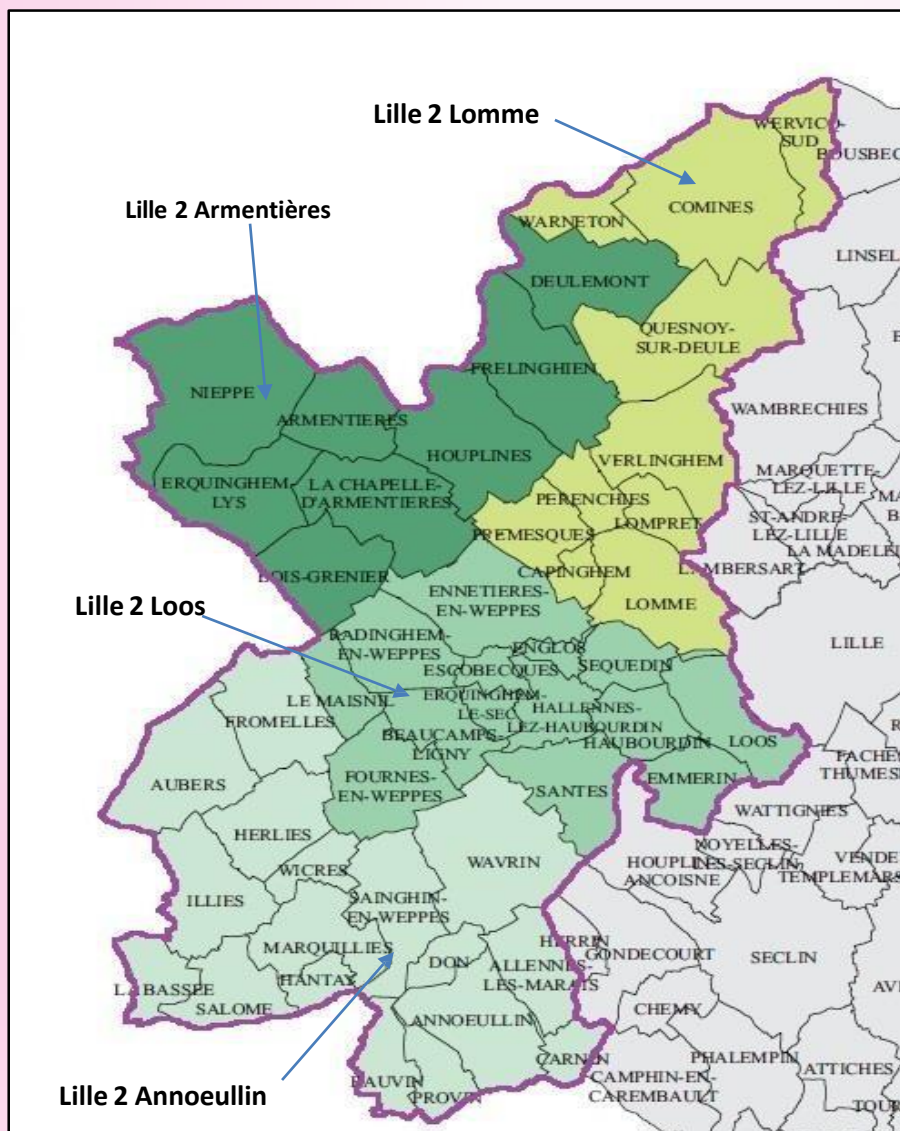






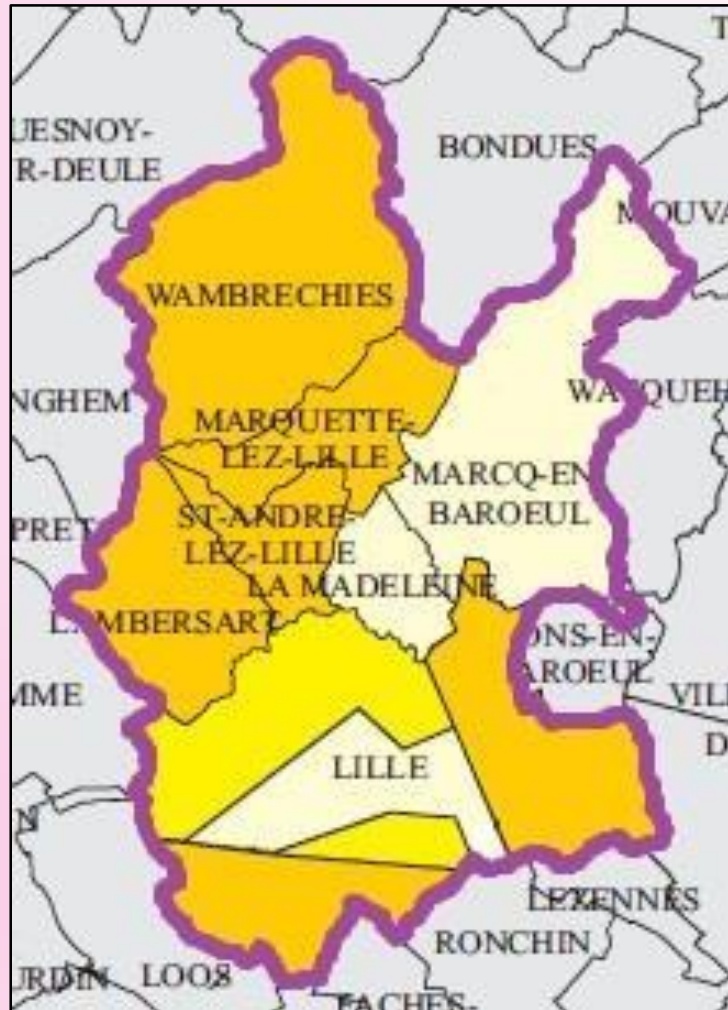
# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



## Bassin de Lille 2 (L2)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

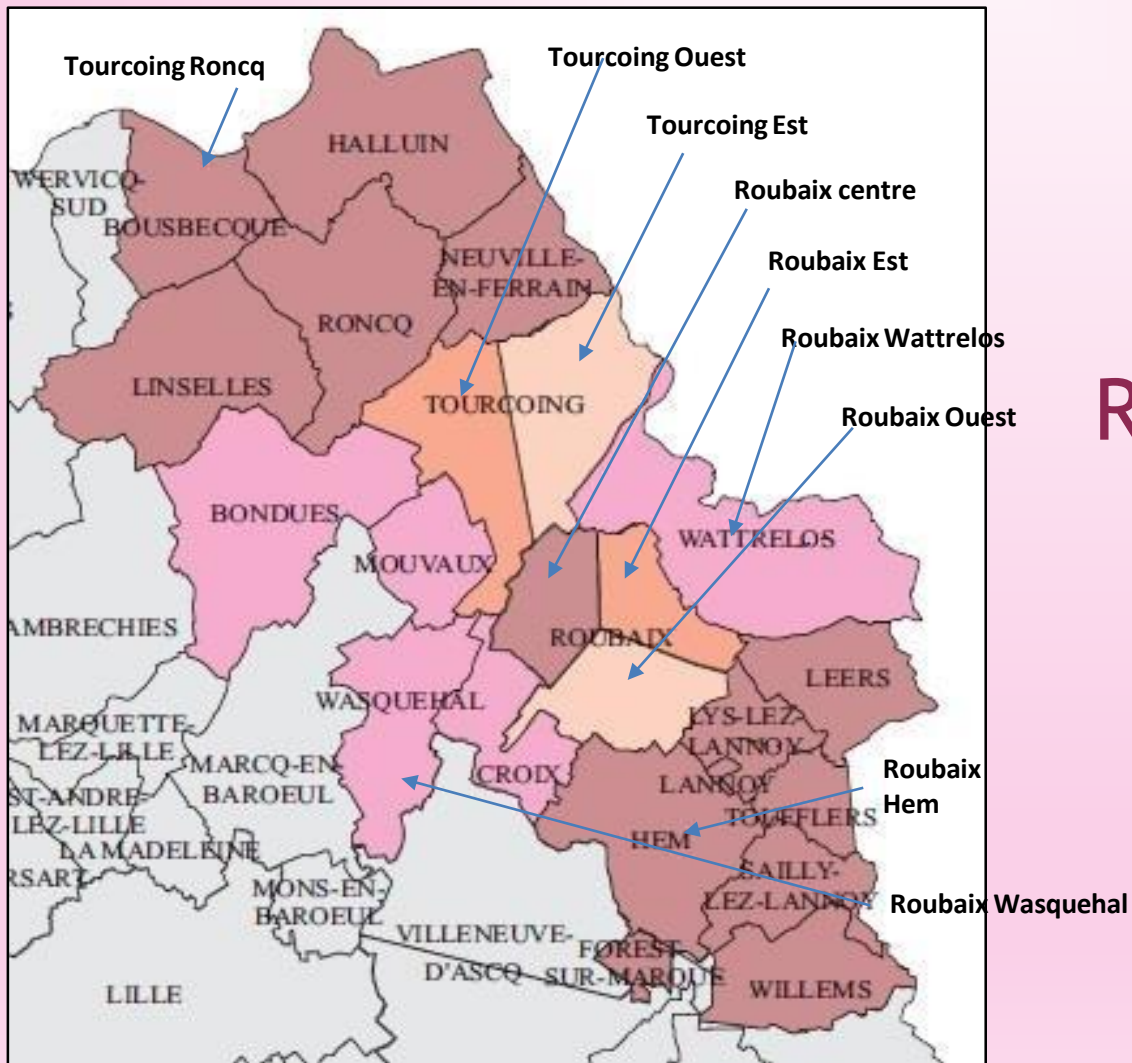


Bassin de Lille 1  
(L1)  
+  
Lille1 / Lille3 ASH

Les vœux  
groupes à  
mobilité  
obligatoire  
(MOB)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de  
Roubaix - Tourcoing  
(RT)  
+  
Roubaix-Tourcoing ASH



# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

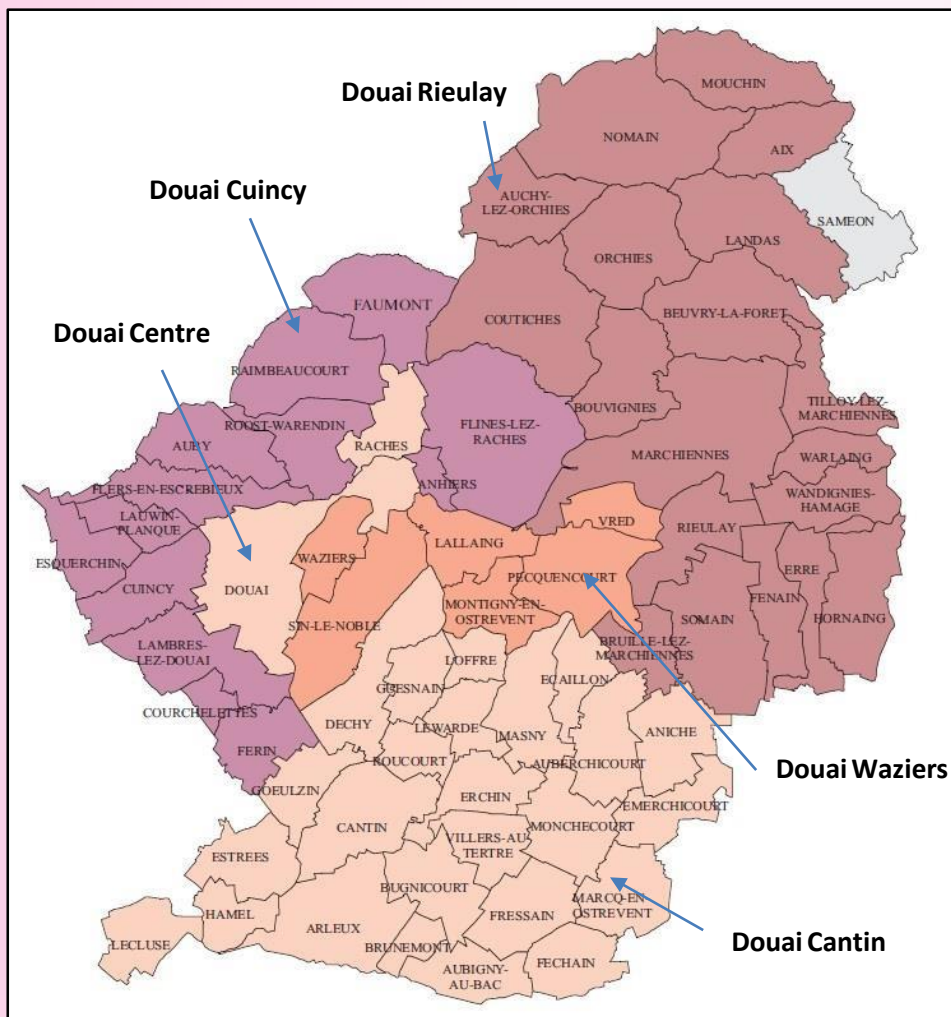
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



## Bassin de Lille 3 (L3)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

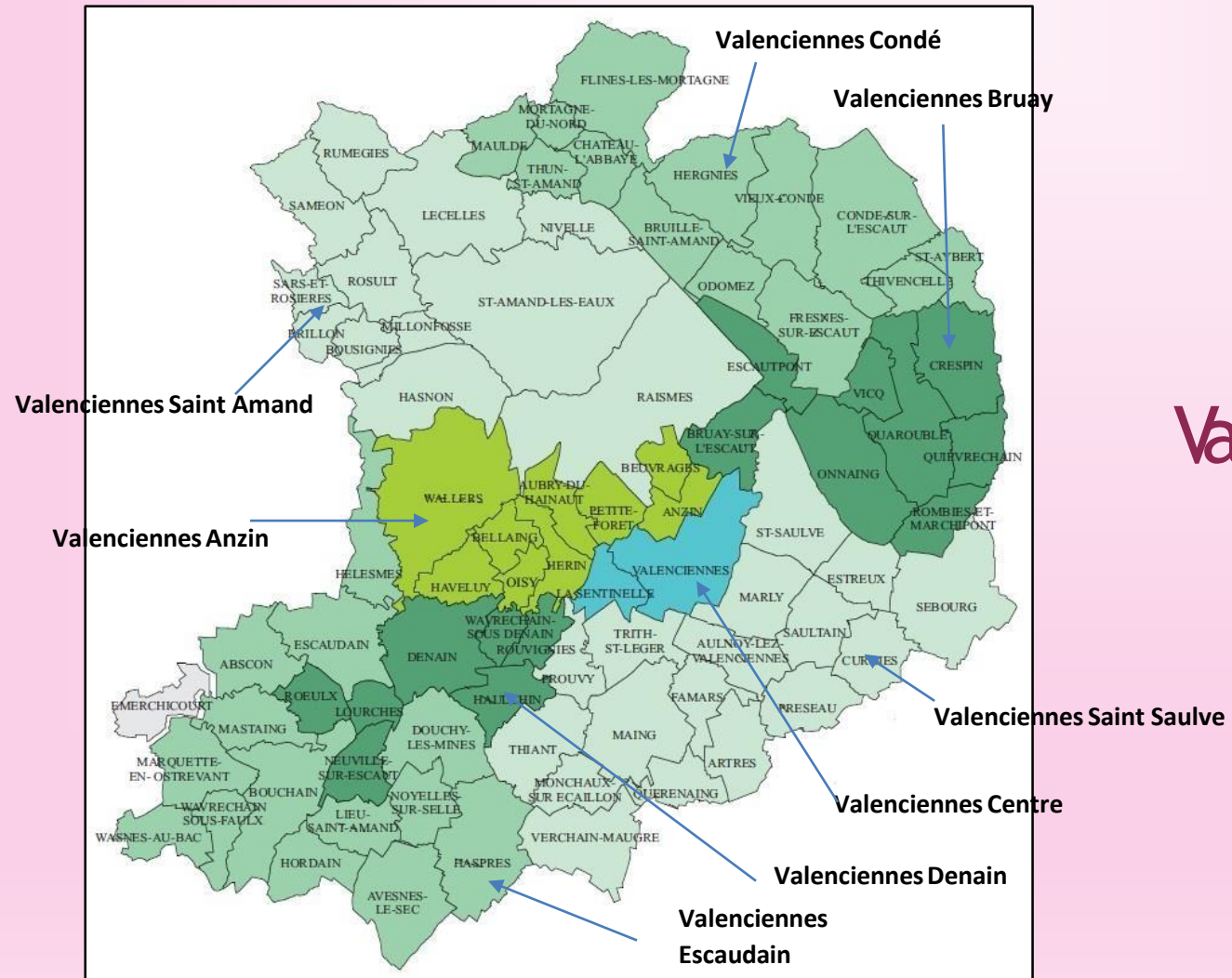


Bassin de  
Douai  
(DO)  
+  
Douai / Cambrai  
ASH



# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

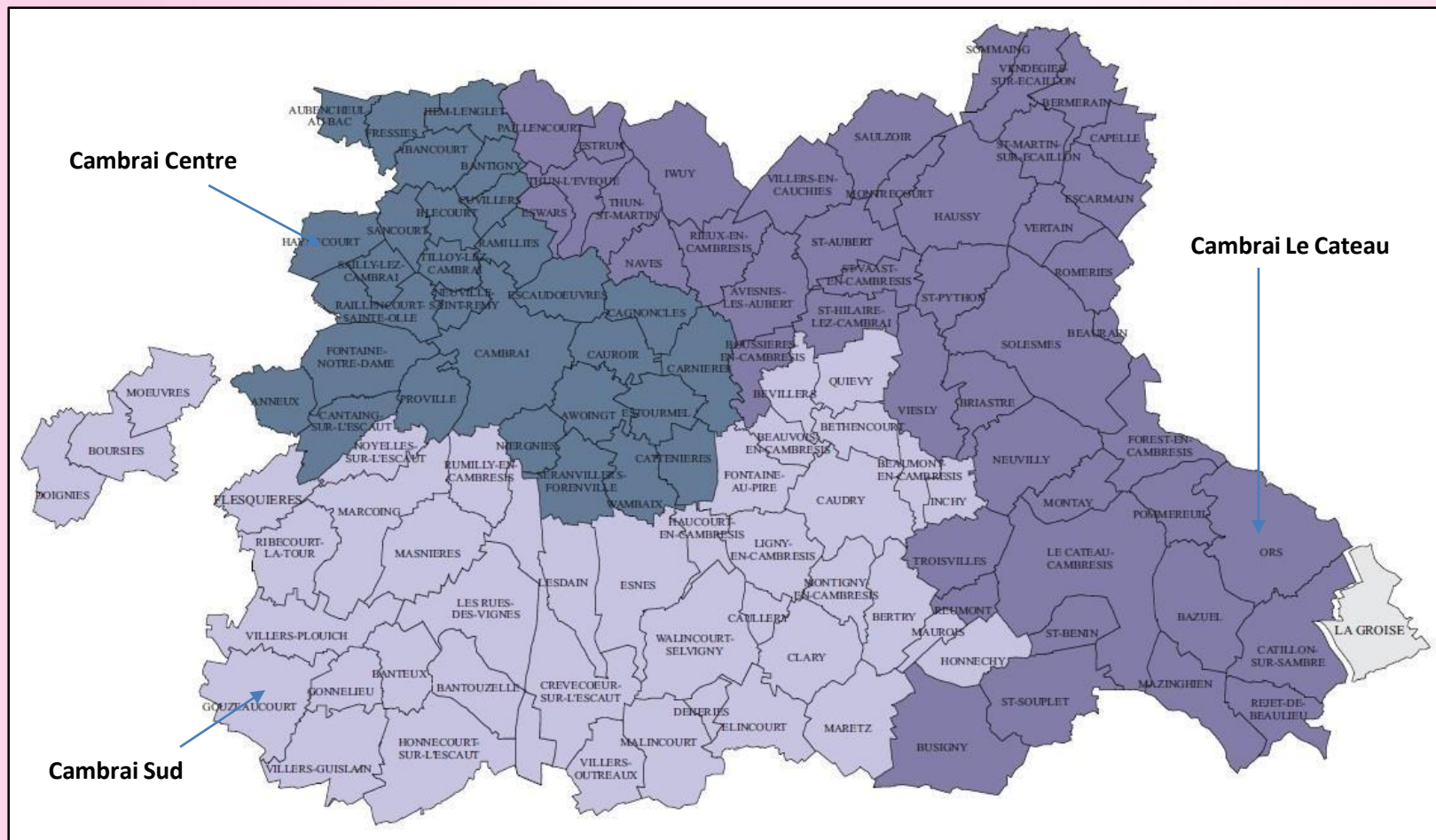
Les vœux  
groupes à  
mobilité  
obligatoire  
(MOB)



Bassin de  
Valenciennes  
(VA)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

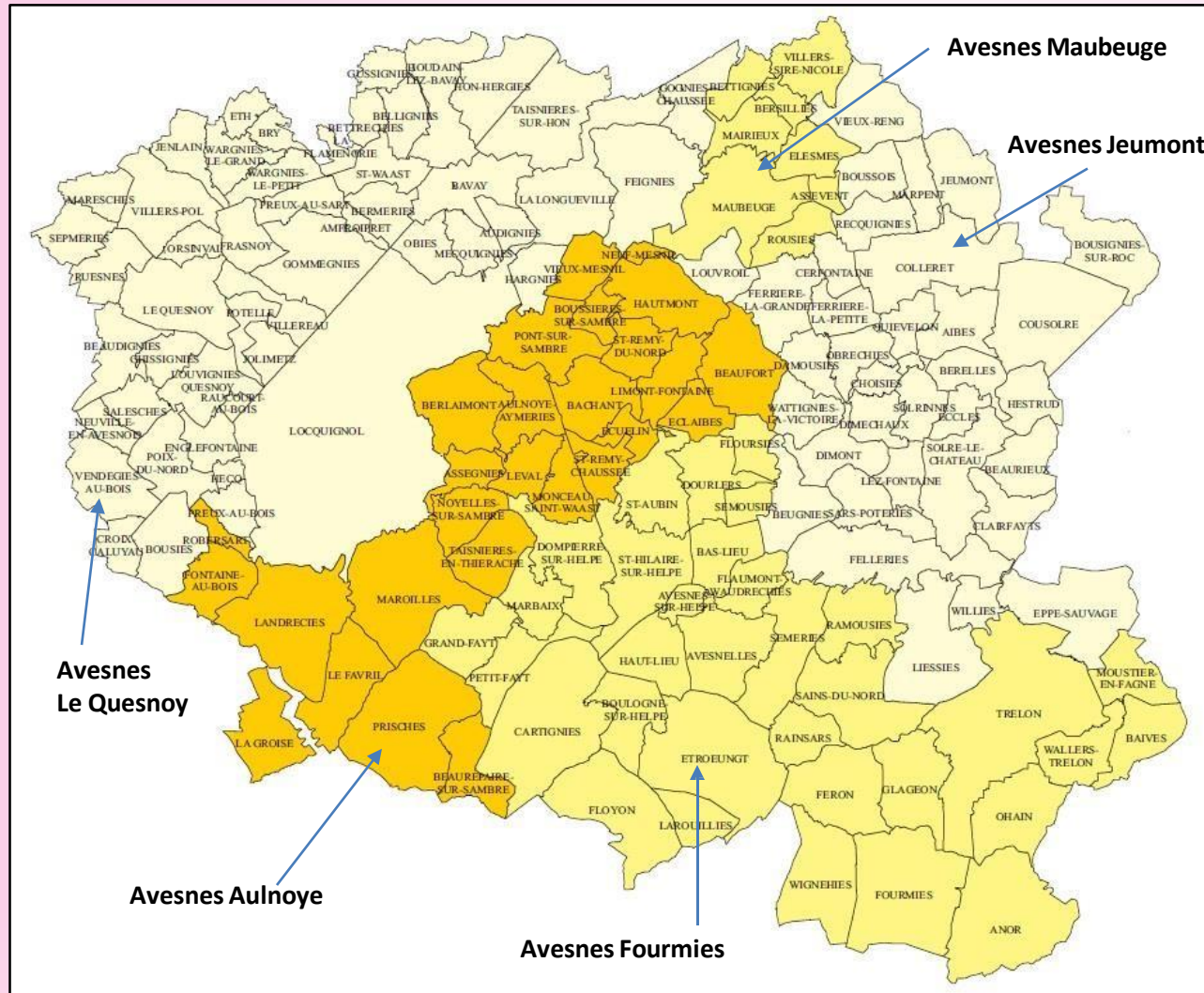
Les vœux groupes à mobilité obligatoire



Bassin de  
Cambrai  
(CA)

# CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin d'Avesnes (AV)

+

Avesnes / Valenciennes ASH



# LES POSTES

## Présentation de la Liste générale des postes

Ce document est publié sur le site internet de la DSDEN au plus tard la veille de l'ouverture du serveur.

Il comporte 7 onglets :

-Conseils ;

[-Natures et spécialités ;](#)

[-Postes entiers ;](#)

[-Jumelages ;](#)

[-Vœux groupes Autres et Assimilés Communes \(2 onglets\) ;](#)

[-Postes bloqués Stagiaires.](#)

Vous pouvez faire votre mouvement en n'utilisant que l'application *Mvt1D* mais si vous recherchez un poste en particulier, il peut s'avérer utile d'en connaître le numéro et de le renseigner directement dans l'application.

De même, ce document répertorie les natures de poste existantes et toutes les spécialités possibles pour ces postes. Toutes ces natures de postes sont présentées [ci-après](#).

# LES POSTES

## Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Natures et Spécialités » :

Chaque poste se caractérise par un code « nature » associé à un code « spécialité ».

*Ainsi, si vous souhaitez candidater sur un poste d'enseignant en classe élémentaire, cet onglet vous indique que le code nature de ce support est ECEL et que différentes spécialités existent.*

Code nature	Libellé nature	Spécialité	Libellé de la spécialité
DE	DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
IDRR	ENSEIGNANT PREMIER DEGRE RESEAU REUSSITE	C0075	ENSEIGNANT PREMIER DEGRE RESEAU REUSSITE
TD	TITULAIRE DEPARTEMENTAL (BRIGADE FORMATION CONTINUE)	G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (ZIL rattachement école)	G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (BRIGADE REP+ rattachement circonscription)	G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (ASH)	G0147	ASH
TS	TITULAIRE DE SECTEUR	G0000	SANS SPECIALITE
TS	TITULAIRE DE SECTEUR	G0107	ENFANTS DU VOYAGE
ACAS	ANIMATEUR CASNAV	G0000	SANS SPECIALITE
AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE (ERUN)	G0164	TECHNOLOGIES ET RESSOURCES EDUCATIVES
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	G0201	COORDINATION ZEP
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	G0202	COORDINATION REP
CLR	CLASSE RELAIS	C0071	ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE
COSD	COORDONNATEUR RESEAU SAPD (APADHE)	G0000	SANS SPECIALITE
CPAP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS	G0000	SANS SPECIALITE
CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	SANS SPECIALITE
CPEM	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE	G0000	SANS SPECIALITE
CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	G0000	SANS SPECIALITE
CPLV	CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRANGERES	G0000	SANS SPECIALITE
DCOM	COMPENSATION DECHARGE TOTALE DE DIRECTEUR	G0000	SANS SPECIALITE
EAPL	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE	G0191	CLASSE D'APPLICATION
EAPM	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE	G0191	CLASSE D'APPLICATION
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0000	SANS SPECIALITE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0400	LANGUE VIVANTE ETRANGERE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0422	ANGLAIS
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0426	ESPAGNOL
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0000	SANS SPECIALITE
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0422	ANGLAIS
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0421	ALLEMAND
ECSP	ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE	G0135	OPTION E UNIQUEMENT EN ERPD
EDRP	EDUCATEUR ERPD	G0000	SANS SPECIALITE
IEEL	UNIT PEDAGOGIQUE ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT	G0163	ACCUEIL PRIMO ARRIVANTS

1) Conseils

2) Natures et Spécialités

3) Postes entiers

4) Postes bloqués stagiaires

5) Jumelages

6) Voeux groupes "autres"

Voeux "AC"

# LES POSTES

## Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Postes entiers » :

Cette feuille au format Excel vous permet d'utiliser les filtres pour repérer les postes entiers susceptibles de vous intéresser.

Colonne « N° du poste » : numéro à renseigner dans *Mvt1D* pour candidater sur un poste donné.

« Dont nombre supports vacants » : nombre de postes vacants connus à la date de publication de la liste.

Nb : Les postes bloqués stagiaires ne sont pas affichés comme support vacant.

Numéro du poste	Nb. CL	Dont C. Spé.	Dont nb supports vacants	Établissement	Commune	Nature	Spécialité	Circonscription
88148	0	0	0	COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)	ANICHE	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88149	0	0	0	COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)	ANICHE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88150	0	0	0	COLLEGE PIERRE GILLES DE GENNES (0590007M)	ANZIN	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88151	0	0	0	COLLEGE DU SEPTENTRION (05900030M)	BRAY DUNES	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88152	0	0	0	COLLEGE JEAN MACE (05900031N)	BRUAY SUR L ESCAUT	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88153	0	0	0	COLLEGE JEAN MACE (05900031N)	BRUAY SUR L ESCAUT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88154	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88155	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88156	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88157	0	0	1	COLLEGE PAUL ELUARD (05900057S)	CYSOING	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88158	0	0	0	COLLEGE PAUL LANGEVIN (05900058T)	DECHY	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88159	0	0	0	COLLEGE VILLARS (05900062X)	DENAIN	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88160	0	0	0	COLLEGE JULES FERRY (05900068D)	DOUAI	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88161	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (05900090C)	GRAVELINES	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88162	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (05900090C)	GRAVELINES	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88163	0	0	1	COLLEGE LIL KELLER-ROSENBERG (05900091D)	HALLUIN	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88164	0	0	0	LYCEE PROFESSIONNEL PLACIDE COURTOY (05900098L)	HAUTMONT	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88165	0	0	0	COLLEGE FERNANDE BENOIST (0590103S)	HAZEBROUCK	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88166	0	0	0	COLLEGE EUGENE THOMAS (0590109Y)	JEUMONT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88169	0	0	0	COLLEGE FRANKLIN (0590115E)	LILLE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88170	0	0	0	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)	LILLE	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88171	0	0	1	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)	LILLE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88172	0	0	0	COLLEGE GUILLAUME BUDE (0590150T)	MAUBEUGE	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88173	0	0	0	COLLEGE ERNEST COUTELLE (0590151U)	MAUBEUGE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88174	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88175	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88176	0	0	0	COLLEGE JEAN ZAY (0590164H)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88178	0	0	6	INST EDUC SENS SOURDS INSTITUT REHAB. PAROLE & AUDIT (0590179Z)	RONCHIN	UEE - Unité d'enseignem	G0174 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88179	0	0	0	COLLEGE PAUL MACHY (0590179Z)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88180	7	1	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88181	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ÉCEL - Enseignant class	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88182	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	RASE - Réseau d'aide à	G0173 - Rased aide à d	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88183	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	TR - Titulaire remplaçant	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88184	0	0	1	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ULEC - Ulis école	G0176 - Ulis ue troubles	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88185	0	0	1	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)	ROUBAIX	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88186	0	0	0	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)	ROUBAIX	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88187	0	0	0	COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)	ROUBAIX	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88188	0	0	1	COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)	ROUBAIX	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH

1) Conseils 2)Natures et Spécialités **3) Postes entiers** 4) Postes bloqués stagiaires 5) Jumelages 6) Voeux groupes "autres" 7) Voeux groupes "A" +



# LES POSTES

## Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Jumelages » :

Cet onglet mentionne uniquement le poste principal.

Vous pouvez consulter le poste secondaire en cliquant sur « fractionné » lors de la sélection du poste principal sur MVT 1 D.

Numéro du poste principal	Établissement	Nature	Spécialité	Commune	Circonscription
88226	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BERTHELOT (0590318A)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	DENAIN	0594360U - VALENCIENNES DENAIN
88280	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EUGENE LENGLET (0590381U)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
89160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LOUIS ARAGON NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FOURMIES	0594516N - AVESNES-FOURMIES
89174	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FRESNES SUR ESCAUT	0592798W - VALENCIENNES-CONDE
90160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MONTESQUIEU (0592084V)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	ROUBAIX	0592800Y - ROUBAIX-CENTRE
90973	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DOUAI-CENTRE (0592768N)	CPTI - Conseiller pédagogique et	G0000 - Sans spécialité	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
90995	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE2-LOOS (0592780B)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LOOS	0592780B - LILLE2-LOOS
91002	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - LAMBERSART (0592783E)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592783E - LILLE 1 - LAMBERSART
91010	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE2-LOMME (0592786H)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
91019	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-EST (0592790M)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	ROUBAIX	0592790M - ROUBAIX-EST
91022	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WATTRELOS (0592791N)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	WATTRELOS	0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
91027	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN TOURCOING-OUEST (0592793R)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	TOURCOING	0592793R - TOURCOING-OUEST
91036	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN VALENCIENNES ANZIN (0592797V)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DENAIN	0592797V - VALENCIENNES ANZIN
91048	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE3-SECLIN (0592802A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	SECLIN	0592802A - LILLE3-SECLIN
91054	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DUNKERQUE-CENTRE (0592804C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DUNKERQUE	0592804C - DUNKERQUE-CENTRE
91493	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR HUGO (0593657E)	RASE - Réseau d'aide à dominar	G0173 - Rased aide à dominar	MOUVAUX	0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
91593	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNEHAUT (0594187F)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ESCAUTPONT	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
91642	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MABUSE (0594205A)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	MAUBEUGE	0592788K - AVESNES-MAUBEUGE
91766	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD (0594320B)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	VILLENEUVE D ASCQ	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
91836	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BLAISE PASCAL GROUPE 8 (0594320B)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	GRANDE SYNTHE	0592775W - DUNKERQUE-GRAVELINES
91860	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LEO LAGRANGE (0594327H)	IEEL - Unité pédagogique élève a	G0163 - Accueil primo arrivants	ROUBAIX	0596787G - ROUBAIX OUEST
92071	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE HENRI MATISSE (0594481A)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ONNAING	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
92126	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN VALENCIENNES-ESCAUDAIN (0594481A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DENAIN	0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
92129	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN TOURCOING-RONCQ (0594521U)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	TOURCOING	0594521U - TOURCOING-RONCQ
92173	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES LONGS PRES (0594559K)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	LOUVROIL	0592803B - AVESNES-JEUMONT
92633	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BARBUSSE (0594923F)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	DOUCHY LES MINES	0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
92833	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ALBERT CAMUS (0595032Z)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	LALLAING	0595959G - DOUAI-WAZIERS
92913	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MONTAIGNE (0595094S)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	MONS EN BAROEUL	0592782D - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ NORD
93142	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE CURIE (0595320M)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	WATTRELOS	0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
93286	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DUNKERQUE-BERGUES (0595539A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	BERGUES	0595539A - DUNKERQUE-BERGUES
93402	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WASQUEHAL (0595817C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	MARCO EN BAROEUL	0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
93486	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - CENTRE (0595962K)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0595962K - LILLE 1 - CENTRE
93565	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE SEVIGNE-VOLTAIRE (0596209D)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
93575	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MACE (0596212G)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	ROUBAIX	0596787G - ROUBAIX OUEST
93641	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES GUESDE (0596361U)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	AUBY	0592770R - DOUAI-CUINCY
93722	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - HELLEMES (0596415C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0596415C - LILLE 1 - HELLEMES
93762	CENTRE D ACTION EDUCATIVE CENTRE ACTION EDUCATIVE DUNKRQ (0596415C)	UEE - Unité d'enseignement élér	G0171 - Enseigner en milieu p	DUNKERQUE	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
93921	S EDUC SPECIALE SOINS DOMICILE S.E.S.S.A.D.IME ST-HILAIRE S/H (0596415C)	SESD - Poste service enseigner	G0176 - Utilis ue troubles foncti	AULNOYE AYMERIES	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
93924	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ROUBAIX	0592798W - VALENCIENNES-CONDE

1) Conseils 2)Natures et Spécialités 3) Postes entiers 4) Postes bloqués stagiaires 5) Jumelages 6) Voeux groupes "autres" 7) Voeux groupes "AC" +



# LES POSTES

# Présentation de la Liste générale des postes

Número du groupe	Code	Libellé / Nature / Spécialité	Mobilité obligatoire	Nombre de postes	CIRCONSCRIPTIONS OU BASSIN
21311	0590001-00	DKC/GRA/POL/BER - DCOM	Non	4	DUNKERQUE CENTRE / DUNKERQUE BERGUES / DUNKERQUE SAINT POL / DUNKERQUE GRAVELINES
21312	0590001-01	DKC/GRA/POL/BER - EAPL G0191	Non	4	
21314	0590001-03	DKC/GRA/POL/BER - ECEL	Non	84	
21315	0590001-05	DKC/GRA/POL/BER - ECMA	Non	95	
21316	0590001-07	DKC/GRA/POL/BER - ISES - G170	Non	6	
21317	0590001-08	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0172	Non	7	
21318	0590001-09	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0173	Non	18	
21319	0590001-10	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0000	Non	4	
21320	0590001-11	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0176	Non	8	
21321	0590001-12	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0177	Non	3	
21324	0590001-19	DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0176	Non	18	
21326	0590001-21	DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0179	Non	2	
21327	0590002-01	DK WOR/HAZ - ECEL	Non	58	
21328	0590002-02	DK WOR/HAZ - ECMA	Non	64	
21329	0590002-03	DK WOR/HAZ - ISES - G0170	Non	2	
21330	0590002-04	DK WOR/HAZ - RASE - G0172	Non	2	
21331	0590002-05	DK WOR/HAZ - RASE - G0173	Non	6	
21332	0590002-06	DK WOR/HAZ - UEE - G0176	Non	3	LILLE 2 ARMENTIERES / DUNKERQUE BAILLEUL
21334	0590002-08	DK WOR/HAZ - ULEC - G0176	Non	7	
21335	0590003-00	DK BAI/L2 ARM - DCOM	Non	2	
21336	0590003-01	DK BAI/L2 ARM - EAPL G0491	Non	3	
21338	0590003-03	DK BAI/L2 ARM - ECEL	Non	42	
21339	0590003-04	DK BAI/L2 ARM - ECMA	Non	38	
21340	0590003-05	DK BAI/L2 ARM - ISES - G0170	Non	4	
21341	0590003-06	DK BAI/L2 ARM - RASE - G0172	Non	2	
21342	0590003-07	DK BAI/L2 ARM - RASE - G0173	Non	8	
21343	0590003-08	DK BAI/L2 ARM - UEE - G0176	Non	3	
21345	0590003-11	DK BAI/L2 ARM - ULEC - G0176	Non	8	LILLE 2 LOMME / LILLE 1 NORD / LILLE 1 CENTRE / LILLE 1 SUD / LILLE 1 HELLEMES
21346	0590004-01	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM DCOM	Non	18	
21347	0590004-02	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPL G0191	Non	9	
21348	0590004-03	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPM G0191	Non	4	
21349	0590004-04	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECEL	Non	59	
21350	0590004-05	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECMA	Non	65	
21351	0590004-07	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ISES G0170	Non	6	
21352	0590004-09	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0172	Non	4	
21353	0590004-10	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0173	Non	24	
21354	0590004-11	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0176	Non	8	
21355	0590004-12	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0177	Non	2	

Número du groupe	Code	Type	Libellé	Commune de référence	Nombre de postes
21476	59230	Assimilé commune	Toutes natures - FERRIERE LA GRANDE	FERRIERE LA GRANDE (059230)	11
21477	59001	Assimilé commune	Toutes natures - ABANCOURT	ABANCOURT (059001)	3
21478	59002	Assimilé commune	Toutes natures - ABSCON	ABSCON (059002)	6
21479	59003	Assimilé commune	Toutes natures - AIBES	AIBES (059003)	2
21480	59004	Assimilé commune	Toutes natures - AIX	AIX (059004)	3
21481	59005	Assimilé commune	Toutes natures - ALLENNES LES MARAIS	ALLENNES LES MARAIS (059005)	4
21482	59007	Assimilé commune	Toutes natures - ANHIERS	ANHIERS (059007)	3
21483	59008	Assimilé commune	Toutes natures - ANICHE	ANICHE (059008)	17
21484	59009	Assimilé commune	Toutes natures - VILLENEUVE D ASCQ	VILLENEUVE D ASCQ (059009)	103
21485	59011	Assimilé commune	Toutes natures - ANNOEULLIN	ANNOEULLIN (059011)	11
21486	59012	Assimilé commune	Toutes natures - ANOR	ANOR (059012)	7
21487	59013	Assimilé commune	Toutes natures - ANSTAING	ANSTAING (059013)	3
21488	59014	Assimilé commune	Toutes natures - ANZIN	ANZIN (059014)	20
21489	59015	Assimilé commune	Toutes natures - ARLEUX	ARLEUX (059015)	7
21490	59016	Assimilé commune	Toutes natures - ARMBOUTS CAPPEL	ARMBOUTS CAPPEL (059016)	3
21491	59017	Assimilé commune	Toutes natures - ARMENTIERES	ARMENTIERES (059017)	32
21492	59018	Assimilé commune	Toutes natures - ARNEKE	ARNEKE (059018)	3
21493	59019	Assimilé commune	Toutes natures - ARTRES	ARTRES (059019)	3
21494	59021	Assimilé commune	Toutes natures - ASSEVENT	ASSEVENT (059021)	3
21495	59022	Assimilé commune	Toutes natures - ATTICHES	ATTICHES (059022)	4
21496	59024	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERCHICOURT	AUBERCHICOURT (059024)	7
21497	59025	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERS	AUBERS (059025)	3
21498	59026	Assimilé commune	Toutes natures - AUBIGNY AU BAC	AUBIGNY AU BAC (059026)	3
21499	59027	Assimilé commune	Toutes natures - AUBRY DU HAINAUT	AUBRY DU HAINAUT (059027)	4
21500	59028	Assimilé commune	Toutes natures - AUBY	AUBY (059028)	11
21501	59029	Assimilé commune	Toutes natures - AUCHY LEZ ORCHIES	AUCHY LEZ ORCHIES (059029)	3
21502	59032	Assimilé commune	Toutes natures - AULNOY LEZ VALENCIENNES	AULNOY LEZ VALENCIENNES (059032)	10
21503	59033	Assimilé commune	Toutes natures - AULNOYE AYMERIES	AULNOYE AYMERIES (059033)	18
21504	59034	Assimilé commune	Toutes natures - AVELIN	AVELIN (059034)	3
21505	59035	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNELLES	AVESNELLES (059035)	5
21506	59036	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES SUR HELPE	AVESNES SUR HELPE (059036)	10
21507	59037	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES LES AUBERT	AVESNES LES AUBERT (059037)	4
21508	59038	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES LE SEC	AVESNES LE SEC (059038)	3
21509	59039	Assimilé commune	Toutes natures - AWOINGT	AWOINGT (059039)	3
21510	59041	Assimilé commune	Toutes natures - BACHANT	BACHANT (059041)	4
21511	59042	Assimilé commune	Toutes natures - BACHY	BACHY (059042)	3
21512	59043	Assimilé commune	Toutes natures - BAILLEUL	BAILLEUL (059043)	20
21513	59044	Assimilé commune	Toutes natures - BAISIEUX	BAISIEUX (059044)	3
21514	59046	Assimilé commune	Toutes natures - BAMBECCQUE	BAMBECCQUE (059046)	2
21515	59047	Assimilé commune	Toutes natures - BANTEIIX	BANTEIIX (059047)	2

Ce qu'il faut savoir sur les onglets « Postes vœux groupes » :

- **Vœux groupes « autres » (A) :**  
Afin de connaître les vœux dits « MOB » vous pouvez vous référer à la colonne D

- **Vœux groupes « assimilés communes » (AC) :**  
Vous sélectionnez la commune de votre choix dans la colonne « E » et saisissez le code correspondant sur MVT 1 D.  
Ex : vous choisissez la commune « Ferrière la Grande » et la colonne « F » vous indique le nombre de poste de toute nature référencé dans ce vœu groupe.



# LES POSTES

## Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet  
« Postes bloqués stagiaires » :

Ce document vous est communiqué  
pour information. Il ne doit pas  
vous faire renoncer à candidater  
pour un poste dans un  
établissement souhaité.

Tout poste est susceptible d'être  
vacant à l'occasion de la phase  
informatisée. Il est donc toujours  
possible d'obtenir satisfaction au  
mouvement et d'être muté dans  
une école accueillant un ou  
plusieurs stagiaires.

Rne Etablissement	Nature Etablissement	Dénomination Etablissement	Commune	Circonscription	Nombre de postes bloqués
0590557K	E.E.PU	PAUL STIEVENARD	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	1
0596295X	E.E.PU	JOLIOT CURIE	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	2
0591350X	E.P.PU	GROUPE FONTAINE LE MUGUET	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	1
0594325F	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE DENIES	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	2
0591517D	E.P.PU	MARTHA DESRUMAUX	LEVAL	AVESNES-AULNOYE	2
0591217C	E.M.PU	JEAN-LOUIS CHAPPAT	FOURMIES	AVESNES-FOURMIES	1
0594216M	E.P.PU	QUATRE VENTS	SAINS DU NORD	AVESNES-FOURMIES	1
0590704V	E.E.PU	DANIELLE CASANOVA	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0590705W	E.E.PU	ERNEST CARLIN	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0595193Z	E.E.PU	ANNICK MOUVET	JEUMONT	AVESNES-JEUMONT	1
0593545H	E.P.PU	MAURICE FOSTIER	MARPENT	AVESNES-JEUMONT	1
0592219S	E.P.PU	Ø	SARS-POTERIES	AVESNES-JEUMONT	1
0595504M	E.P.PU	ATRIUM	BAVAY	AVESNES-LE QUESNOY	1
0590313V	E.E.PU	ANDRE DUCARNE	BOUSIES	AVESNES-LE QUESNOY	1
0591457N	E.P.PU	E.P.PU	JENLAIN	AVESNES-LE QUESNOY	1
0592462F	E.P.PU	CHOQUET	VILLEREAU	AVESNES-LE QUESNOY	1
0595227L	E.P.PU	PAULINE KERGOMARD	ASSEVENT	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594204Z	E.E.PU	FAUBOURG DE MONS	MAUBEUGE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592114C	E.E.PU	LOUIS PASTEUR	ROUSIES	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594982V	E.P.PU	BEAUMARCHAIS	VILLERS-SIRE-NICOLE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592690D	E.E.PU	MARTIN-MARTINE	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0593525L	E.E.PU	KENNEDY	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0590331P	E.P.PU	DU CANTON DE CHEMILLE	FONTAINE-NOTRE-DAME	CAMBRAI-CENTRE	1
0591918P	E.E.PU	JEAN LEBAS	NEUVILLE-SAINT-REMY	CAMBRAI-CENTRE	1
0590739H	E.P.PU	CLAUDE BERNARD	BUSIGNY	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594468L	E.P.PU	AUGUSTE HERBIN	LE CATEAU-CAMBRESIS	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594606L	E.P.PU	LA PIERRONNE	SAINT-AUBERT	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594607M	E.E.PU	JOLIOT-CURIE	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594570X	E.P.PU	Ø	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0593647U	F.F.PU	MARIE CURIE	VILLERS-EN-CAUCHIES	CAMBRAI-LE CATEAU	1

3) Postes entiers

4) Postes bloqués stagiaires

5) Jumelages

6) Voeux groupes "autres"

7) Voeux groupes "AC"

# LES POSTES

## Nomenclature des postes proposés au mouvement

Code	Libellé
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE DE 2 à 8 CLASSES, DE 9 CLASSES ET PLUS OU CHARGE DE CLASSE UNIQUE</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE DE 2 à 8 CLASSES OU DE 9 CLASSES ET PLUS</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE</u>
DCOM	<u>COMPENSATION DECHARGE DIRECTEUR</u>
ECEL	<u>ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE</u>
ECMA	<u>ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE</u>
EAPL	<u>ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE</u>
EAPM	<u>ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE</u>
TS	<u>TITULAIRE SECTEUR</u>
TD	<u>TITULAIRE DEPARTEMENTAL STAGE FORMATION CONTINUE</u>
TR	<u>TITULAIRE BRIGADE DE REMPLACEMENT</u>

Code	Libellé
TR	<u>TITULAIRE REMPLAÇANT BRIGADE REP+</u>
TR	<u>TITULAIRE REMPLAÇANT CONGES AIDE SPECIALISEE AUX HAND.</u>
AINF	<u>ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE</u>
CPAP	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS</u>
CPC	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN</u>
CPEM	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE</u>
CPEP	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS</u>
CPLV	<u>CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRN</u>
CPTI	<u>CONSEILLER PEDAG. ENS NUM</u>
ASOU	<u>ANIMATION SOUTIEN</u>
USEP	<u>DÉLÉGUÉ-E DÉPARTEMENTAL-E</u>
CLR	<u>CLASSE RELAIS</u>
IEEL	<u>UNIT PEDAGO ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT</u>
ACAS	<u>ANIMATEUR CASNAV</u>
UEAJ	<u>ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR</u>

Code	Libellé
MDPH	<u>ENSEIGNANT 1E DEGRE MAD MDPH</u>
CRA	<u>Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme</u>
ULEC	<u>ULIS HANDICAP Troubles du Spectre Autistique</u>
ULEC	<u>ULIS HANDICAP Troubles du Spectre Autistique</u>
UEM/UEE	<u>ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE</u>
EDRP	<u>EDUCATEUR ERPD</u>
ISES	<u>ENSEIGNANT EN SEGPA</u>
ISIN	<u>ENSEIGNANT 1D EDUCATEUR INTERNAT</u>
MGHR	<u>MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RESEAU</u>
RASE	<u>MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE</u>
RASE	<u>MAITRE RASED DOMINANTE PEDAGOGIQUE</u>
REF	<u>ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT</u>
SESD	<u>POSTE SERVICE ENS SUIVI A DOMICILE</u>
ULCG	<u>UNITE LOCALISEE INCLUSION SCOLAIRE EN COLLEGE</u>



# LES POSTES DE CHARGÉ D'ÉCOLE

Pour accéder à titre définitif à ces postes, un enseignant sera nommé après avis favorable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

**Les professeurs des écoles stagiaires sont autorisés à solliciter ces postes.**

Attention : Dans le cas où une école à classe unique passe à deux ou plusieurs classes, le chargé d'école conserve la direction de l'école mais doit demander et obtenir son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Il dispose d'un délai d'un an pour régulariser sa situation.

CHARGÉ D'ÉCOLE  
Classe unique  
DE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

## Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI            |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis |

## Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire.

# LES POSTES DE DIRECTION

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

## DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 2 à 8 classes

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI
- Autre :  Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème pour les écoles hors REP+/Cités Éducatives
- Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis pour les écoles hors REP+/CE

# LES POSTES DE DIRECTION

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe.

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème a fait l'objet d'une [publication complémentaire](#) sur le site *DSDEN 59*.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

## DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 9 classes et plus

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI
- Autre :  Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE DIRECTION

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

## DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 2 à 8 classes

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI
- Autre :  Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème pour les écoles hors REP+
- Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis pour les écoles hors REP+



# LES POSTES DE DIRECTION

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème fait l'objet d'une [publication](#) sur le site DSDEN 59.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

## DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 9 classes et plus

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI
- Autre :  Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE DIRECTION

Le candidat à la direction d'une école élémentaire d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- Assurer les actes administratifs.

## DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE DIRECTION

Le candidat à la direction d'une école maternelle d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- Assurer les actes administratifs.

## DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION MATERNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

**DE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Suite à la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021, l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école (LA DIR) est **valable 3 années**.

Ainsi, pour le mouvement départemental, seuls les enseignants étant inscrits sur **les listes d'aptitudes 2024, 2023 et 2022** et ayant suivi une formation préalable à leur prise de fonction, pourront obtenir un poste de direction à titre définitif.

En revanche, les enseignants inscrits sur une LA antérieure ou égale à 2021 qui souhaitent obtenir un poste de direction à titre définitif doivent **demandeur leur réinscription sur la LA lors de la saisie des vœux de direction**.

## Remarques :

- la demande de réinscription ne concerne que les enseignants souhaitant obtenir une mobilité sur un poste de direction. Ceux occupant actuellement un emploi de directeur d'école à titre définitif et n'ayant pas envisagé une mobilité ne sont pas tenus de demander une réinscription.
- les chargés d'école à classe unique ne sont pas concernés par ces nouvelles modalités, ce poste n'étant pas conditionné à l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.
- pour les enseignants ayant été inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département, il convient d'informer le Bureau de la Gestion Collective ([dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr)) de votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2024, 2023 ou 2022 de votre département d'origine.



# EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

## Situation 1 :

Vous êtes inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2024, 2023 ou 2022 et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Aucune démarche particulière n'est demandée. Toutefois il sera nécessaire, si vous ne l'avez pas déjà effectuée de suivre la formation à la fonction de directeur d'école avant votre prise de fonction.

## Situation 2 :

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus.

+

Vous avez déjà exercé les fonctions de directeur d'école pendant 3 ans ou plus après votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Vous pouvez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant [ici](#).

# EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

## Situation 3 :

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

+

Vous avez exercé les fonctions de directeur d'école pendant plus d'1 an mais moins de 3 ans (de manière continue ou non) après votre inscription sur liste d'aptitude.

Vous pouvez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant [ici](#).

Après votre demande de réinscription, l'avis motivé de votre IEN actuel sera sollicité. Si l'avis est favorable, vous serez réinscrit(e) sur liste d'aptitude durant 3 années et vous pourrez être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction (après avoir suivi une formation si elle n'a pas déjà été effectuée).

Si l'avis de l'IEEN est défavorable, vous serez convoqué(e) devant une commission départementale qui émettra un avis favorable ou non à votre réinscription sur liste d'aptitude.

## Situation 4 :

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

+

Vous n'avez jamais exercé la fonction de directeur d'école ou moins d'une année après votre inscription sur liste d'aptitude.

Votre inscription sur la LA DIR est périmée. Vous ne pouvez pas obtenir une affectation à titre définitif sur un poste de direction. Vous ne pouvez pas demander une réinscription lors des opérations de mobilité. Vous pourrez déposer une nouvelle candidature lors de la campagne LA DIR 2025 débutant en septembre 2024.

# EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

La demande de réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école s'effectue lors de la saisie d'un vœu de direction.

**Votre demande validée**

Votre demande a été enregistrée le  
Dernière mise à jour le :  
État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Cliquez sur ce bouton si vous souhaitez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de 2 classes et plus. Ce bouton ne sera visible que pour les agents inscrits sur une liste d'aptitude de direction d'école qui ne sera plus valide à la date de la mobilité souhaitée.

## 1) Complétez votre demande (saisie obligatoire) :

- Dans la partie « commentaire », vous devez préciser en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « entre 1 et 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur d'école.

2) Validez votre demande. Vous pourrez ensuite, en consultant l'application ou sur les accusés de réception, prendre connaissance de l'avancement de votre demande selon les 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».

**Votre demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école**

Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école	En cours
Commentaire ⓘ	<input type="text"/>
Durée d'exercice	<input type="radio"/> J'ai déjà exercé <b>trois ans</b> en tant que directeur d'école <input type="radio"/> J'ai exercé <b>moins de trois ans</b> en tant que directeur d'école

Annuler Valider

# LES POSTES D'ENSEIGNANT

Les décharges de direction correspondent à des postes d'enseignants.

Ne sont concernés que les postes de décharge complète de directeurs.

Les affectations sur ces postes d'enseignants sont prononcées à titre définitif dans les écoles élémentaires et maternelles.

Dans les écoles d'application ou les établissements spécialisés, les affectations sont prononcées à titre provisoire ou définitif selon le titre détenu.

Les autres décharges de direction ne sont pas proposées au mouvement, elles sont occupées par des titulaires de secteur ou des enseignants restés sans poste à l'issue du mouvement informatisé.

## COMPENSATION DÉCHARGE DIRECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **DCOM**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.



# LES POSTES D'ENSEIGNANT

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes élémentaires doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



*Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau élémentaire sont invités à ne postuler que pour des écoles élémentaires (E.E.PU).*

## ENSEIGNANT CLASSE ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ECEL**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES D'ENSEIGNANT

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes maternelles doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après consultation du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



*Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau maternel sont invités à ne postuler que pour des écoles maternelles (E.M.PU).*

## ENSEIGNANT CLASSE PRÉÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ECMA**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES D'ENSEIGNANT

## ENSEIGNANT CLASSE D'APPLICATION ÉLÉMENTAIRE ou MATERNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EAPL, EAPM**

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF, exerçant ou non en classe d'application, peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à **titre définitif** et bénéficieront d'une rémunération en qualité d'Enseignant Maître Formateur (EMF) et d'une décharge à hauteur de 33%.

Les enseignants non titulaires du CAFIPEMF peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à **titre provisoire**, pour une durée maximale de 5 ans et seront rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé. Ils ne bénéficieront pas d'une décharge EMF.

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF                       Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI                               Stagiaire CAPPEI
- Autre :

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES D'ENSEIGNANT

Ces postes permettent une affectation à titre définitif sur une circonscription ciblée. Tout en conservant l'acquis de leur nomination à titre définitif sur un poste de titulaire au sein d'une circonscription, les enseignants sont délégués sur des rompus de services vacants (ex : décharge de directeur, temps partiel, *etc.*). Il est possible, qu'en cas d'indisponibilité de rompus de service vacants au sein d'une circonscription, et uniquement dans ce cas-là, l'enseignant soit délégué sur un poste entier vacant (enseignant élémentaire, maternelle, brigade de remplacement)

Ces affectations à l'année seront prononcées, sur proposition de l'IEN, prioritairement dans la circonscription de rattachement mais aussi, et tant que de besoin et dans l'intérêt du service dans les circonscriptions voisines.

## TITULAIRE SECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TS

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.



# LES POSTES DE REMPLAÇANT

Les postes de brigade formation continue sont rattachés à des circonscriptions. Les personnels effectuent des remplacements sur tout type de poste pour permettre aux enseignants titulaires de la classe de suivre des formations.

La zone géographique d'intervention est le département.

Les emplois de titulaires départementaux qui effectuent des remplacements impliquent donc une nécessaire mobilité.

**ATTENTION** : Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à **temps partiel sur autorisation** ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. **Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.**

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la nomenclature des postes](#)

## REMPLAÇANT STAGE FORMATION CONTINUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **TD**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE REMPLAÇANT

## TITULAIRE REMPLAÇANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **TR**

Le principe fondamental des emplois de titulaire remplaçant est d'éviter les interruptions de service des enseignants et d'assurer au mieux pour les élèves la continuité pédagogique.

L'attention des personnels est attirée sur le contrat inhérent à l'engagement dans les fonctions de titulaire remplaçant. L'enseignant nommé sur ce type de poste s'engage à effectuer tous les remplacements qui lui sont demandés, quels que soient le lieu, les moyens de transport et le niveau d'enseignement à assurer.

Les emplois de titulaire remplaçant impliquent donc une nécessaire mobilité.

Les titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement ont vocation à assurer le remplacement des enseignants en congé maladie, maternité ou en stage de formation continue. Ils peuvent être appelés à effectuer des remplacements dans l'ensemble du département afin d'assurer la continuité pédagogique.

**ATTENTION** : Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à **temps partiel sur autorisation** ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. **Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.**

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE REMPLAÇANT

Les postes de brigade REP+ sont rattachés à des circonscriptions. Les personnels effectuent des remplacements sur un ou plusieurs réseaux dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.

Dans le cadre du mouvement départemental 2024, les enseignants qui formuleront un ou des vœux sur des postes de titulaire remplaçant concerné par le dispositif, obtiendront leur affectation à titre définitif à l'issue du mouvement informatisé sauf avis défavorable de l'IEN de la circonscription d'origine.

**ATTENTION :** Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à **temps partiel sur autorisation** ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. **Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.**

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de brigade REP+.

## REMPLAÇANT BRIGADE REP+

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **TR**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES DE REMPLAÇANT

## REMPLAÇANT ASH

Les postes de brigade ASH sont implantés dans les circonscriptions de l'ASH. Les personnels effectuent en priorité des remplacements en SEGPA, en EREA, en ULIS école, en ULIS collège et en établissements spécialisés (IME, CAMPS, ITEP, CEF, MECS, CMPP, maison d'enfants....).

Dans la liste générale des postes, la discipline G0147 ASH permet de différencier l'exercice du poste de titulaire remplaçant en circonscription ASH.

**ATTENTION :** Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les brigades ASH sont autorisées à solliciter un service à temps partiel de droit. Ils seront alors affectés d'office sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **TR**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.



# LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les enseignants et les équipes d'école :

- Met en œuvre dans le contexte ordinaire de la classe et dans tous les domaines d'apprentissage des situations pédagogiques intégrant les usages du numérique et contribuant à la validation des compétences inscrites aux programmes,
- Vient en soutien aux projets spécifiques des circonscriptions.
- Organise le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.
- Contribue à la formation des enseignants :
- Participe à l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le plan de formation continue de la circonscription et dans le plan départemental (Journées départementales du Numérique, Forums numériques...)
- Participe à la formation initiale et continue des directeurs d'école sur les outils de gestion, de pilotage et les usages pédagogiques du numérique.
- Aide et conseille pour la mise en œuvre de la politique éducative :
- Accompagne les écoles dans les domaines juridique et déontologique liés à l'usage du numérique éducatif.
- Contribue au déploiement des dispositifs de politiques éducatives à rayonnement académique et départemental (mise en place de l'ENT, plans ENIR, ...)
- Met en œuvre les conditions de passation des dispositifs d'évaluation des élèves sur support numérique. (ELAINE, enquêtes DEPP...)
- Aide à la réalisation des outils de pilotage pour la circonscription.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la nomenclature des postes](#)

## ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **AINF**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI            |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Le conseiller pédagogique généraliste :

- Contribue à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales. Dans ce cadre, il accompagne la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription et assure le suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Participe au suivi et à la formation des enseignants, notamment des professeurs des écoles stagiaires et débutants.
- Contribue à l'amélioration des résultats des élèves par l'analyse et l'expertise des performances des écoles.
- Apporte son expérience à la réflexion didactique et pédagogique.
- Traite des aspects administratifs et logistiques en liaison avec le secrétariat de la circonscription et les services de la Direction des services départementaux de l'Education nationale.
- Conçoit des ressources pédagogiques.
- Assure la continuité éducative entre le premier et le second degré dans la logique du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture de la maternelle au collège.
- Accompagne les projets départementaux et/ou partenariaux.
- Les conseillers pédagogiques peuvent éventuellement être spécialisés dans les domaines suivants : éducation physique et sportive, éducation musicale, arts visuels, langues vivantes et technologies de l'information.

## CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CPC**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF                         | <input checked="" type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF<br>(nommé à titre provisoire) |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI   |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis   |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

## CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AVEC UNE SPÉCIALITÉ

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CPEM, CPEP, CPAP, CPLV, CPTI**

Le conseiller pédagogique peut éventuellement être spécialisé dans divers domaines :

- Education musicale (CPEM)
- Education physique et sportive (CPEP)
- Langues vivantes (CPLV)
- Arts plastiques (CPAP)
- Technologies de l'information (CPTI)

Ces postes sont implantés au sein d'une circonscription. L'enseignant intervient sur l'ensemble d'un bassin d'éducation. Dans ce cas de figure, il devra être titulaire du CAFIPEMF dans l'option correspondant à la spécialité du poste (exemple : conseiller pédagogique éducation musicale = CAFIPEMF option éducation musicale).

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES

Les enseignants interviennent dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, en appui des équipes enseignantes et des projets locaux.

Placé sous l'autorité conjointe des responsables des réseaux REP+ (IEN, chef d'établissement et IA-IPR référent), le coordonnateur est chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par ces co-responsables et d'aider ces derniers dans l'exécution de leurs missions. Il assure des missions administratives et d'ordre pédagogique.

## COORDONNATEUR RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ANIMATION SOUTIEN)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ASOU**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique **avant le mardi 20 février 2024.***

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.



Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (USEP)

Etre délégué-e départemental-e USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.

Le-la délégué-e départemental-e USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement, ses valeurs, son histoire et son organisation.

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
  - CAFIPEMF
  - Admissible CAFIPEMF
  - CAPPEI
  - Stagiaire CAPPEI
  - Autre :
  - Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique **avant le mardi 20 février 2024.***

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES

Les dispositifs relais (classes et ateliers relais) accueillent de façon temporaire des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements, mais aussi extrême passivité. Le projet pédagogique et éducatif de la classe relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

L'enseignant coordonnateur de la classe relais se voit donc confier plusieurs missions :

Enseigner les fondamentaux du socle commun à un public hétérogène, en proposant une forte individualisation des parcours et une pédagogie différenciée au sein du groupe classe. Concevoir des emplois du temps évolutifs, adaptés au cas par cas.

Travailler en étroite collaboration avec les équipes des collèges d'origine des jeunes.

Participer aux commissions d'admission et de sortie, réunions de synthèse et comités de pilotage.

Accueillir, informer et impliquer les familles.

Assurer un suivi à long terme des jeunes entrés sur la classe relais.

Participer aux actions de formation organisées dans le cadre du plan académique de formation.

## ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CLR**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF                       Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI                               Stagiaire CAPPEI
- Autre :                               Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES

L'enseignant nommé sur ce poste peut être amené à enseigner dans plusieurs écoles.

Une certification en français langue seconde et/ou une formation FLE/FLS/FLSCO (licence ou maîtrise FLE, Master FLE...) et/ou une expérience d'enseignement du français à l'étranger ou à des élèves nouveaux arrivants en France est souhaitée pour candidater sur ce type de poste.

## UNITÉ PEDAGOGIQUE POUR ÉLÈVE ALLOPHONE ARRIVANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **IEEL**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI            |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES

*La mission du conseil CASNAV fait référence aux trois axes des missions du CASNAV conformément à la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 et comporte les activités suivantes :*

Contribuer au pilotage, aux organisations, à l'évaluation des dispositifs académiques, et à la tenue du tableau de bord académique ;  
Contribuer au recensement des moyens spécifiques et répartition sur le territoire ;  
Mettre en œuvre la politique et les stratégies arrêtées au niveau académique ;  
Etre l'interlocuteur direct des acteurs de terrain sur toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et à celles des élèves issus de familles itinérantes ;  
Participer aux jurys de la certification complémentaire en Français Langue Seconde ;  
Coopérer avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école  
Etre acteur de l'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (évaluations linguistiques et scolaires, montage des projets personnalisés de scolarisation, conseils pédagogiques aux enseignants) ;  
Accompagner les dispositifs d'Unités Pédagogiques des Elèves Allophones Arrivants et Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (UPE2A) sur le plan pédagogique ;  
Participer à la formation continue des enseignants en charge des élèves allophones nouvellement arrivés en France ou des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ;  
Evaluer les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés sur un secteur défini par le fonctionnement du service ;  
Rechercher et produire des outils pédagogiques et d'ingénierie éducative  
Contribuer à l'actualisation du site internet du CASNAV.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la nomenclature des postes](#)

## ANIMATEUR CASNAV

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ACAS**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI            |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique **avant le mardi 20 février 2024.***

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de pré-requis.



# LES POSTES SPÉCIALIÉS

Un poste d'enseignant du 1er degré est implanté en Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ).

L'UEAJ permet de proposer un parcours individualisé à des jeunes sous-main de justice.

L'établissement a pour mission de développer une action éducative structurée par des objectifs d'insertion scolaire et professionnelle, dont la visée est de permettre l'intégration ou le retour dans des dispositifs classiques ou spécialisés de scolarité ou de formation.

Une attention particulière est portée au soutien de la continuité des parcours des jeunes. La plupart sont en rupture scolaire avec un niveau en-deçà des prérequis pour accéder aux dispositifs classiques.

## ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **UEAJ**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI    |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis    |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie*

*hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES

L'enseignant mis à disposition de la MDPH aura pour principales missions :

## Evaluation de la situation:

- Préparer et orienter les dossiers pour le passage en évaluation de premier et deuxième niveau.
- Participer à l'évaluation de premier niveau et deuxième niveau.
- Participer aux équipes pluridisciplinaires en veillant à l'harmonisation et à l'équité de traitement des situations des personnes handicapées.
- Veiller à la transmission du dossier vers le service instruction et s'assurer de la bonne compréhension des propositions en liaison avec les agents d'instruction.
- Donner les éléments nécessaires au service relations aux usagers pour répondre aux demandes d'accueil physique et téléphonique.

## Logistique de l'évaluation

- Planifier les réunions des équipes pluridisciplinaires et assurer leur secrétariat.
- Planifier les convocations et visites à domicile assurées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Gérer les demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'évaluation et leur suivi.
- Gérer la prescription et le suivi des sollicitations des partenaires pour l'évaluation des personnes handicapées.
- Assurer le suivi des vacances réalisées par certains membres de l'équipe pluridisciplinaire (ex. : médecin) et transmettre pour paiement au service des Ressources Humaines.
- Présenter certains dossiers en CDAPH.

## ENSEIGNANT MIS A DISPOSITION DE LA MDPH

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **MDPH**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                                      | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI            |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique **avant le mardi 20 février 2024.***

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de pré-requis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Dans le cadre des missions du centre ressource autisme (CRA) et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement, un enseignant ressource est affecté au CRA Nord-Pas-de-Calais.

Membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, il prend une part active à la réflexion collective, apporte un appui de proximité aux acteurs de l'autisme, participe à l'élaboration et à la construction de projets d'accompagnement personnalisé, en lien avec les différents professionnels de l'éducation Nationale, soutient l'inclusion scolaire et l'accès à la formation des élèves avec troubles de spectre de l'autisme. Les missions de cet enseignant ressource sont articulées autour des priorités suivantes :

- participation à l'évaluation de la situation scolaire
- appui méthodologique et expertise
- participation à l'animation de groupes de travail et d'échanges de pratiques
- participation aux actions de formation initiale et continue

## Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (CRA)

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI    |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis    |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant affecté dans une unité localisée d'inclusion scolaire est une personne ressource en matière d'éducation inclusive au sein de son école.

Il met en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Il coordonne les activités pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

L'enseignant favorise également l'inclusion et la participation aux activités éducatives, culturelles et sportives organisées par l'école.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ULEC TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme (hors barème)  
ULEC TFM : Troubles des Fonctions Motrices  
ULEC TFV : Troubles des Fonctions Visuelles  
ULEC TFA : Troubles des Fonctions Auditives  
ULEC TFC : Troubles des Fonctions Cognitives  
ULEC TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

## ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE ULIS ÉCOLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input checked="" type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis            |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement : **uniquement pour ULEC TSA**
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024. Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis, **sauf ULEC TSA**



# LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant aura pour missions principales de :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves, dans la classe de référence et lors des regroupements dans le dispositif, dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif
- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, des dispositions matérielles spécifiques visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale des élèves
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis des élèves sont très réduits
- Coordonner l'action des AESH attachés au dispositif
- Concevoir et coordonner les emplois du temps des élèves et les interventions des partenaires
- Evaluer les actions conduites.

## ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input checked="" type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis            |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les enseignants nommés sur ce type de poste exercent dans différents établissements et services spécialisés qui sont :

- Instituts Médico-Educatifs (IME) ;
- Instituts Médico-Professionnels (IMPro) ;
- Instituts d'Education Motrice (IEM) ;
- Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ;
- Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) ;
- Hôpital et hôpital de jour (postes hors barème).

L'enseignant mis à la disposition de l'association qui gère l'établissement travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

Attention, sujétions particulières : Les candidats aux postes de professeurs des écoles, ouverts dans les établissements recevant des enfants malades ou en situation de handicap, doivent impérativement s'informer auprès de leur circonscription ASH et des directeurs d'établissements spécialisés, afin de connaître les conditions particulières de fonctionnement de ces postes (*horaires, congés, heures de sujétions spéciales, etc.*).

## ENSEIGNANT CLASSE SPÉCIALISÉE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **UEM, UEE**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input checked="" type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis            |

### Modalités de recrutement :

- Au barème (sauf postes en hôpital et hôpital de jour)
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis (sauf hôpital et hôpital de jour)

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les enseignants non titulaires d'un titre professionnel spécialisé peuvent solliciter un poste d'instituteur éducateur en ERPD. Ils seront nommés à titre provisoire et rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé.

Sous réserve de l'avis favorable de leur IEN, ils pourront être reconduits sur poste d'éducateur pour une période limitée à 5 années.

Au-delà, leurs vœux seront neutralisés.

Les remplaçants nommés dans les EREA et ERPD effectuent prioritairement des remplacements au sein de ces établissements. Ils peuvent être amenés à remplacer des enseignants en classe ou des enseignants éducateurs (avec horaires de nuit en internat). Dans ce cas, l'organisation du service prévoit nécessairement, conformément à la réglementation en vigueur, un temps de repos entre remplacement sur service d'enseignant éducateur et remplacement.

*Les enseignants sollicitant un poste à l'ERPD Ernest Couteaux à LILLE peuvent se référer à la fiche de poste spécifique que vous trouverez [ici](#)*

## ÉDUCATEUR EN ERPD

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EDRP**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre : POSTE PROFILÉ

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant de SEGPA travaille dans un dispositif pédagogique intégré au collège et scolarisant des adolescents se trouvant en grande difficulté scolaire à l'issue de la scolarité élémentaire.

Au sein de l'équipe éducative de la SEGPA, il assure l'enseignement général en complémentarité avec les professeurs du collège. La formation professionnelle est assurée par des professeurs de lycée professionnel. L'horaire de service est actuellement de 21 heures.

Les directeurs adjoints chargés de SEGPA affectés à titre définitif ne sont pas concernés par les présentes instructions. Le mouvement les concernant est académique et géré par le Rectorat de Lille.

## ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN SEGPA DE COLLÈGES

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ISES**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF  Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI  Stagiaire CAPPEI
- Autre :  Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.



# LES POSTES

Les principales missions sont :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement :

- Assumer des missions pédagogiques, éducatives et administratives.
- Participer à l'ensemble des réunions de l'équipe de direction.
- Coordonner la mise en œuvre du contrat d'objectifs, du projet d'établissement et du projet d'internat.
- Animer l'équipe des professeurs d'enseignement général et les assistants d'éducation ayant des missions pédagogiques et éducatives également durant le temps extra-scolaire (demi-pension et à l'internat).
- Concevoir et organiser les emplois du temps de l'ensemble des personnels enseignants en coordination avec le DDFPT et le CPE, les mettre à jour et les adapter tout au long de l'année, en fonction des besoins du service.
- Entretenir un lien privilégié avec les familles et les partenaires extérieurs.
- Travailler en lien avec le DDFPT notamment en ce qui concerne les examens et l'orientation des élèves.
- Participer à toutes les cellules de veille et les synthèses, et travailler en lien avec les personnels de santé et sociaux.
- Assurer la circulation de l'information au sein de l'établissement

## ENSEIGNANT COORDONNATEUR INTERNAT EREA

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ISIN**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI    |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis    |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*

*Vous devez **obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.*

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E).

Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (ex-maître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante relationnelle ».

Le RASED est sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN de la circonscription et il est rattaché dans une école.

## MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RÉSEAU

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **MGHR**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur |  |
| <input type="checkbox"/> CAFIPEMF                                    | <input type="checkbox"/> Admissible CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI                           | <input checked="" type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre :                                     | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis            |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E). Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (ex-maître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante relationnelle ».

## MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

### RASE

#### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Admissible CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

#### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

*Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maîtres E).*

Les aides spécialisées à dominante pédagogique assurées par ces enseignants sont adaptées aux situations dans lesquelles des élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Son rôle consiste, par une approche différente, à réduire les difficultés des élèves en lecture et en maths. Ses actions visent : à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail; à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert ; à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. Les conditions créées favorisant l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès. Les actions de ces enseignants ne doivent pas être confondues avec des actions de soutien scolaire ou d'aide personnalisée.

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante pédagogique ».

## MAITRE RASED DOMINANTE PÉDAGOGIQUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

### RASE

#### Conditions de candidature / Prérequis :

- |                                     |   |                                     |                  |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Liste d'aptitude aux fonctions de directeur                           |                                     |                  |
| <input type="checkbox"/>            | Admissible CAFIPEMF   | <input type="checkbox"/>            | CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Stagiaire CAPPEI  | <input checked="" type="checkbox"/> | CAPPEI           |
|                                     | <i>du module Travailler en RASED- Aide à la dominante pédagogique</i> |                                     |                  |
| <input type="checkbox"/>            | Autre :   | <input type="checkbox"/>            | Pas de prérequis |

#### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.



# LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant qui exerce des fonctions de référent auprès des élèves en situation de handicap doit assurer sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il est chargé de :

- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.
- Participer à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire.
- Favoriser la continuité et la cohérence (évaluation, proposition de régulation) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.
- Garantir la permanence des relations avec l'élève et ses parents.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation. L'enseignant référent fait partie du réseau d'accueil de niveau 1 de la MDPH.
- Renseigner les enquêtes demandées et fournir un bilan d'activités annuel.
- Intervenir lors des réunions de formation et d'informations.
- participer éventuellement, à la demande de la DSDEN, aux travaux des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation de la MDPH.

## ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **REF**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF       Admissible CAFIPEMF
- CAPPEI       Stagiaire CAPPEI
- Autre :       Pas de prérequis

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](#) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant, mis à disposition de l'association qui gère le service, travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

L'enseignant nommé sur ce poste participe à la mission du Service de soutien à l'intégration solaire et à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Seuls les titulaires d'un titre spécialisé peuvent obtenir ce type de poste dans la phase informatisée du mouvement.

## ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ SERVICE ET SUIVI A DOMICILE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **SESD**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- |                                     |  |                                     |                  |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Liste d'aptitude aux fonctions de directeur                              | <input type="checkbox"/>            | CAFIPEMF         |
| <input type="checkbox"/>            | Admissible CAFIPEMF  | <input type="checkbox"/>            | CAFIPEMF         |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Stagiaire CAPPEI<br><i>du module Exercer en<br/>Unité d'Enseignement</i> | <input checked="" type="checkbox"/> | CAPPEI           |
| <input type="checkbox"/>            | Autre :  | <input type="checkbox"/>            | Pas de prérequis |

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillent des enfants porteurs de handicap au sein des collèges, afin de favoriser leur scolarisation dans les établissements.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ULCG TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme (hors barème)

ULCG TFM : Troubles des Fonctions Motrices

ULCG TFA : Troubles des Fonctions Auditives

ULCG TFC : Troubles des Fonctions Cognitives et Dysphasie

Les postes sont ouverts dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré

Priorité est donnée aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

L'appel à candidature est consultable dans l'onglet « mobilité » de votre espace professionnel sur le site [DSDEN59](https://www.dsd59.fr)

## ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ULIS COLLEGE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULCG**

### Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
  - Admissible CAFIPEMF
  - CAFIPEMF
  - Stagiaire CAPPEI
  - CAPPEI
- du module Coordonner une ULIS*

### Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement

*La fiche de candidature était à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.*

*Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le [site de la DSDEN59](https://www.dsd59.fr) ou par le biais de votre boîte I-Prof.*



**Vous devez obligatoirement** participer  
Au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

# INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- [J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental](#)
- [Je souhaite exercer en CP ou CE1 à effectifs réduits \(REP/REP+\)](#)
- [Je souhaite exercer en GS à effectifs réduits \(REP/REP+\)](#)
- [Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement](#)
- [Je souhaite exercer à temps partiel](#)
- [Je suis ou je demande un congé parental](#)
- [Qu'est-ce qu'un poste jumelé?](#)

Spécificités des postes profilés (postes sur lesquels des compétences particulières sont attendues, consulter fiches de poste ci-dessous)

- [Spécificités des postes à l'ERPD Ernest Couteaux de Lille](#)
- [Spécificités des écoles musicales CHAM, école du Cariot à Valenciennes](#)
- [Spécificités des postes à l'école Jehan Froissart de Valenciennes](#)
- [Spécificités des postes à l'école A. Franck - H. Boucher de Mons-en-Barœul](#)
- [Spécificités des postes du dispositif EMILE \(Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère\) : langue anglaise et langue allemande](#)
- [Elysée 2020 : Poste relevant d'un projet d'immersion en langue allemande \(école Matisse de Bruay sur Escaut\)](#)

[Retour au sommaire](#)

- [Qu'est-ce qu'un poste à recrutement en dehors du barème ?](#)
- [Écoles relevant de l'Éducation prioritaire](#)
  - Label « [cités éducatives](#) »
  - Dispositif « [Politique de la ville](#) »
  - [REP+](#)
  - [REP](#)
  - [CLA](#)
- [Écoles proposant un dispositif spécifique d'accueil des élèves de moins de 3 ans](#)
- [Écoles accueillant une ULIS TSA, TSLA ou TFA](#)
- [Le vœu groupe balayette](#)
- [Coordonnées des circonscriptions du département](#)
- [Coordonnées de mes interlocuteurs à la DSDEN 59](#)



# J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental

Je participe obligatoirement aux opérations de mouvement du département du Nord en me connectant au module MVT-1D via une connexion à I-prof : la saisie des vœux s'effectue sur i-prof à partir du portail EDULINE, en m'identifiant avec mes paramètres de messagerie (identifiant et mot de passe).

Je peux prétendre à une majoration de barème au titre du handicap de mon enfant/mon conjoint ou d'une situation médicale/sociale particulière. Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire au plus tard pour le mercredi 20 mars 2024.

Je peux prétendre aux éléments de valorisation de barème (exercice en établissement "plan violence", en zone REP+, exercice sur poste de direction à titre définitif, sur poste ASH à titre définitif ou provisoire, réintégration après CLD, majoration pour handicap, *etc.*) après consultation et confirmation de l'ancien département d'exercice.

# CP/CE1 à effectifs réduits

Statut	<p>Une AGS d'au moins 3 ans est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte.</p> <p>L'enseignant en poste sera titulaire ou non.</p> <p>L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.</p>
Spécificités du poste	<p>Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire avec une classe à effectif d'élèves réduit</p>
Gestes professionnels	<p>Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles.</p> <p>Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, ainsi qu'une maîtrise approfondie des savoirs disciplinaires et didactiques relatifs à l'enseignement des fondamentaux.</p> <p>Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien et de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus.</p> <p>Des compétences spécifiques sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La didactique de l'enseignement des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui ;</li><li>• L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ;</li><li>• La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », d'interactions fréquentes et nombreuses entre élèves et avec l'enseignant ;</li><li>• La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) ;</li><li>• Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ;</li><li>• Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'il y a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme).</li></ul>
Particularité des missions	<p>Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation des parcours au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes.</p> <p>Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau de département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se corréliser à une analyse quantitative des résultats aux évaluations nationales CP/CE1.</p> <p>Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants.</p> <p>Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.</p>
Accompagnement	<p>Les équipes de circonscription (IEN, CPC et ERUN, EMF) sont renforcées par les pôles ressources (Maîtres RASED à dominante relationnelle et psychologues E.N.), ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.</p>

# GS à effectifs réduits

Statut	Une AGS d'au moins 3 ans est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte. L'enseignant en poste sera affecté à titre définitif ou provisoire. L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.
Spécificités du poste	Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire, sous le pilotage pédagogique du directeur d'école dans une classe à effectif d'élèves réduits
Gestes professionnels	<p>Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles. Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, en vue de les adapter et faire évoluer dans le cadre d'une classe à effectif réduit.</p> <p>Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien, de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus et les ressources institutionnelles actualisées (guides et recommandations pédagogiques...).</p> <p>Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particulièrement <b> dans le domaine du langage </b>, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire ;</li><li>• L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ;</li><li>• La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe... <b> Dans le domaine des mathématiques </b>, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques ;</li><li>• <b> La capacité à développer l'autonomie </b> et la prise de conscience de sa place au sein d'un groupe, à la construction et au <b> respect des premières règles de vie ensemble </b> ;</li><li>• La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ;</li><li>• La connaissance du développement cognitif, langagier et du développement des compétences psychosociales ;</li><li>• La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ;</li><li>• La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève et ses progrès (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) dans le cadre des évaluations nationales ;</li><li>• Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ;</li><li>• Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'il y a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme).</li></ul>
Particularité des missions	<p>Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation du parcours des élèves au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes.</p> <p>Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants. Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.</p>
Accompagnement	<p>Les équipes locales (IEN, CPC et ERUN, EMF) sont renforcées dans le cadre des pôles ressources de circonscription, ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.</p> <p><i>Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau du département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se corréler à une analyse quantitative des résultats aux évaluations nationales CP/CE1 ; elle définit des axes d'évolution des pratiques attendus, à titre individuel et collectif.</i></p>

# Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une école à classe unique les enseignants faisant fonction qui bénéficient d'un avis favorable de l'inspecteur de la circonscription.

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une direction 2 à 8 classes (qui ne fait pas l'objet d'un appel à candidature hors barème) les enseignants:

- ayant fait fonction l'année scolaire précédente sur un poste budgétairement vacant obtenu à titre provisoire ou resté vacant à l'issue du mouvement précédent.
- ayant fait fonction pendant une durée minimale de deux ans sur un poste non vacant et ne s'étant libéré qu'après le mouvement précédent.

Dans ces deux cas, l'intéressé doit avoir demandé et obtenu son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école au titre de la prochaine rentrée scolaire. Les vœux de direction des enseignants ayant un avis défavorable à l'inscription sur cette liste seront neutralisés.



# Je souhaite exercer à temps partiel

Les enseignants dont les fonctions comportent l'exercice de responsabilités particulières qui sollicitent un temps partiel seront étudiées au cas par cas afin de déterminer la conciliabilité de l'exercice à temps partiel avec leurs fonctions. Si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel sera subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions.

Exemple : Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à temps partiel de droit. Ils seront alors affectés d'office sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59 la note de service « [temps partiels 2023-2024](#) » ou encore contacter le Bureau des Gestions Particulières par mail : [dsden59.dpep-temps-partiels@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-temps-partiels@ac-lille.fr)*

# Je suis ou je formule une demande de congé parental

Le congé parental peut désormais être accordé par périodes de 2 à 6 mois.

L'enseignant placé en congé parental, **au-delà d'une période de 6 mois**, perd le poste occupé à titre définitif.

**NOUVEAUTE** Pour toute première demande de congé parental formulée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'enseignant affecté à titre définitif conserve son poste pendant 12 mois.

S'il réintègre en cours d'année scolaire, à la suite d'un congé parental dont la durée est supérieure à 6 mois, il sera affecté à titre provisoire dans le bassin du dernier poste occupé à titre définitif et devra **obligatoirement participer au mouvement intradépartemental informatisé**.

Un enseignant qui cumule plusieurs périodes de congé parental, dont la durée n'excède pas 6 mois (*12 mois à partir d'une première période effectuée après le 1<sup>er</sup> janvier 2024*), **conserve son poste occupé à titre définitif**.

La réintégration après congé parental au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre doit être enregistrée par le service compétent le mardi 7 mai 2024, délai de rigueur, pour valider la participation à la phase informatisée du mouvement.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59 la note de service « congé parental » ou encore contacter le Bureau des Gestions Mutualisées par mail : [dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr)*

# Les postes jumelés

Dans le cadre du mouvement départemental, un certain nombre de postes jumelés peuvent être proposés.

Chaque poste jumelé est constitué d'une fraction principale, qui est celle de l'école de rattachement, et d'une fraction secondaire.

L'enseignant sera amené à exercer ses fonctions dans deux établissements différents.

Les postes jumelés peuvent être obtenus par la formulation d'un vœu précis portant sur l'école de rattachement du support jumelé demandé.

Le poste principal est publié dans la liste générale des postes. Le poste secondaire est connu uniquement lors de la sélection du poste principal dans MVT 1 D.

Les postes jumelés concernent essentiellement les postes dans l'enseignement spécialisé, les postes de coordonnateur REP ou les postes d'enseignant référent pour les usages du numérique.

Cette liste sera diffusée sur le site de la DSDEN du Nord.

Exemple : Le poste principal à 50 % correspond à l'école de rattachement. Ce poste principal est couplé avec un poste secondaire à 50 %.

# POSTES D'ÉDUCATEURS À L'ERPD ERNEST COUTEAUX DE LILLE



*Vous aspirez à candidater à un poste à l'École régionale du premier degré Ernest Couteaux de Lille, en voici les caractéristiques.*

## **1/ Aspect administratif.**

L'École régionale du premier degré Ernest Couteaux (ERPD) est un EPLE (Etablissement public local d'enseignement). Le fonctionnement de cette école s'apparente à celui d'un lycée, bien que le public scolarisé soit âgé de 6 à 11 ans. La collectivité de rattachement est le Conseil régional des Hauts de France. Le directeur de l'ERPD est personnel de direction et, à ce titre, supérieur hiérarchique des personnels. Les PE sont évalués par l'IEN-ASH (circonscription Lille 1 Lille 3 ASH).

## **2/ Structure.**

Tous les élèves scolarisés sont internes; ils sont 105 à ce jour. Ces élèves sont répartis en 7 classes et 6 dortoirs. Ces dortoirs sont en phase de rénovation complète.

## **3/ Postes.**

L'ERPD compte 35 ETP (équivalents temps plein) de PE.

Tout PE peut exercer à l'ERPD. Cependant, pour y être titulaire, il est nécessaire d'être en possession du CAPPEI.

En classe (19 élèves environ), ce sont 7 PE; les programmes sont identiques à ceux d'une école ordinaire.

En dortoir (20 à 25 élèves environ), le PE éducateur 1 en internat fait partie d'une équipe de quatre; il est amené à travailler le midi, l'après-midi, le soir et la nuit. Il a 5 élèves en référence; dans ce cadre il rencontre périodiquement les parents et les partenaires qui travaillent avec l'enfant.

Concernant l'encadrement de ces moments, voici l'organisation actuelle:

- pause méridienne: 2 PE/dortoir;
- après-midi à partir de 16 heures: 3 PE/dortoir;
- à partir de 19 heures: 2 PE/dortoir;
- à partir de 21 heures: 1 PE/dortoir.

Par ailleurs le PE éducateur en internat participe activement à la construction et à la mise en œuvre des adaptations pédagogiques en classe.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

## **4/ Profil des élèves.**

Les textes prévoient que les enfants scolarisés à l'ERPD sont issus de la communauté des bateliers-forains; cependant, à Lille, actuellement, ce sont exclusivement des élèves pour lesquels le choix d'un internat s'avère pertinent ou judicieux pour accomplir des progrès, acquérir des compétences et réussir les apprentissages. Certains parents recourent à l'ERPD car ils ont un emploi salarié qui empêche l'assiduité; d'autres choisissent l'établissement parce que l'ambiance familiale n'est pas sereine ou encore en raison de difficultés scolaires ou éducatives.

## **5/ Atouts - avantages.**

- Projet d'établissement ambitieux.
- Co-enseignement.
- Nombreux dispositifs visant l'amélioration du climat scolaire : recours aux messages clairs, médiation par les pairs, conseil de vie de l'école.
- Actions promouvant la co-éducation.
- Important volet culturel et sportif (dont un conventionnement pour du roller, de la natation et du tennis de table).
- École labellisée "Génération+ Biodiversité", "Génération 2024" et "Je mange local".
- Nombreux équipements sportifs, et plaine de jeux.
- Recherches universitaires en cours.
- Établissement adhérent au programme Erasmus + et eTwinning.
- Bénéfice des actions du projet éducatif de la ville de Lille.
- Équipes "Dortoir" composées de quatre personnes.
- Réunions en équipe 2 heures/semaine.
- Séances d'analyse des pratiques.
- Budget plus important que celui des écoles communales.
- Forte motivation des équipes en place.
- Formations en établissement et en circonscription.
- Journée d'accueil pour les PE nouvellement nommés, et tutorat possible pour ces personnels.
- Psychologue Éducation nationale à 75%.
- Assistante sociale un après-midi/semaine.

Établissement situé dans Lille, dans le quartier de Wazemmes, près de la station de métro "Montebello".

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

- Madame Marie-Pierre Carlier, directrice de l'ERPD Ernest Couteaux (03.20.93.94.97)
- Madame Amandine Buvry, IEN-ASH Lille 1 Lille 3 (03.20.58.18.61)
- Madame Annick Thuet, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.98.16)
- Madame Laurence Maurice, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.18.67)
- Madame Ludivine Brunella, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.98.18)

# Spécificités des écoles musicales

Ce sont les écoles dans lesquelles un enseignement musical instrumental est assuré par des professeurs de conservatoire.

DOUAI	École Bufquin, rue d'Arras	
LILLE	École élémentaire Lalo, rue des déportés École Boufflers, rue Saint Sauveur	
LILLE	École élémentaire Lamartine, 2 rue du Gard	
ROUBAIX	École Camus, 37 rue Jules Verne : Classes à Horaires Aménagés Musicaux (C.H.A.M.)	Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Inspection (03.20.20.73.80)
TOURCOING	École M. Bonnot, rue d'Austerlitz	
WASQUEHAL	École Pierre Lefebvre, 62, rue Delerue	
VALENCIENNES	École du Cariot, 5 rue du Cariot : Classes à Horaires Aménagés Musicaux (C.H.A.M.)	Plus d'informations sur les spécificités de ce poste ici.



# Professeur des écoles en Classe à Horaires Aménagés Musique, école élémentaire du Cariot à Valenciennes

L'école élémentaire du Cariot est une école du centre-ville de Valenciennes. Au cœur d'un ensemble architectural imbriquant les écoles maternelle et élémentaire, le collège Carpeaux, le Conservatoire de Valenciennes et l'auditorium Saint-Nicolas, l'éducation musicale, l'ouverture artistique et culturelle fondent et orientent son Projet d'école, de longue date.

Depuis 2010, dans le cadre d'une convention « Ville-Éducation nationale-Conservatoire », l'école du Cariot s'inscrit dans un continuum CHAM du CE1 à la 3<sup>ème</sup> avec le collège mitoyen. Les élèves et les familles qui le souhaitent, peuvent suivre ce cursus musical porté par les enseignants de l'école, notamment celui en charge du parcours CHAM, et des enseignants du Conservatoire. Il est à noter que les élèves en cursus traditionnel ainsi que l'ULIS profitent eux aussi de cette ouverture particulière à la musique aux arts et à la culture.

## Missions - Activités principales de l'enseignant CHAM :

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (*instrumentales ou vocales*) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'un enseignant classique (cf. *référentiel des compétences professionnelles du professeur des écoles du 25 juillet 2013*);
- Participer au recrutement et au suivi des élèves de la classe CHAM;
- Organiser les horaires de classes CHAM en regard des contraintes musicales;
- Participer à l'équilibre pédagogique et fonctionnel des parcours Traditionnel et CHAM portés par l'école;
- Garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'École primaire;
- Participer à l'organisation générale de l'école afin d'y favoriser le rayonnement des classes CHAM;
- Favoriser la liaison école-conservatoire;
- Accompagner les élèves au Conservatoire, organiser des activités pédagogiques en lien avec les activités assurées par le Conservatoire et assurer une coparticipation;
- Inscrire cette mission dans le cadre de la convention spécifique qui lie la DSDEN à la collectivité territoriale;
- Inscrire son action dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au collège avec les établissements partenaires (*école maternelle du Cariot - collège Carpeaux*);
- Animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien École-familles;
- Faciliter, encourager, accompagner les projets interdisciplinaires (*inter cycles - inter écoles - inter degrés*);
- Valoriser les réalisations de l'école pour accompagner la dynamique des enseignements culturels à l'École primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.

## Compétences requises :

- une bonne pratique professionnelle;
- des compétences solides dans le domaine de l'éducation musicale (*une formation musicale serait appréciée*);
- une appétence pour l'enseignement de la musique et du chant;
- un intérêt pour le monde de la musique et le monde des arts et de la culture en général;
- quelques connaissances sur le déroulement des études musicales en conservatoire ou école de musique;
- une capacité à organiser la scolarité en respectant les exigences de l'école et les contraintes du conservatoire, par la mise en place de parcours d'apprentissages personnalisés;
- de la facilité à travailler en équipe y compris avec les équipes du collège, du Conservatoire et le CPEM;
- de la capacité à s'intégrer dans un projet artistique associant en partenariat la classe ou l'école, le Collège et le Conservatoire, et par conséquent : d'organisation, de disponibilité, d'ouverture, de souplesse et d'adaptabilité;
- des qualités relationnelles et d'écoute aussi bien vis-à-vis des élèves, que des familles, des équipes et des partenaires.

## Spécificités du poste et informations complémentaires

- Le poste nécessite de la disponibilité.
- L'enseignant sera associé aux réunions pédagogiques avec les partenaires et pourra être associé à des formations, réunions ou rencontres initiées par l'IEN de circonscription dans le cadre de la FCHTS, par exemple.
- Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- Pour tout complément sur le poste, contacter Monsieur Robert FOUcart, CPEM à l'adresse suivante : [ce.0592801z@ac-lille.fr](mailto:ce.0592801z@ac-lille.fr)

# Professeur des écoles, Directeur/Directrice de l'école élémentaire Jehan FROISSART à Valenciennes

L'école Froissart est une école du centre-ville de Valenciennes. Depuis 1998, dans le cadre d'une convention « Ville-Education nationale-Entreprises », elle accueille les élèves de salariés et cadres étrangers de plusieurs entreprises du bassin (TOYOTA - Agence ferroviaire - ...) avec un enseignement dispensé principalement en anglais. Depuis 2012, le projet a évolué vers celui d'une école inclusive, accueillant tous les élèves, proposant 3 cursus LV (1 : parcours en langue anglaise - 2 : parcours avec pratique de l'anglais renforcée - 3 : parcours ordinaire) avec l'appui d'un poste PE surnuméraire profilé LV anglais dédié à l'accueil spécifique des enfants non francophones (fonctionnement devenu inclusif avec une part en langue française) et d'un assistant étranger de langue anglaise. Depuis 2014, avec la montée des effectifs des cursus 1 et 2, un second poste profilé LV anglais a été implanté sur l'école. Les deux enseignants à profil LV anglais coopèrent étroitement dans le cadre d'un Projet d'école fortement orienté par l'ouverture linguistique et culturelle des parcours proposés à tous les élèves.

## Missions - Activités principales du Directeur/de la Directrice de l'école :

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'une direction classique (cf. référentiel de compétences du 1er décembre 2014) : responsabilités pédagogiques, relations avec les parents et les différents partenaires, responsabilités relatives à l'organisation du fonctionnement de l'école.
- Organiser l'équilibre pédagogique et fonctionnel des trois parcours portés par l'école et garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'Ecole primaire.
- Encadrer la coopération entre les enseignants sur poste à profil LV anglais et l'assistant étranger de langue anglaise et faciliter, assurer les liens avec toute l'équipe pédagogique autour de l'axe linguistique et culturel du Projet d'école.
- Planifier, animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien Ecole-familles notamment pour les ressortissants étrangers (avec l'agent contractuel recruté pour faciliter les échanges avec les familles d'origine japonaise).
- Préparer et accompagner les visites du représentant pédagogique de l'entreprise Toyota.
- Inscrire l'action linguistique et culturelle de l'école dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au lycée avec les établissements partenaires (école maternelle M. de Quinvigny - collège Eisen - Lycée Wallon).
- Valoriser les réalisations de l'école (notamment celles lors des temps forts de l'année scolaire : Semaine des langues - Journées européennes - ...) pour accompagner la dynamique de l'enseignement des langues vivantes à l'Ecole primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.
- Favoriser les échanges scolaires franco-anglais, la correspondance avec les partenaires anglais, notamment via les outils numériques à disposition.
- Faciliter les projets interdisciplinaires, échanges internationaux, rencontres entre élèves français et étrangers anglophones.
- Participer, éventuellement, à des mobilités Erasmus Plus dans des pays anglophones.

## Compétences requises :

- Présenter une expérience avérée de la direction d'école avec de solides qualités relationnelles et de médiation en lien avec la dimension multiculturelle de cette école (une expérience de direction d'une école SI ou bilingue serait un plus).
- Posséder une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise afin de pouvoir dialoguer directement avec les familles et les partenaires étrangers.
- Maîtriser la didactique générale et disposer d'une expertise pédagogique solide pour coordonner l'action de l'équipe pédagogique et lui associer le soutien de l'équipe de circonscription opportunément.
- Avoir pour l'enseignement des langues vivantes étrangères, du français langues étrangère un intérêt perceptible.
- Pouvoir porter le rôle d'ambassadrice de l'Ecole française dans les relations avec le public et partenaires étrangers.

## Spécificités du poste et informations complémentaires

- Le poste nécessite de la disponibilité.
- Le Directeur/la Directrice sera associé.e aux réunions pédagogiques avec les partenaires étrangers dont japonais. Il/elle pourra être associé.e à des formations, réunions et rencontres initiées par le DAASEN en charge du dossier langues vivantes sur le département ou/et les IA-IPR de Langues pour les écoles à projet LV ou SI.
- Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- Pour tout complément sur le poste, contacter Madame MANTIONE, CPD LV à l'adresse suivante : [burlang59@ac-lille.fr](mailto:burlang59@ac-lille.fr)

# Je souhaite exercer au sein du groupe scolaire Concorde (écoles Anne Frank et Hélène Boucher) de Mons-en-Barœul

## ACTIVITES :

L'enseignant s'engage à participer aux stages de formation organisé par L'ICEM 59 (Institut Coopératif Ecole Moderne 59).

## COMPETENCES REQUISES

Ce poste est réservé aux enseignants du 1er degré titulaires et requiert une connaissance approfondie de la Pédagogie Freinet.

L'enseignant nommé s'engage à participer aux travaux de formation en pédagogie Freinet sur le temps scolaire et hors du temps scolaire (en sus des 18h de Formation Continue Hors Temps Scolaires supplémentaires).

L'enseignant se montrera capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet de l'école : il devra être capable d'appliquer les principes pédagogiques propres à la pédagogie Freinet.

## SPECIFICITE DU POSTE :

- Ce poste s'obtient au barème lors du mouvement départemental. Cependant, afin que le vœu sur ce groupe scolaire soit valable, un accusé de réception certifiant de la prise en compte de la spécificité du poste doit être envoyé à la DSDEN/DPEP/BGC ([dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr)). Sans retour de la part de l'enseignant, le vœu sera bloqué par les services.
- Première affectation à titre provisoire puis affectation à titre définitif si l'enseignant répond aux exigences de la spécificité du poste.

# Je souhaite exercer au sein d'une école coopérative (école Ariane Capon) de Lille

## ACTIVITÉS :

- Partenariat avec la recherche et le laboratoire CIREL :
  - Accueil des chercheurs pour observations en classe.
  - Recueil de données pour évaluation extérieure du projet et du fonctionnement du collectif d'enseignants.
  - Entretiens et participation à différents temps de travail en commun avec l'équipe de chercheurs.
- Travail de coopération entre enseignants et fonctionnements en espaces ouverts :  
Les enseignants de l'école sont amenés à travailler en espaces décloisonnés, en co-intervention avec d'autres enseignants.  
L'établissement bénéficie d'espaces modulables qui favorisent une flexibilité dans l'utilisation des espaces. Il est nécessaire que chaque professeur des écoles soit prêt à travailler dans des salles divers, en binôme ou trinôme selon les besoins pédagogiques et savoir donc faire preuve d'adaptation dans un esprit coopératif.
- Outils pédagogiques communs :  
Utilisation par tous les enseignants des outils communs à toutes les classes : Plan de travail, ceintures de compétences, quoi de neuf, textes libres, conseil de classe et conseil d'élèves hebdomadaires.

## SPECIFICITE DU POSTE :

- Toutes les classes sont des cours à triple niveaux (classes de cycle)

# Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue anglaise

## Nature du poste

Professeur.e, enseignant.e spécialisé.e en enseignement de la langue anglaise, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

## Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant.e doit posséder des compétences avérées en langue anglaise, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant.e possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant.e a effectué des séjours longs dans un ou des pays anglophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant.e possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

## Missions

- L'enseignant.e assure les cours de langues dans le cadre de l'**EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère)** dans le système éducatif français.
- Il. elle met en place des échanges avec des élèves anglophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones et germanophones.
- Il.elle se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il.elle s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...)
- Il.elle accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il.elle fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

## Lieu d'affectation

École Maria Montessori de Lille



# Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue allemande

## Nature du poste

Professeur.e, enseignant.e spécialisé.e en enseignement de la langue allemande, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

## Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant.e doit posséder des compétences avérées en langue allemande, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant.e possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant.e a effectué des séjours longs dans un ou des pays germanophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant.e possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

## Missions

- L'enseignant.e assure les cours de langues dans le cadre de l'**EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère)** dans le système éducatif français.
- Il. elle met en place des échanges avec des élèves germanophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones, germanophones.
- Il.elle se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il.elle s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...) mais également avec le collège du secteur.
- Il.elle accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il.elle fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

## Lieu d'affectation

École Maria Montessori de Lille

# Elysée 2020 : poste relevant d'un projet d'immersion en langue allemande

## Activités

- Dans le cadre de son service, l'enseignant.e assure les rituels et cours en immersion dans la langue allemande.
- L'enseignant.e intervient dans les trois classes des enseignants non germanistes pour les rituels et ateliers, et dans les deux classes des enseignants germanophones, en renfort dans les ateliers.
- L'enseignant.e favorisera la mise en place des échanges scolaires franco-allemands, et s'impliquera dans la correspondance avec les partenaires allemands.
- L'enseignant.e pourra participer à des mobilités Erasmus Plus dans des pays germanophones.

## Compétences linguistiques et culturelles requises

- Le poste est accessible à tout enseignant.e possédant au minimum un niveau C1 en langue allemande à l'oral, B2 en langue allemande à l'écrit.
- L'enseignant.e doit être en capacité de travailler en équipe ainsi qu'avec l'école élémentaire et le collège de secteur.
- L'enseignant.e doit être en capacité de travailler avec l'assistant.e de langue allemande et l'agent volontaire Franco-allemand (Service civique allemand-OFAJ).
- L'enseignant.e doit être en capacité de s'inscrire dans le projet labellisé Elysée 2020 de l'école maternelle bilingue franco-allemande Matisse.
- L'enseignant.e doit manifester de l'intérêt pour la communication et la valorisation des actions menées en lien avec le poste.

## Spécificités du poste et informations complémentaires

L'école maternelle Matisse de Bruay-sur-Escout a été labellisée Elysée 2020 à la rentrée 2018.

(Renseignement: <https://www.education.gouv.fr/cid4105/la-cooperation-franco-allemande.html>)

Pour tout renseignement sur le poste, il est possible de contacter MME MANTIONE Antoinette ([burlang59@ac-lille.fr](mailto:burlang59@ac-lille.fr))

# Qu'est-ce qu'un poste à recrutement « en dehors du barème » ?

L'affectation sur ces postes se fait en dehors du barème sur classement et poste par poste. L'objectif est d'affecter des personnels justifiant de certifications et/ou compétences en adéquation avec chaque poste. Suite au recueil des intentions de candidatures, les candidats sont invités à se présenter devant des commissions d'entretien.

À l'issue de ces entretiens, les candidats sont classés sur chaque poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. Les résultats sont ensuite communiqués aux enseignants par courriel avant l'ouverture du serveur et au service du mouvement pour attribution d'un code de priorité en fonction du classement des candidats et uniquement pour le poste qu'ils auront demandé dans le cadre du mouvement.

**La participation au mouvement est nécessaire** si les candidats souhaitent obtenir le poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note de service concernant la campagne de recrutement en dehors du barème sur le site de la [DSDEN 59](#).*

# Quels sont les postes hors-barème ?

- [Conseiller pédagogique de circonscription](#) ;
- [Enseignant en Unité Educative d'Activité de Jour \(UEAJ\)](#) ;
- [Enseignant référent pour les usages du numérique \(ERUN\)](#) ;
- [Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme \(CRA\)](#) ;
- [Coordonnateur REP](#) ;
- [Délégué-e départemental-e USEP](#)
- [Directeur d'école en Cité Educative](#) ;
- [Directeur d'école relevant du dispositif REP+](#) ;
- [Directeur d'école d'application](#) ;
- [Directeur d'école de 9 classes et plus](#) ;
- [Enseignant en Classe Relais](#) ;
- Enseignant Dispositif d'autorégulation (DAR) ;
- [Coordonnateur CASNAV](#) ;
- Enseignant coordonnateur de l'Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE =ex SAPAD)
- [Enseignant en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants \(UPE2A\)](#) ;
- [Enseignant en Unités d'Enseignements Maternelle et Élémentaire Autisme \(UEMA-UEEA\)](#) ;
- [Enseignant en ULIS "Troubles du spectre autistique"](#) ;
- [Enseignant en ULIS Collège](#) ;
- [Enseignant en hôpital de jour](#) ;
- [Coordonnateur d'internat en EREA](#) ;
- [Enseignant en centre éducatif fermé](#) ;
- [Enseignant en établissement pénitentiaire](#) ;
- [Enseignant Référent](#) ;
- Enseignant section internationale ;
- Référent logistique MDPH.

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

ANOR _ École élémentaire du centre
ANZIN _ École élémentaire Charles De Gaulle
ANZIN _ École élémentaire Gilliard-Voltaire
ANZIN _ École élémentaire Jean Jaures
ANZIN _ École maternelle Du Mont D'Anzin
ANZIN _ École maternelle Gallieni
ANZIN _ École maternelle Jean Jaures
ANZIN _ École primaire Jean-Baptiste Carpeaux
DENAIN _ École élémentaire Diderot Niveau 1
DENAIN _ École élémentaire Emile Zola
DENAIN _ École élémentaire Michelet
DENAIN _ École élémentaire Pascal-Descartes
DENAIN _ École élémentaire Voltaire Niveau 2
DENAIN _ École maternelle Andre Jurenil
DENAIN _ École maternelle Charles Gide

DENAIN _ École maternelle Condorcet
DENAIN _ École maternelle George Sand
DENAIN _ École maternelle Groupe Scolaire Patrick Roy
DENAIN _ École maternelle La Fontaine
DENAIN _ École maternelle Pasteur
DENAIN _ École maternelle Victor Hugo
DENAIN _ École primaire Berthelot
DOUAI _ École maternelle Marie Curie
DOUAI _ École élémentaire Eugène Lenglet
DOUAI _ École élémentaire Ferdinand Buisson
DOUAI _ École élémentaire Jules et Léon Maurice
DOUAI _ École élémentaire Robert Mohen
DOUAI _ École maternelle Bernard De Lattre
DOUAI _ École maternelle Jean de la Fontaine
DOUAI _ École maternelle La Mouchonnière

# label « cité éducative »

DOUAI _ École maternelle Leclerc de Hautecloque
DOUAI _ École maternelle Madame de Sévigné
DOUAI _ École maternelle Mohen-Capucines
DOUAI _ École primaire Denis Papin
DOUAI _ École élémentaire Jeanne Georg
DOUAI _ École primaire Tilleuls-Solitude
DOUAI _ École élémentaire d'application Jean Jaurès
DUNKERQUE _ École élémentaire du Torpilleur
DUNKERQUE _ École élémentaire Jules Ferry
DUNKERQUE _ École élémentaire La Meunerie
DUNKERQUE _ École élémentaire Paul Meurisse
DUNKERQUE _ École maternelle Andersen
DUNKERQUE _ École maternelle Carré de la vieille
DUNKERQUE _ École maternelle du Torpilleur
DUNKERQUE _ École maternelle La Meunerie
DUNKERQUE _ École maternelle Victor Hugo
DUNKERQUE _ École maternelle Jules Verne
DUNKERQUE _ École élémentaire Jean Jaurès



# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

# label « cité éducative »

DUNKERQUE_ École maternelle Jean Giono
DUNKERQUE_ École maternelle Paul Meurisse
DUNKERQUE _ École primaire Lucien Maillart
DUNKERQUE _ École primaire André Nita
DUNKERQUE _ École primaire Paul Dessinguez
FLERS EN ESCREBIEUX_ École primaire Pont de la Deûle
FORT MARDYCK_ École élémentaire Roger Salengro
FORT MARDYCK_ École maternelle Amirauté
FORT MARDYCK_ École primaire Jean Jaurès - Condorcet
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Blaise Pascal
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Buffon
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Célestin Freinet
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Jacques Brel
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Jacques Prévert

GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Jean Moulin
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Julie Daubie
GRANDE SYNTHÉ_ École élémentaire Pierre et Marie Curie
GRANDE SYNTHÉ_ Groupe scolaire Verlaine
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Blaise Pascal
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Buffon
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Célestin Freinet
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Clémenceau
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Jacques Brel
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Julie Daubie
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Pierre et Marie Curie
GRANDE SYNTHÉ_ École maternelle Victor Hugo
GRANDE SYNTHÉ_ Groupe scolaire Verlaine
GRANDE SYNTHÉ_ École primaire Chabrier

GRANDE SYNTHÉ_ École primaire Francisco Ferrer
GRANDE SYNTHÉ_ École primaire Garcia Lorca
TRYSTRAM_ École élémentaire
TRYSTRAM_ École maternelle
HAUTMONT_ École élémentaire Auguste Perrier
HAUTMONT_ École maternelle Auguste Perrier
HAUTMONT_ École primaire Victor Hugo
HAUTMONT_ Groupe scolaire Denies
HAUTMONT_ Groupe scolaire Fontaine-Le Muguet
HAUTMONT_ Groupe scolaire Jules Ferry
LA SENTINELLE _ École élémentaire Joliot-Curie
LA SENTINELLE _ École maternelle Paul Langevin
LILLE _ École élémentaire d'application Ampère
LILLE _ École élémentaire Bracke-Desrousseaux
LILLE _ École élémentaire Chenier-Severine

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

# label « cité éducative »

LILLE _ École élémentaire Littré
LILLE _ École élémentaire Paul Painlevé
LILLE _ École élémentaire Quinet-Rollin
LILLE _ École élémentaire Turgot
LILLE _ École élémentaire Viala-Voltaire
LILLE _ École maternelle d'application André
LILLE _ École maternelle Beranger-Hachette
LILLE _ École maternelle Bichat
LILLE _ École maternelle Camille Desmoulins
LILLE _ École maternelle Jean Bart
LILLE _ École maternelle Jeanne Godart
LILLE _ École maternelle La Briqueterie
LILLE _ École maternelle La Bruyère
LILLE _ École maternelle Léon Frapie

LILLE _ École maternelle Ovide Decroly
LILLE _ École maternelle Rachel Lempereur
LILLE _ École primaire Jean Moulin-Louis Pergaud
LILLE _ École primaire Lavoisier
LILLE _ École primaire Nadaud Briand Buisson
LILLE _ École primaire Richard Wagner
LOUVROIL _ École élémentaire Les Longs Prés
LOUVROIL _ École élémentaire Nelson Mandela
LOUVROIL _ École maternelle du Centre
LOUVROIL _ École maternelle Les Longs Prés
LOUVROIL _ École primaire Suzanne Lanoy Blin
LOUVROIL _ Groupe scolaire Mespreuven-Eluard
MAUBEUGE _ École élémentaire Claude Debussy
MAUBEUGE _ École élémentaire G. Brassens / M.L. Piotte

MAUBEUGE _ École élémentaire Groupe Scolaire Jules Ferry
MAUBEUGE _ École élémentaire Marcel Pagnol
MAUBEUGE _ École élémentaire Pierre Corneille Epinette
MAUBEUGE _ École maternelle Alphonse Daudet
MAUBEUGE _ École maternelle Anne Frank-Charles Perrault
MAUBEUGE _ École maternelle Elise Dussart
MAUBEUGE _ École maternelle Jardins Du Tilleul
MAUBEUGE _ École maternelle Les Marronniers
MAUBEUGE _ École primaire Andersen-Hugo
MAUBEUGE _ École primaire Lamartine - Blanche Neige
NEUF MESNIL _ École primaire X
RACHES _ École élémentaire Suzanne Lanoy
RACHES _ École maternelle Françoise Dolto
ROUBAIX _ École élémentaire Albert Camus

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

# label « cité éducative »

ROUBAIX _ École élémentaire Condorcet
ROUBAIX _ École élémentaire Edgard Quinet-Paul Bert
ROUBAIX _ École élémentaire Ernest Renan
ROUBAIX _ École élémentaire Jean Mace
ROUBAIX _ École élémentaire Lakanal
ROUBAIX _ École élémentaire Lavoisier
ROUBAIX _ École élémentaire Leon Marlot
ROUBAIX _ École élémentaire Littré
ROUBAIX _ École élémentaire Montaigne
ROUBAIX _ École élémentaire Montesquieu
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 1
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 2
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Roubaix
ROUBAIX _ École élémentaire Simone Veil

ROUBAIX _ École maternelle Albert Camus
ROUBAIX _ École maternelle Albert Samain
ROUBAIX _ École maternelle Alphonse Daudet
ROUBAIX _ École maternelle Charles Perrault
ROUBAIX _ École maternelle Ernest Renan
ROUBAIX _ École maternelle George Sand
ROUBAIX _ École maternelle Henri Carrette
ROUBAIX _ École maternelle Jacques Prevert
ROUBAIX _ École maternelle Jean Mace
ROUBAIX _ École maternelle Jules Verne
ROUBAIX _ École maternelle Lavoisier
ROUBAIX _ École maternelle Linne
ROUBAIX _ École maternelle Paul Valéry
ROUBAIX _ École maternelle Pierre De Ronsard

ROUBAIX _ École primaire Blaise Pascal
ROUBAIX _ École primaire Boileau-Pasteur
ROUBAIX _ École primaire Buffon
ROUBAIX _ École primaire Edmond Rostand
ROUBAIX _ École primaire Elsa Triolet
ROUBAIX _ École primaire Francois Villon
ROUBAIX _ École primaire Jules Ferry
ROUBAIX _ École primaire Jules Guesde
ROUBAIX _ École primaire Legouvé
ROUBAIX _ École primaire Leo Lagrange
ROUBAIX _ École primaire Leon Gambetta
ROUBAIX _ École primaire Lucie Aubrac
ROUBAIX _ École primaire Michelet
ROUBAIX _ École primaire Pierre Brossolette

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

# label « cité éducative »

ROUBAIX _ École primaire Voltaire-Diderot
ST POL SUR MER _ École élémentaire Anatole France
ST POL SUR MER _ École élémentaire Jean Jaurès
ST POL SUR MER _ École élémentaire Joliot-Curie
ST POL SUR MER _ École élémentaire Jules Verne
ST POL SUR MER _ École élémentaire Langevin
ST POL SUR MER _ École élémentaire Nicolas Copernic
ST POL SUR MER _ École élémentaire Vancauwenberghe
ST POL SUR MER _ École maternelle Copernic
ST POL SUR MER _ École maternelle Joliot-Curie
ST POL SUR MER _ École maternelle Jules Verne
ST POL SUR MER _ École maternelle Langevin
ST POL SUR MER _ École maternelle Pauline Kergomard
ST POL SUR MER _ École maternelle Vancauwenberghe

ST POL SUR MER _ École maternelle Victor Hugo
TOURCOING _ École élémentaire Albert Camus
TOURCOING _ École élémentaire Descartes
TOURCOING _ École élémentaire Jules Ferry Niveau 1
TOURCOING _ École élémentaire Lamartine Niveau 2
TOURCOING _ École élémentaire Lavoisier
TOURCOING _ École élémentaire Michelet
TOURCOING _ École élémentaire Pasteur
TOURCOING _ École élémentaire Paul Claudel
TOURCOING _ École élémentaire Rouget De Lisle
TOURCOING _ École élémentaire Paul Bert
TOURCOING _ École élémentaire Balzac-Hugo
TOURCOING _ École élémentaire René Lecocq
TOURCOING _ École élémentaire Jean Jaures niveau 2

TOURCOING _ École élémentaire Racine niveau 1
TOURCOING _ École élémentaire Edouard Herriot
TOURCOING _ École élémentaire Jacques Prevert
TOURCOING _ École élémentaire Pierre Brossolette
TOURCOING _ École élémentaire Jean Mace
TOURCOING _ École élémentaire La Fontaine
TOURCOING _ École élémentaire Jacquard
TOURCOING _ École primaire Condorcet
TOURCOING _ École primaire Maurice Bonnot
TOURCOING _ École primaire Charles De Gaulle
TOURCOING _ École maternelle Albert Camus
TOURCOING _ École maternelle Descartes
TOURCOING _ École maternelle Lamartine
TOURCOING _ École maternelle Michelet

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire,

# label « cité éducative »

TOURCOING _ École maternelle Pasteur
TOURCOING _ École maternelle Paul Claudel
TOURCOING _ École maternelle Pauline Kergomard
TOURCOING _ École maternelle Rouget De Lisle
TOURCOING _ École maternelle Claude Bernard
TOURCOING _ École maternelle Balzac
TOURCOING _ École maternelle Voltaire
TOURCOING _ École maternelle Jacques Prévert
TOURCOING _ École maternelle Pierre Corneille
TOURCOING _ École maternelle La Fontaine
TOURCOING _ École maternelle Racine
TOURCOING _ École maternelle Jacquard
TOURCOING _ École maternelle Edouard Herriot
TOURCOING _ École maternelle Edouard Branly

TOURCOING _ École maternelle Maria Dron
TOURCOING _ École maternelle Paul Bert
TOURCOING _ École maternelle Pierre Brossolette
VALENCIENNES _ École élémentaire Emile Zola
VALENCIENNES _ École élémentaire Siméon Cuveillier
VALENCIENNES _ École maternelle Emile Zola
VALENCIENNES _ École maternelle Hélène Boucher
VALENCIENNES _ École maternelle Louise Weiss
VALENCIENNES _ École maternelle Siméon Cuveillier
VALENCIENNES _ École primaire Groupe Scolaire Saint Exupéry
VALENCIENNES _ École primaire Jean Mineur
VALENCIENNES _ École primaire Louis Duvant
WAVRECHAIN SOUS DENAIN _ École élémentaire Maurice Thorez
WAVRECHAIN SOUS DENAIN _ École maternelle Maurice Thorez

WAZIERS _ École élémentaire Copernic
WAZIERS _ École élémentaire Guironnet
WAZIERS _ École élémentaire Gambetta
WAZIERS _ École élémentaire Frédéric Chopin
WAZIERS _ École maternelle Jacques Duclos
WAZIERS _ École maternelle Joliot-Curie



# Écoles situées dans un « quartier urbain particulièrement difficile » (plan violence)

Retrouvez la liste des écoles relevant des quartiers urbains particulièrement difficiles dans le Bulletin spécial n° 10 du 08 mars 2001 en cliquant [ici](#).

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	BEUVRAGES	École élémentaire ou primaire	Diderot Niveau 1	DENAIN	École maternelle	Carré De La Vieille	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	BEUVRAGES	École maternelle	Andre Jurenil	DENAIN	École maternelle	Paul Meurisse	DUNKERQUE
École maternelle	Joliot Curie	BEUVRAGES	École maternelle	Victor Hugo	DENAIN	École maternelle	Jean Giono	DUNKERQUE
École maternelle	Pauline Kergomard	BEUVRAGES	École maternelle	George Sand	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Berthelot	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Paul Dessinguez	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Jules Valles	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École maternelle	Charles Gide	DENAIN	École maternelle	Amirauté	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Le Jard	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Tilleuls-Solitude	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Hameau De Macou	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École maternelle	Leclerc De Hautecloque	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Hameau De Macou	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Du Fort Louis _ André Nita	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Centre	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Lucien Maillart	DUNKERQUE	École maternelle	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Le Jard	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Paul Meurisse	DUNKERQUE	École maternelle	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	La Chaussiette	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DUNKERQUE	École maternelle	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Voltaire Niveau2	DENAIN	École maternelle	Jean Macé	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Jean Moulin	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Emile Zola	DENAIN	École maternelle	Andersen	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHE

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHÉ	École maternelle	La Bruyere	LILLE	École maternelle	Rachel Lempereur	LILLE
École maternelle	Clémenceau	GRANDE-SYNTHÉ	École maternelle	La Briqueterie	LILLE	École maternelle	Jean Bart	LILLE
École maternelle	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHÉ	École élémentaire ou primaire	Berthelot-Jules Verne	LILLE	École élémentaire ou primaire	Viala-Voltaire	LILLE
École maternelle	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHÉ	École élémentaire ou primaire	Cabanis-Bara	LILLE	École élémentaire ou primaire	Ampere	LILLE
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Lakanal-Madame Campan	LILLE	École élémentaire ou primaire	Littre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	HAUTMONT	École maternelle	Suzanne Lacore	LILLE	École élémentaire ou primaire	Quinet-Rollin	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Willy Dubois	JEUMONT	École maternelle	Antoine Brasseur	LILLE	École élémentaire ou primaire	Chenier-Severine	LILLE
École élémentaire ou primaire	Ronsard	JEUMONT	École maternelle	Broca	LILLE	École maternelle	Bichat	LILLE
École maternelle	La Bruyere	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Turgot	LILLE	École maternelle	Camille Desmoulins	LILLE
École maternelle	Du Bellay	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Aristide Briand Niveau 1	LILLE	École maternelle	Ovide Decroly	LILLE
École élémentaire ou primaire	Joliot Curie	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Richard Wagner	LILLE	École maternelle	Beranger-Hachette	LILLE
École maternelle	Paul Langevin	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Bracke-Desrousseaux	LILLE	École maternelle	Andre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Paul Painleve	LILLE	École maternelle	Jeanne Godart	LILLE	École élémentaire ou primaire	Victor Duruy	LILLE
École maternelle	Leon Frapie	LILLE	École maternelle	La Croisette	LILLE	École élémentaire ou primaire	Arago-Jacquart	LILLE

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Saint Exupery-Mme De Segur	LILLE	École maternelle	Des Longs Pres	LOUVROIL	École maternelle	Jardins Du Tilleul	MAUBEUGE
École maternelle	Philippe De Comines	LILLE	École élémentaire ou primaire	Lamartine	MAUBEUGE	École maternelle	Elise Dussart	MAUBEUGE
École maternelle	Victor Hugo	LILLE	École élémentaire ou primaire	Pierre Corneille Corneille	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Experimentale Helene Boucher	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Les Moulins	LILLE	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire De La Fontaine	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Renaissance	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	George Sand-Alphonse Daudet	LOOS	École maternelle	Les Marronniers	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo-Sevigne	LOOS	École élémentaire ou primaire	George Brassens Niveau 2	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Gpe Des Provinces	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Charles Perrault	LOOS	École élémentaire ou primaire	Marie Louise Piotte Niveau 1	MAUBEUGE	École maternelle	Reine Astrid	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Marceline Desbordes-Valmore	LOOS	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	MAUBEUGE	École maternelle	Experimentale Anne Frank	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Florian	LOOS	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	MAUBEUGE	École maternelle	Lamartine Gpe Provinces Franc.	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	-	LOUVROIL	École élémentaire ou primaire	Andersen Hugo	MAUBEUGE	École maternelle	Le Petit Prince	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	Groupe Scol Mespreuven-Eluard	LOUVROIL	École élémentaire ou primaire	Claude Debussy	MAUBEUGE	École maternelle	Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	Les Longs Pres	LOUVROIL	École maternelle	Faubourg De Saint Quentin	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy	RACHES
École élémentaire ou primaire	Centre	LOUVROIL	École maternelle	Alponse Daudet	MAUBEUGE	École maternelle	Francoise Dolto	RACHES
École maternelle	Du Centre	LOUVROIL	École maternelle	Anne Frank-Charles Perrault	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	RAISMES

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Anne Godeau	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Lavoisier	ROUBAIX	École maternelle	Paul Valery	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Ernest Renan	ROUBAIX	École maternelle	Henri Carrette	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Anatole France	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Michelet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	ROUBAIX
École maternelle	Daniel Fery	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Elsa Triolet	ROUBAIX
École maternelle	Jules Moriamez	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Edmond Rostand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Francois Villon	ROUBAIX
École maternelle	Marcel Danna	RAISMES	École maternelle	Lavoisier	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Voltaire-Diderot	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Lucie Aubrac	ROUBAIX	École maternelle	Ernest Renan	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Condorcet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Olivier De Serres-Carrette	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Lakanal	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Montaigne	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Leon Marlot	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Littre	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre Brossollette	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Legouve	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Edgard Quinet-Paul Bert	ROUBAIX	École maternelle	Linne	ROUBAIX
École maternelle	George Sand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Buffon	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre De Roubaix	ROUBAIX
École maternelle	Jules Verne	ROUBAIX	École maternelle	Alphonse Daudet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 1	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Montesquieu	ROUBAIX	École maternelle	Albert Samain	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Boileau-Pasteur	ROUBAIX



# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 2	ROUBAIX	École maternelle	Lamartine	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Condorcet Niveau 2	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	-	ROUBAIX	École maternelle	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Edouard Herriot	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Jean Mace	ROUBAIX	École maternelle	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Jaures Niveau 2	TOURCOING
École maternelle	Jacques Prevert	ROUBAIX	École maternelle	Chateaubriand	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Paul Bert	TOURCOING
École maternelle	Pierre De Ronsard	ROUBAIX	École maternelle	Kergomard	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Racine Niveau 1	TOURCOING
École maternelle	Charles Perrault	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Pierre Brossolette	TOURCOING
École maternelle	Jean Mace	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Herriot	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Hainaut Baugnies	THIVENCELLE	École élémentaire ou primaire	Pasteur Niveau 1	TOURCOING	École maternelle	La Fontaine	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Lavoisier Niveau 2	TOURCOING	École maternelle	Paul Bert	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Lamartine Niveau 2	TOURCOING	École maternelle	Pasteur	TOURCOING	École maternelle	Racine	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry Niveau 1	TOURCOING	École maternelle	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Branly	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Descartes	TOURCOING	École maternelle	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Voltaire	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Mineur	VALENCIENNES
École maternelle	Descartes	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	La Fontaine Niveau 1	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Emile Zola	VALENCIENNES

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Louis Duvant	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Simeon Cuveillier	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	VALENCIENNES
École maternelle	Simeon Cuveillier	VALENCIENNES
École maternelle	Helene Boucher	VALENCIENNES
École maternelle	Emile Zola	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN
École maternelle	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Marius Assez	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Gilliard-Voltaire	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Georges Brassens	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Jules Ferry	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Jean-Baptiste Carpeaux	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Centre	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Francois Wartel	ANICHE	École maternelle	Jean Jaures	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Centre	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Maxime Quevy	ANICHE	École maternelle	Gambetta	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Claude Monet	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Basuyaux	ANICHE	École maternelle	Bertrand Tavernier	ANZIN	École maternelle	Joliot Curie	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Archeveque	ANICHE	École maternelle	Gallieni	ANZIN	École maternelle	Daniel Ferry	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Jean Schmidt	ANICHE	École maternelle	Du Mont D'Anzin	ANZIN	École maternelle	Paul Langevin	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Marcel Cachin	ANICHE	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	AUBY	École maternelle	Henri Matisse	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Yvon Fosse	ANICHE	École élémentaire ou primaire	G. Brassens - J. Prevert	AUBY	École élémentaire ou primaire	Jacques Prevert	BUSIGNY
École élémentaire ou primaire	Daniel Vincent	ANOR	École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	AUBY	École élémentaire ou primaire	Claude Bernard	BUSIGNY
École élémentaire ou primaire	Du Centre	ANOR	École maternelle	Gerard Philipe	AUBY	École maternelle	Du Centre	BUSIGNY
École maternelle	Les P'Tits Loups	ANOR	École élémentaire ou primaire		BAZUEL	École élémentaire ou primaire	Kennedy	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Charles De Gaulle	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Danielle Casanova	BOUSSOIS	École élémentaire ou primaire	Raymond Gernez	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Jean Jaures	ANZIN	École maternelle	Centre	BOUSSOIS	École maternelle	Kennedy	CAMBRAI

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Raymond Gernez	CAMBRAI	École élémentaire ou primaire	Michelet	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Barbusse	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Albert Goris	CATILLON-SUR-SAMBRE	École maternelle	Branly	DENAIN	École maternelle	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Paul Bert	CAUDRY	École maternelle	Pasteur	DENAIN	École maternelle	Du Hainaut	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Batisse Et Laite	CAUDRY	École maternelle	Condorcet	DENAIN	École maternelle	Victor Hugo	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Paul Eluard	COUDEKERQUE-BRANCHE	École maternelle	La Fontaine	DENAIN	École maternelle	Henri Barbusse	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Paul Fort	COUDEKERQUE-BRANCHE	École élémentaire ou primaire	Eugene Lenglet	DOUAI	École maternelle	Villars	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Blanc Misseron	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Ferdinand Buisson	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Nicolas Copernic	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre-Parc-Bellevue	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Jules Et Leon Maurice	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jules Verne	DUNKERQUE
École maternelle	Blanc Misseron	CRESPIN	École maternelle	Jean De La Fontaine	DOUAI	École élémentaire ou primaire	G.Vancauwenberghe	DUNKERQUE
École maternelle	Du Centre	CRESPIN	École maternelle	La Mouchonniere	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jean-Jaurès Condorcet	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DECHY	École maternelle	Bernard De Lattre	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DUNKERQUE
École maternelle	De La Longue Borne	DECHY	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Copernic	DUNKERQUE
École maternelle	Anne Frank	DECHY	École élémentaire ou primaire		DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Jules Verne	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Pascal-Descartes	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	G.Vancauwenberghe	DUNKERQUE

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Joliot-Curie	DUNKERQUE	École maternelle	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Anatole France	DUNKERQUE	École maternelle	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Des Tilleuls	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Sevigne-Simon	ESCAUDAIN	École maternelle	Catherine Poteaux	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Jean Jaurès	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Centre	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Pont De La Deule	FLERS-EN-ESCREBIEUX
École maternelle	Victor Hugo	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Brunehaut	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Pierre Mendes-France Niv2	FOURMIES
École maternelle	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Brunehaut	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Louis Aragon Niveau 1	FOURMIES
École maternelle	Pauline Kergomard	DUNKERQUE	École maternelle	Centre	ESCAUTPONT	École maternelle	Jules Guesde	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Cite Vuillemin	ECAILLON	École élémentaire ou primaire	Jean Lurcat	FEIGNIES	École maternelle	Les Lilas	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Ernest Renan Niveau 1	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Louis Pergaud	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Victor Hugo	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo Niveau 2	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Marie Curie	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École maternelle	Jacques Prevert	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Les Glycines	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École maternelle	Germaine Tortel	FEIGNIES	École maternelle	Victor Hugo	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	ESCAUDAIN	École maternelle	Anne Frank	FEIGNIES	École maternelle	Pierre Perret	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Schneider	ESCAUDAIN	École maternelle	Elsa Triolet	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Louis Pasteur Niveau 2	FRESNES-SUR-ESCAUT



# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie Niveau 1	FRESNES-SUR-ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École maternelle	Marie Curie	LALLAING
École élémentaire ou primaire	Daniel Fery	FRESNES-SUR-ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Marie Curie	HEM	École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie	LE CATEAU-CAMBRESIS
École maternelle	Paul Langevin	FRESNES-SUR-ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	HEM	École élémentaire ou primaire	Auguste Herbin	LE CATEAU-CAMBRESIS
École maternelle	Daniel Fery-Le Trieu	FRESNES-SUR-ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	HEM	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	LE CATEAU-CAMBRESIS
École élémentaire ou primaire	Marie Curie	GUESNAIN	École maternelle	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	LE CATEAU-CAMBRESIS
École maternelle	Paul Bernard	GUESNAIN	École maternelle	Groupe Marie Curie	HEM	École maternelle	Auguste Seydoux	LE CATEAU-CAMBRESIS
École maternelle	Elsa Triolet	GUESNAIN	École maternelle	Jean De La Fontaine	HEM	École élémentaire ou primaire	Trulin-Samain	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Georges Fontaine	HAUTMONT	École maternelle	Marcel Pagnol	HEM	École élémentaire ou primaire	Desbordes Valmore	LILLE
École maternelle	Le Muguet	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Annick Mouvet	JEUMONT	École maternelle	Maria Montessori	LILLE
École élémentaire ou primaire	Edouard Denies	HAUTMONT	École maternelle	Jean De La Fontaine	JEUMONT	École maternelle	Jean Aicard	LILLE
École élémentaire ou primaire	Charles Carion	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Marechal Leclerc	LALLAING	École maternelle	Jean Jaures	LILLE
École élémentaire ou primaire	Michel Montaigne	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Sevigne-Voltaire	LILLE
École maternelle	Les Roses	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Henri Dunant-Montessori	LALLAING	École maternelle	Victor Hugo	LILLE
École maternelle	George Sand	HAUTMONT	École maternelle	Clemenceau	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Leon Blum	LILLE

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jean Minet	LILLE	École élémentaire ou primaire	Cezanne	MONCHECOURT	École maternelle	Le Courant D'Eau	OSTRICOURT
École maternelle	Paul Bert	LILLE	École élémentaire ou primaire		MONTAY	École élémentaire ou primaire	Groupe Langevin-Wallon	PECQUENCOURT
École maternelle	Adolphe Defrenne	LILLE	École élémentaire ou primaire	Malraux-Pasteur	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Bellegambe-Lemay	PECQUENCOURT
École élémentaire ou primaire	Francois Launay	LILLE	École maternelle	Victor Hugo	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Gpe Scolaire Charles Perrault	PECQUENCOURT
École maternelle	Pauline Kergomard	LILLE	École maternelle	La Fontaine	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École maternelle	Suzanne Lannoy	PECQUENCOURT
École élémentaire ou primaire	Sevigne Niveau 2	LOURCHES	École élémentaire ou primaire		NEUVILLY	École élémentaire ou primaire	Du Centre	QUIEVRECHAIN
École maternelle	Jean-Jacques Rousseau	LOURCHES	École élémentaire ou primaire	Groupe Leon-Paul Boisseau	ODOMEZ	École maternelle	Crontevoye	QUIEVRECHAIN
École élémentaire ou primaire	Nelson Mandela	MARLY	École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	ONNAING	École maternelle	Pasteur	QUIEVRECHAIN
École maternelle	Nelson Mandela	MARLY	École élémentaire ou primaire	Cuvinot	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Jean Vilar	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Maurice Fostier	MARPENT	École maternelle	Jacques Prevert	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Du Centre	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Careme-Chagall	MASNY	École maternelle	Cuvinot	ONNAING	École maternelle	Hameau Rocq	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Jean Mabuse	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	OSTRICOURT	École maternelle	Paul Langevin	RECQUIGNIES
École maternelle	Jean Mabuse	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Robert Anselin	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire		REJET-DE-BEAULIEU
École élémentaire ou primaire		MAZINGHIEN	École maternelle	Pierre Et Marie Curie	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin Niveau 1	ROEULX

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Condorcet Niveau 2	ROEULX	École élémentaire ou primaire	Louis Aragon	SOMAIN	École élémentaire ou primaire	Marcel Caby	VIEUX-CONDE
École maternelle	Joliot Curie	ROEULX	École élémentaire ou primaire	Desire Chevaillier	SOMAIN	École maternelle	Centre	VIEUX-CONDE
École maternelle	Pasteur	ROEULX	École maternelle	Anselme Lesage	SOMAIN	École maternelle	Ermitage-La Solitude	VIEUX-CONDE
École élémentaire ou primaire	Aime Cesaire	SAINT-SOUPLET	École maternelle	Elsa Triolet	SOMAIN	École maternelle	Du Rieu	VIEUX-CONDE
École élémentaire ou primaire	Adolphe Dutoit	SECLIN	École élémentaire ou primaire	Balzac-Hugo	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Claude Bernard	VILLENEUVE-D'ASCQ
École maternelle	Louise Michel-Marie Curie	SECLIN	École élémentaire ou primaire	Jacquard	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Paul Cezanne	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Verhaeren	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Balzac	TOURCOING	École maternelle	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Jacquard	TOURCOING	École maternelle	Claude Bernard	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	La Sucrierie	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Maria Dron	TOURCOING	École maternelle	Van Der Meersch	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire		VICQ	École maternelle	Jules Verne	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Moliere	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Lavoisier	WATTIGNIES
École maternelle	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Mont De Peruwelz	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Bracke Desrousseaux	WATTIGNIES
École maternelle	Joliot Curie	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Carnot	VIEUX-CONDE	École maternelle	Lavoisier	WATTIGNIES

# Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Bracke-Desrousseaux	WATTIGNIES
École élémentaire ou primaire	Jean Mace	WATTRELOS
École maternelle	Jacques Brel	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Leo Lagrange	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Voltaire	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Jean Zay	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Condorcet	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Lavoisier	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Lakanal	WATTRELOS
École maternelle	Leo Lagrange	WATTRELOS
École maternelle	Mousserie-Jean Zay	WATTRELOS
École maternelle	Lavoisier	WATTRELOS
École maternelle	Ferdinand Buisson	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	WATTRELOS

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	WATTRELOS
École maternelle	Albert Camus	WATTRELOS
École maternelle	Marie Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Copernic	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Guironnet	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	WAZIERS
École maternelle	Frederic Chopin Ct Notre Dame	WAZIERS
École maternelle	Joliot Curie	WAZIERS
École maternelle	Jacques Duclos	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Du Terne	WIGNEHIES
École maternelle	Du Terne	WIGNEHIES

# Écoles relevant du contrat local d'accompagnement « CLA »

Sigle	Patronyme	Commune
École primaire	Jacques Prévert	Fourmies
École maternelle	Mogador	Fourmies
Groupe scolaire	André Malraux	Cambrai
École maternelle	Jean Lebas	Caudry
École maternelle	Condorcet	Caudry
École primaire	Publique	Honnechy
École primaire	RPC De Villers-outreau	Villers-outreaux
École élémentaire	Robert Mohen	Douai
Groupe scolaire	Descartes Montesquieu Blanc	Lille
École primaire	Roger Salengro	Armentières
Groupe scolaire	Maria Montessori - Jean Mace	Halluin
École maternelle	Anna Foucart	Valenciennes
École élémentaire	Jean Moulin	Valenciennes



# Écoles proposant un dispositif spécifique d'accueil des élèves de moins de 3 ans

ABSCON - École Maternelle Jules Ferry

BEUVRAGES - École Maternelle Joliot-Curie

COUDEKERQUE-BRANCHE - École Maternelle Paul Fort

DENAIN - École Maternelle Andre Jurenil

DENAIN - École Maternelle Pasteur

DUNKERQUE / SAINT-POL-SUR-MER  
École Maternelle Pauline Kergomard

ESCAUDAIN - École Maternelle Roger Salengro

FEIGNIES - École Maternelle Elsa Triolet

FRESNES-SUR-ESCAUT - École Maternelle Paul Langevin

HEM - École Maternelle Marcel Pagnol

JEUMONT - École Maternelle Jean De La Fontaine

LILLE - École Maternelle La Bruyère

LILLE - École Maternelle la briqueterie

LILLE / LOMME - École Maternelle Paul Bert

LOUVROIL - École Maternelle du centre

MAUBEUGE - École Maternelle des jardins du tilleul

MAUBEUGE - École Maternelle Lamartine - Blanche-Neige

MAUBEUGE - École Maternelle Anne Frank-Charles Perrault

MAUBEUGE - École Maternelle Jean Mabuse

OSTRICOURT - École Maternelle le courant D'eau

PECQUENCOURT - École Maternelle Suzanne Lanoy

RAISMES - École Primaire Paul Langevin

RAISMES - École Primaire Anatole France

ROUBAIX - École Maternelle Voltaire-Diderot

ROUBAIX - École Maternelle Pierre De Ronsard

ROUBAIX - École Maternelle Linne

TOURCOING - École Maternelle Paul Bert

TOURCOING - École Maternelle Maria Dron

TOURCOING - École Maternelle Voltaire

TOURCOING - École Maternelle Pasteur

VALENCIENNES - École Maternelle Emile Zola

VALENCIENNES - École Maternelle Siméon Cuveillier

WATTIGNIES - École Primaire Bracke-Desrousseaux

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN - École Maternelle Maurice Thorez

WAZIERS - École Maternelle Jacques Duclos

# Écoles accueillant une ULIS TSA, TSLA ou TFA

Toute école est susceptible d'accueillir en inclusion individuelle des enfants en situation de handicap avec ou sans soutien extérieur d'un service ou d'un établissement spécialisé.

## Écoles accueillant une ULIS – Troubles envahissant du développement (TSA)

ANICHE	ECOLE FRANCOIS WARTEL
DOUAI	ECOLE DENIS PAPIN
DUNKERQUE	ECOLE LOUISE DE BETTIGNIES
DUNKERQUE	ECOLE CHATEAU D'EAU - PORTE D'EAU
ESCAUTPONT	ECOLE CENTRE
FEIGNIES	ECOLE LOUIS PERGAUD
FOURMIES	ECOLE LOUIS ARAGON NIVEAU 1
GRANDE SYNTHÉ	ECOLE JACQUES BREL
HALLUIN	ECOLE JEAN MACE-MARIA MONTESSORI
LE CATEAU CAMBRESIS	ECOLE HENRI MATISSE
LILLE	ECOLE TRULIN-SAMAIN
LYS LEZ LANNOY	ECOLE PAUL BERT
MARQUETTE LEZ LILLE	ECOLE ALOUETTES - PAUL BERT
ROUBAIX	ECOLE MICHELET
ST AMAND LES EAUX	ECOLE MARCEL BENOIST
TOURCOING	ECOLE PAUL CLAUDEL
VILLENEUVE D ASCQ	ECOLE VERHAEREN

## Écoles accueillant une ULIS – Troubles spécifiques du langage (TSLA)

DUNKERQUE	École De la mer
GRANDE-SYNTHÉ	École Freinet
MAUBEUGE	École Pont Allant

## Écoles accueillant une ULIS – Troubles de la fonction auditive (TFA)

DOUAI	École Annexe Jean Adrieu
VALENCIENNES	École Jean Mineur

# NOUVEAUTÉ : UTILISATION DU GROUPE BALAYETTE

Ce dispositif a pour objectif d'affecter hors vœux les participants obligatoires restés sans poste après le lancement de l'algorithme afin que chaque enseignant ait connaissance de son affectation à l'issue du mouvement informatisé.

Ils seront nommés sur tout type de postes restés vacants sur l'ensemble du département au regard de leur barème :

- à titre définitif en cas de non respect des règles du mouvement (formulation de 1 à 30 vœux dont 2 vœux MOB minimum) ou de non participation au mouvement.
- à titre provisoire en cas de respect des règles du mouvement.

# Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :
AVESNES / VALENCIENNES ASH	Cédric DAVID	03.27.61.09.63	DUNKERQUE / LILLE2 ASH	Hervé DUFOUR	03.28.66.58.60
AVESNES / AULNOYE	Sylvie PFROGNER	03.27.69.79.60	DUNKERQUE / BAILLEUL	Marie YESSAD	03.28.49.11.68
AVESNES / FOURMIES	Sophie MERIAUX	03.27.61.59.20	DUNKERQUE / BERGUES	Aurore SANTIN	03.28.68.19.89
AVESNES / JEUMONT	Marie-Laure DEVILLERS	03.27.69.75.20	DUNKERQUE / CENTRE	Damien DEHEUNYNCK	03.28.60.95.17
AVESNES / LE QUESNOY	Annie SOLOCH	03.27.42.81.00	DUNKERQUE / GRAVELINES	Valérie DESLIYPPER	03.28.21.61.14
AVESNES / MAUBEUGE	Nathalie OLLOQUI	03.27.65.00.00	DUNKERQUE / HAZEBROUCK	Ludivine LEFEBVRE	03.28.41.86.14
CAMBRAI / CENTRE	Vincent COTTON	03.27.70.07.60	DUNKERQUE / ST-POL	Tony DUAMELLE	03.28.64.96.79
CAMBRAI / LE CATEAU	Adrienne DUBOIS	03.27.84.05.62	DUNKERQUE / WORMHOUT	Maryse DEPERSIN	03.28.50.34.80
CAMBRAI / SUD	Richard KRAWIEC	03.27.70.71.20	LILLE1 / NORD	Patrice GASPARD	03.20.58.14.80
DOUAI / CAMBRAI ASH	Vincent LOGEON	03.27.71.22.02	LILLE1 / CENTRE	Fabrice CASON	03.20.58.14.05
DOUAI / CANTIN	Joël CORSEaux	03.27.71.22.05	LILLE1 / HELLEMMES	Vincent HOURRIEZ	03.20.58.14.01
DOUAI / CENTRE	Christelle DEVRED	03.27.71.22.08	LILLE1 / LAMBERSART	Francis VALZY	03.20.09.29.81
DOUAI / CUINCY	Fanny GIAUSSERAN	03.27.71.22.14	LILLE1 / MARCQ-EN-BAROEUL	Marie-Françoise GODON	03.28.33.77.60
DOUAI / RIEULAY	Nathalie PICHARD	03.27.08.16.40	LILLE1 / SUD	Gérard DRUON	03.20.58.15.70
DOUAI / WAZIERS	Aline MERLOT	03.27.71.22.16	LILLE1-LILLE3 ASH	Amandine BUVRY	03.20.58.18.61

# Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :
LILLE2 / ANNŒULLIN	Alain PUEL	03.28.55.96.35	ROUBAIX / WASQUEHAL	Stéphane DUBOIS	03.20.99.97.90
LILLE2 / ARMENTIERES	Valérie NICOLAS TURPIN	03.20.38.83.50	ROUBAIX / WATTRELOS	Laurence DEMAILLY	03.20.75.73.88
LILLE2 / LOMME	Delphine SAAD	03.20.17.09.80	TOURCOING / EST	Thomas DUPONT	03.20.27.96.30
LILLE2 / LOOS	Delphine GAILLEGUE	03.20.44.82.33	TOURCOING / OUEST	Nathalie LEMAIRE	03.20.28.16.40
LILLE3 / RONCHIN	Viviane FARRUGIA	03.28.55.32.20	TOURCOING / RONCQ	Sandrine DORDAIN	03.20.94.00.10
LILLE3 / SECLIN	Bertrand LECREUX	03.20.16.01.36	VALENCIENNES / ANZIN	Catherine DE REVIERE	03.27.33.84.30
LILLE3 / VILLENEUVE-D'ASCQ-NORD	Laëtitia ROGE	03.20.59.15.20	VALENCIENNES / BRUAY	Emmanuelle JACQUIER	03.27.28.22.80
LILLE3 / VILLENEUVE-D'ASCQ-SUD	Magalie DELPORTE	03.20.59.91.60	VALENCIENNES / CENTRE	Thierry MERCIER	03.27.44.72.10
LILLE3 / WATTIGNIES	Mathieu GLORIEUX	03.20.16.84.90	VALENCIENNES / CONDE	Patrick SAAD	03.27.25.17.00
ROUBAIX-TOURCOING ASH	Fabienne PUIG	03.28.38.89.66	VALENCIENNES / DENAIN	Christine SIMON	03.27.44.76.80
ROUBAIX / CENTRE	Cédric MEURISSE	03.20.20.73.80	VALENCIENNES / ESCAUDAIN	Joel DELROT	03.27.32.33.75
ROUBAIX / EST	Éric LESUR	03.20.75.69.95	VALENCIENNES / SAINT-AMAND	Sylvie UGLIANICA	03.27.19.11.80
ROUBAIX / HEM	Julien JOUVIN	03.20.02.05.64	VALENCIENNES / SAINT-SAULVE	Marco MENEI	03.27.09.00.70
ROUBAIX / OUEST	Stéphanie SOUCHON	03.20.75.70.60	LILLE ASH	Reinold MASURE	03.20.62.30.89



# Mes interlocuteurs à la DSDEN DU NORD

## UNE ADRESSE MAIL UNIQUE :

[mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)

Cheffe de bureau :	Éloïse MUSCAT	
Bassin d'AVESNES - LILLE / ASH :	Sylvie FAVIER	03.20.62.32.74
Bassins de DOUAI-CAMBRAI - ASH :	Simon PALFI	03.20.62.30.38
Bassin de DUNKERQUE - DK / L2 ASH :	Freddy Michel	03.20.62.31.33
Bassin de LILLE 1 - L1 / L3 ASH :	Anne-Laurence COUTELIER	03.20.62.33.40
Bassins de LILLE 2 - LILLE 3 :	Alexis BEGHADID	03.20.62.30.32
Bassin de ROUBAIX-TOURCOING - ASH :	Manon CHAPPE	03.20.62.30.37
Bassin de VALENCIENNES - AV / VAL ASH :	Samantha DERYCKER	03.20.62.32.72

*Merci d'utiliser votre adresse mail professionnelle et de*

*présenter le sujet comme suit : [Bassin d'affectation 2023-2024] \_ NOM \_ Prénom*

[Retour au sommaire](#)

# CONCLUSION

Ce vade-mecum est né de la refonte de la circulaire « mouvement » et de ses annexes.

Il a pour ambition de faciliter votre participation au mouvement, d'être clair et exhaustif.

Il a vocation à s'enrichir, notamment grâce à vos remarques, vos questions, *etc.*, que vous pouvez nous laisser ici :

[mvt1d59@ac-lille.fr](mailto:mvt1d59@ac-lille.fr)



Je contribue au respect de l'environnement, je n'imprime que si nécessaire



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

